

NATIONS



UNIES

RECEIVED

VP

INDEX SECTION, LIBRARY

**COMITE CONSULTATIF POUR LES QUESTIONS
ADMINISTRATIVES ET BUDGETAIRES**

**DEUXIEME RAPPORT
A L'ASSEMBLEE GENERALE
(ONZIEME SESSION)**

ASSEMBLEE GENERALE

DOCUMENTS OFFICIELS : ONZIEME SESSION

SUPPLEMENT No 7 (A/3160)

NEW-YORK, 1956

NATIONS UNIES

**COMITE CONSULTATIF POUR LES QUESTIONS
ADMINISTRATIVES ET BUDGETAIRES**

**DEUXIEME RAPPORT
A L'ASSEMBLEE GENERALE
(ONZIEME SESSION)**



ASSEMBLEE] GENERALE

DOCUMENTS OFFICIELS]: ONZIEME SESSION

SUPPLEMENT No 7 (A/3160)

New-York, 1956

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

TABLE DES MATIERES

	<i>Page</i>
AVANT-PROPOS	v
RAPPORT À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE SUR LE PROJET DE BUDGET POUR L'EXERCICE 1957 ET SUR LE FONDS DE ROULEMENT	
<i>Chapitres</i>	<i>Paragraphes Pages</i>
Ier. — OBSERVATIONS D'ENSEMBLE SUR LE PROJET DE BUDGET POUR L'EXERCICE 1957.....	1-39 1
Observations générales	1-14 1
Activités économiques et sociales	15-21 4
Information	22-23 4
Services administratifs et financiers.....	24 5
Administration du personnel	25-26 5
Conférences et réunions	27-30 5
Postes permanents	31 5
Ordonnance du budget	32-33 6
Travaux du Secrétariat	34 6
Fonds de péréquation des impôts.....	35-36 6
Résolution portant ouverture de crédits.....	37 7
Fonds de roulement	38-39 7
Tableau comparatif des crédits demandés par le Secrétaire général et des montants recommandés par le Comité consultatif.....	7
<i>Annexe I.</i> — Projet de résolution portant ouverture de crédits pour l'exercice financier 1957	10
<i>Annexe II.</i> — Projet de résolution relatif aux dépenses imprévues et extraordinaires	12
<i>Annexe III.</i> — Projet de résolution relatif au Fonds de roulement..	12
II. — RECOMMANDATIONS DÉTAILLÉES CONCERNANT LE PROJET DE BUDGET	40-322 14
<i>Titre premier.</i> — Sessions de l'Assemblée générale, des conseils, commissions et comités: chapitres premier à 4.....	40-56 14
<i>Titre II.</i> — Missions spéciales et activités connexes: chapitres 5 et 5a.	57-58 16
<i>Titre III.</i> — Siège de l'Organisation à New-York: chapitres 6 à 17..	59-184 16
<i>Titre IV.</i> — Office européen de l'Organisation des Nations Unies: chapitres 18 et 19	185-227 31
<i>Titre V.</i> — Centres d'information (à l'exception du Service d'information de Genève): chapitre 20	228 ^a 36
<i>Titre VI.</i> — Secrétariats des commissions économiques régionales (à l'exception de la Commission économique pour l'Europe): chapitres 21 et 22	229-245 36
<i>Titre VII.</i> — Versements spéciaux et dépenses de représentation: chapitres 23 et 24.....	246-249 38
<i>Titre VIII.</i> — Travaux contractuels d'imprimerie: chapitre 25.....	250-265 39

^a Voir également: par. 111 et 126.

<i>Chapitres</i>	<i>Paragraphes</i>	<i>Pages</i>
<i>Titre IX.</i> — Programmes techniques: chapitres 26 à 29.....	266-278	41
<i>Titre X.</i> — Dépenses spéciales: chapitres 30 et 31.....	279-281	42
<i>Titre XI.</i> — Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies et Comité des pensions du personnel de l'Organisation des Nations Unies: chapitre 32.....	282-285	43
<i>Titre XII.</i> — Cour internationale de Justice: chapitre 33.....	286-291	43
Activités productrices de recettes	292-313	44
Recettes	314-322	46
Index		49

AVANT-PROPOS

Les fonctions du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sont définies dans la résolution 14 A (I) de l'Assemblée générale, en date du 13 février 1946.

Le Comité se compose des membres suivants :

M. Thanassis Aghnidès (*Président*) ;
M. Rafik Asha ;
M. Carlos Blanco ;
M. E. Carrizosa ;
M. Arthur H. Clough ;
M. John E. Fobes ;
M. André Ganem ;
M. T. J. Natarajan ;
M. I. V. Tchetchyotkine.

Depuis la dernière session de l'Assemblée générale, le Comité consultatif a tenu deux sessions. Au cours de la première, qui a eu lieu à Genève et à Paris et qui a duré du 12 avril au 18 mai 1956, il a examiné trois questions principales :

- a) Coordination administrative et budgétaire entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation internationale du Travail ;
- b) Coordination administrative et budgétaire entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture ;
- c) Crédits demandés pour l'Office européen de l'Organisation des Nations Unies en 1957.

Les observations du Comité consultatif sur les questions *a* et *b* figurent dans des rapports spéciaux (A/3142 et A/3166), qui concernent plus particulièrement le Programme élargi d'assistance technique.

Au cours de la deuxième session, qu'il a tenue au Siège du 12 juin au 28 juillet 1956, le Comité consultatif a notamment examiné :

- a) Le projet de budget de l'Organisation des Nations Unies pour l'exercice 1957 ;
- b) Les rapports de vérification des comptes de 1955 pour l'Organisation des Nations Unies, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance et le Fonds des Nations Unies pour le secours aux réfugiés ;
- c) Le régime des indemnités versées aux membres des commissions, comités et autres organes subsidiaires de l'Assemblée générale ou d'autres organes de l'ONU.

Les observations du Comité consultatif figurent dans le présent rapport pour ce qui est de la question *a* et dans des rapports spéciaux pour ce qui est des questions *b* et *c* (voir A/3161, 3162, 3163 et 3164).

Le Secrétaire général et ses collaborateurs ont considérablement facilité la tâche du Comité, qui n'a cessé de bénéficier de leur précieux concours et de leur collaboration active. Le Comité tient à les en remercier vivement.

Le Comité consultatif doit également beaucoup à M. Watson Sellar, président sortant du Comité des commissaires aux comptes, qui, pendant plus de 10 ans, a été le conseiller avisé du Comité et de l'Assemblée générale, et à qui le Comité tient à rendre hommage pour ses services exceptionnels.

En raison des enquêtes menées à Genève et à Paris en consultation avec le Directeur général du BIT et avec celui de l'UNESCO, le Comité consultatif a dû accomplir une tâche beaucoup plus lourde que par le passé. Cependant, malgré cet accroissement de travail, il a pu mener à bien son programme dans un délai relativement court grâce à l'admirable dévouement et à la compétence du secrétaire, du secrétaire adjoint et de ses autres collaborateurs, auxquels je me plais à rendre tout particulièrement hommage.

Le Président :
(Signé) Th. AGHNIDÈS

28 juillet 1956.

RAPPORT A L'ASSEMBLEE GENERALE SUR LE PROJET DE BUDGET POUR L'EXERCICE 1957 ET SUR LE FONDS DE ROULEMENT

CHAPITRE PREMIER

OBSERVATIONS D'ENSEMBLE SUR LE PROJET DE BUDGET POUR L'EXERCICE 1957

OBSERVATIONS GÉNÉRALES

1. Le Secrétaire général présente, pour l'exercice 1957, un projet de budget (A/3126¹) d'un montant brut² de 48.250.700 dollars. Les recettes accessoires étant évaluées à 2.146.060 dollars, le montant net du budget s'établit à 46.104.640 dollars.

¹ Documents officiels de l'Assemblée générale, onzième session, Supplément No 5.

² Sauf indication contraire, tous les montants indiqués dans le présent rapport sont des montants bruts.

³ BIT, FAO, UNESCO, OACI, UPU, OMS, UIT, OMM.

2. Le Comité consultatif présentera à l'Assemblée générale, en novembre 1956, un rapport spécial sur le budget de huit institutions spécialisées³ pour l'exercice 1957. Le total des crédits approuvés ou demandés dans ces budgets s'élève à 42.166.948 dollars; si l'on y ajoute la somme des crédits demandés par le Secrétaire général de l'ONU, le montant global des dépenses que les Etats Membres des neuf organisations seront appelés à autoriser pour 1957 atteindra donc 90.417.648 dollars. Le tableau ci-après permet de comparer les prévisions budgétaires pour 1957 avec les crédits ouverts pour 1956 et les dépenses effectives de 1952, 1953, 1954 et 1955.

Organisations	1952	1953	1954	1955	1956	1957	1957	Pourcentages d'augmentation ou de diminution par rapport à 1956
	Dépenses effectives	Dépenses effectives	Dépenses effectives	Dépenses effectives	Crédits ouverts	Crédits ouverts ou demandés	Augmentation ou diminution par rapport à 1956	
	Dollars	Dollars	Dollars	Dollars	Dollars	Dollars	Dollars	
Organisation des Nations Unies	50.270.153	49.292.522	48.510.009	50.089.808	48.566.350	48.250.700 ^a	(- 315.650)	(- 0,65)
Organisation internationale du Travail ^b	6.389.539	6.509.775	6.754.878	7.041.474	7.487.729	7.716.708	228.979	3,06
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture	4.830.334	5.064.399	5.500.268	5.974.193	6.600.000 ^c	6.800.000 ^a	200.000	3,03
Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture ^d	8.726.107	7.972.937	9.019.408	9.150.533	10.786.477	10.690.581 ^a	(- 95.896)	(- 0,89)
Organisation de l'aviation civile internationale	3.191.748	3.150.032	3.086.747	3.255.335	3.313.451	3.567.732	254.281	7,67
Union postale universelle	416.978	435.413	432.702	429.328	486.599	660.664 ^a	174.065 ^e	35,77 ^e
Organisation mondiale de la santé ^f	7.938.850	8.112.605	8.134.514	9.275.300	10.203.084	10.700.000	496.916	4,87
Union internationale des télécommunications	1.591.875	1.455.733	1.327.292	1.290.884	1.757.730	1.606.250 ^a	(- 151.480)	(- 8,62)
Organisation météorologique mondiale	179.259	271.911	326.922	394.653	399.026	425.013	25.987	6,51
TOTAUX GÉNÉRAUX	83.534.843	82.265.357	83.092.740	86.901.508	89.600.446	90.417.648	817.202	0,91

Pour établir le tableau ci-dessus, on a utilisé les taux de change suivants: le dollar canadien au pair; le franc suisse à 4,33 francs suisses pour 1 dollar des États-Unis en 1952, et 4,28 francs suisses pour 1 dollar des États-Unis les années suivantes.

^a Crédit demandé. Dans le cas de la FAO, le montant estimatif a été calculé en fonction du programme et du budget que la Conférence de 1955 a approuvés pour une période de deux ans.

^b Les chiffres de 1952, 1953, 1954 et 1955 comprennent, pour chaque exercice, une somme de 250.000 dollars pour le nouveau Fonds de roulement; il n'a pas été tenu compte d'une somme de 245.717 dollars provenant, pour chacun de ces exercices, de l'ancien Fonds de roulement.

^c Y compris 50.000 dollars qui seront reportés sur l'exercice suivant pour la Conférence de 1957.

^d Non compris les réserves non réparties: 1956, 531.735 dollars; 1957, 560.132 dollars.

^e La raison de cet accroissement important est que le Congrès postal universel doit se tenir à Ottawa en 1957.

^f Non compris les réserves non réparties: 1956, 1.871.060 dollars; 1957, 2.565.420 dollars; pour 1957, l'Assemblée mondiale de la santé a établi un budget effectif supplémentaire de 1.525.000 dollars à prélever sur la réserve non répartie, le total des engagements étant limité au montant global des contributions de ceux des membres actuellement "inactifs" qui manifesteront leur intention de participer à nouveau aux travaux de l'Organisation à partir de 1957.

3. Comme ils l'ont déjà fait au cours des années précédentes, les Etats Membres verseront sans doute des contributions volontaires pour un certain nombre de programmes financés hors budget; parmi ces programmes, on peut citer ceux du Fonds des Nations Unies pour les secours aux réfugiés, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance, de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, ainsi que le Programme élargi d'assistance technique. Les contributions

versées ou annoncées par les gouvernements pour ces quatre programmes en 1955 se sont élevées à un total de 69.282.000 dollars environ⁴.

4. En ce qui concerne l'Organisation des Nations Unies, le Comité des commissaires aux comptes a certifié un solde de 138.192 dollars sur les crédits ouverts pour 1955; conformément à l'article 5.2 du règlement financier, on pourra donc déduire des contributions des Etats Membres pour 1957 une somme de 556.308 dollars qui se décompose comme suit:

	1957 (Dollars)	Chiffres correspondants pour 1956 (Dollars)
Economies réalisées en 1955 dans le règlement d'engagements d'exercices antérieurs (274.093 dollars moins 221.028 dollars déduits des contributions de 1956)	53.065	105.533
Excédent des recettes accessoires en 1955 par rapport aux prévisions approuvées	365.051	104.218
Economies réalisées sur les crédits ouverts pour 1955 ..	138.192	18.971
TOTAUX	556.308	228.722

5. La somme de 556.308 dollars (pour 1957) sera augmentée de 260.000 dollars et portée à 816.308 dollars si l'Assemblée générale approuve à sa prochaine session la recommandation du Comité des contributions (A/3121, par. 21⁵) relative à la quote-part des 16 nouveaux Etats Membres pour 1955.

6. Le tableau ci-après permet de comparer les contributions des Etats Membres pour 1957 (projet de budget du Secrétaire général, A/3126) et pour 1956 (montant des crédits ouverts par l'Assemblée générale):

TABLEAU COMPARATIF DES CONTRIBUTIONS

	1957 (Dollars)	1956 (Dollars)
DÉPENSES		
Crédits demandés pour 1957 par le Secrétaire général (A/3126)	48.250.700	
Crédits ouverts pour 1956		48.566.350
Crédits additionnels pour 1955		3.264.200
Prévisions révisées pour 1957 — majorations ^a	
Crédits additionnels pour 1956 ^a	
TOTAUX	48.250.700	51.830.550^b
RECETTES		
	<i>Dollars</i>	
Recettes accessoires (1957) [estimation du Secrétaire général] ..	2.146.060	
Autres recettes	816.308	
	2.962.368	
Recettes accessoires (1956)	3.050.800	
Autres recettes	449.750	
	3.500.550	
Montants nets des contributions	45.288.332^c	48.330.000

^a Aux paragraphes 8 à 11 ci-dessous, on trouvera des renseignements sur les prévisions en question, qui ne revêtent d'ailleurs qu'un caractère provisoire.

^b Y compris 961.000 dollars pour la Conférence internationale sur l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques et 720.000 dollars pour certaines dépenses directes concernant

les activités productrices de recettes; ces postes ne figurent plus dans le projet de budget pour 1957.

^c Viendront en déduction de la contribution des divers Etats Membres: a) les sommes portées à leur crédit au Fonds de péréquation des impôts (voir par. 35 et 36); b) les sommes correspondant aux contributions de 1956 des nouveaux Etats Membres.

7. Le tableau ci-contre permet de comparer les crédits pour 1956 et les crédits demandés par le Secrétaire général pour 1957.

⁴ Dans le cas de l'Office de secours et de travaux, les chiffres se rapportent à la période du 1er juillet 1955 au 30 juin 1956.

⁵ Documents officiels de l'Assemblée générale, onzième session, Supplément No 10.

TABLEAU COMPARATIF DES CRÉDITS OUVERTS POUR 1956 ET DES CRÉDITS DEMANDÉS POUR 1957

Titres du budget	1957			1956			1957 Augmentation ou diminution par rapport à 1956
	Dollars	Dollars	Dollars	Dollars	Dollars	Dollars	
Ier. — Sessions de l'Assemblée générale, des conseils, des commissions et comités	833.300	681.400	151.900				151.900
II. — Missions spéciales et activités connexes	2.393.700	2.576.050	(— 182.350)				(— 182.350)
III. — Siège de l'Organisation à New-York	28.462.800	28.611.200	(— 148.400)				(— 148.400)
IV. — Office européen de l'Organisation des Nations Unies	5.746.200	5.683.700	62.500				62.500
V. — Centres d'information	1.213.500	940.000	273.500				273.500
VI. — Secrétariats des commissions économiques régionales (à l'exception de la Commission économique pour l'Europe)	2.688.500	2.213.300	475.200				475.200
VII. — Versements spéciaux et dépenses de représentation	76.000	70.000	—				—
VIII. — Travaux contractuels d'imprimerie	1.373.900	1.391.900	(— 18.000)				(— 18.000)
IX. — Programmes techniques	2.061.100	2.061.100	—				—
X. — Dépenses spéciales	2.649.500	2.649.500	—				—
XI. — Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies et Comité des pensions du personnel de l'Organisation des Nations Unies	133.600	107.200	26.400				26.400
XII. — Cour internationale de Justice	624.600	620.000	4.600				4.600
XIII. — Conférence internationale sur l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques	—	961.000	(— 961.000)				(— 961.000)
TOTAUX	48.250.700 ^a	48.566.350 ^b	(— 315.650 ^c)				

^a Ce chiffre sera augmenté lorsque les demandes de crédits auront été révisées (montant probable de la différence par rapport au projet de budget: 865.000 dollars) et lorsque les demandes de crédits additionnels auront été présentées en 1957.

^b Il faudra ajouter à ce chiffre la somme des crédits additionnels votés pour 1956 (montant probable: 1.545.000 dollars).

^c Toutefois, si l'on fait abstraction d'un crédit total de 1.681.000 dollars concernant, dans le budget de 1956, la Conférence internationale sur l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques et les activités productrices de recettes, on constate que les crédits demandés pour 1957 dépassent de 1.365.350 dollars le total des crédits ouverts pour 1956.

8. En ce qui concerne le tableau figurant au paragraphe 6 ci-dessus, les montants nets des contributions de 1956 et de 1957 ne sont pas absolument comparables puisque l'on sait déjà qu'il faudra ouvrir d'importants crédits additionnels pour chacun de ces exercices et que, de ce fait, les contributions de 1957 dépasseront le chiffre de 45.288.332 dollars.

9. Aux paragraphes 31 et 32 de l'avant-propos du projet de budget, le Secrétaire général se réfère aux crédits additionnels pour 1956 et aux ajustements qu'il y aura lieu d'apporter aux chiffres figurant dans le projet de budget pour 1957 (A/3126); il évalue provisoirement à environ 2.400.000 dollars la somme de ces crédits et de ces ajustements.

10. En juillet 1956, le Comité consultatif a examiné une liste révisée des crédits additionnels que l'Assemblée sera éventuellement appelée à ouvrir. Il est évident que cette liste, dont les éléments doivent être approuvés par les organes délibérants et qui est fondée sur un certain nombre d'hypothèses, a un caractère nécessairement provisoire. Cela dit, il convient de noter que, de l'avis du Secrétaire général, les prévisions les plus rationnelles que l'on pouvait faire le 24 juillet 1956 étaient les suivantes: a) *nouveaux crédits nécessaires après révision du projet de budget pour 1957*: 865.000 dollars⁶; b) *crédits additionnels pour 1956*: 1.545.000 dollars.

11. Si les prévisions indiquées ci-dessus à titre provisoire sont approuvées sans modification, le montant brut des crédits inscrits au budget de 1957 sera porté

à 49.115.700 dollars, et le montant net des contributions pour 1957, compte tenu du budget additionnel de 1956 (évaluations provisoires), s'élèvera à 47.698.332 dollars, le chiffre des contributions de 1956 effectivement versées devant être de 48.330.000 dollars.

12. Si l'on compare les crédits demandés pour 1957 et les crédits ouverts pour 1956 (voir le tableau qui accompagne le paragraphe 7), on constatera que la principale différence s'explique par l'inscription, au budget de 1956, d'un crédit de 961.000 dollars pour couvrir les dépenses de la Conférence internationale sur l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques. Bien que ce tableau ne le mette pas en évidence, on constatera également qu'en ce qui concerne le projet de budget pour 1957, certaines dépenses directes correspondant aux activités productrices de recettes (720.000 dollars environ pour 1956) ne figurent plus dans les chapitres du budget ordinaire mais sont inscrites séparément dans la partie D du projet de budget, du fait qu'elles viennent désormais en déduction des recettes provenant de ces activités. Compte tenu de ces deux facteurs, ainsi que des chiffres donnés à titre provisoire au paragraphe 10 ci-dessus touchant les crédits additionnels pour 1956 et les prévisions révisées pour 1957, le budget de 1957 dépasserait de 685.000 dollars celui de 1956. En outre, on ne peut exclure l'éventualité de nouvelles dépenses en 1957.

13. Il existe encore, entre les deux exercices considérés, des différences importantes dont certaines s'expliquent par une modification d'orientation ou un élargissement des programmes. Deux exemples en sont donnés plus loin, aux paragraphes 15 à 23.

⁶ Compte non tenu des répercussions que pourront avoir les recommandations du Comité d'étude du régime des traitements.

14. L'admission d'un nombre important de nouveaux Membres à l'Organisation a eu diverses répercussions sur le projet de budget pour 1957. L'accroissement du nombre des Etats Membres provoquera inévitablement une augmentation des dépenses au fur et à mesure que les nouveaux Membres joueront à l'ONU le rôle qui leur revient; mais, comme les gouvernements insistent constamment pour que l'on stabilise les dépenses globales, on devra aussi examiner à nouveau et de très près les listes de priorité, en vue de surseoir à l'exécution des projets qui ne présentent plus une importance exceptionnelle.

ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ET SOCIALES

15. Un fait ressort particulièrement du projet de budget pour 1957: le Conseil économique et social et les commissions économiques régionales -- et l'Assemblée générale elle-même -- portent un intérêt croissant aux problèmes que pose le développement économique des régions sous-développées. Ces 10 dernières années, on s'est attaché de plus en plus à "recourir aux institutions internationales pour favoriser le progrès économique et social de tous les peuples", conformément à la résolution prise dans le préambule de la Charte, et, depuis deux ou trois ans, l'ONU s'est toujours davantage préoccupée des problèmes précis qui sont liés au développement économique et social. En conséquence, les programmes de travail entrepris dans ce domaine ont progressivement gagné en ampleur, leur coût a augmenté et le Département des affaires économiques et sociales a eu un rôle à jouer au même titre que l'Administration de l'assistance technique.

16. Cette orientation nouvelle apparaît davantage encore dans les programmes de travail mis au point par les commissions économiques régionales. Depuis assez longtemps déjà, ces commissions, en particulier la CEAE0 et la CEPAL, emploient une grande partie de leurs ressources à effectuer des travaux utiles pour les pays sous-développés et à aider à l'exécution des programmes d'assistance technique. Aussi l'action de ces commissions régionales a-t-elle pris une ampleur croissante.

17. Le développement des programmes, en général, et des activités régionales, en particulier, appelle un certain nombre d'observations: premièrement, attendu que l'Organisation se consacre toujours davantage à des tâches "d'exécution" et de caractère pratique, il est inévitable qu'on accorde plus d'importance aux régions. Il s'agit donc essentiellement, comme on l'a déjà indiqué⁷, de laisser subsister une autonomie régionale appropriée, tout en suivant la ligne de conduite commune définie par l'ONU et tout en s'attachant, en même temps, à fournir de plus en plus une assistance directe en vue de résoudre les problèmes que pose le développement des pays économiquement sous-développés. La méthode à utiliser à cet effet dépendra pour une grande part des relations de travail qui s'établissent et des dispositions prises en matière d'organisation. Il importe cependant de souligner que toute expansion des activités régionales doit s'accompagner d'économies correspondantes au Siège.

18. Deuxièmement, quelle que soit la répartition des attributions, il est indispensable qu'en assumant la responsabilité générale des travaux de l'ONU dans ces domaines, le Conseil économique et social veille à assurer un équilibre harmonieux entre les divers aspects

des programmes entrepris dans toutes les régions. Il est également indispensable que l'ordre des priorités soit rigoureusement respecté, qu'il soit révisé périodiquement et que l'on ne néglige rien pour éviter les doubles emplois et les chevauchements d'activité à l'intérieur tant de l'Organisation que du réseau des institutions qui lui sont rattachées.

19. Troisièmement, il faut considérer le rythme auquel il convient de développer les activités régionales. A cet égard, il est nécessaire de tenir compte, non seulement des facteurs budgétaires de caractère général, mais aussi: a) de l'utilité pratique que les nouveaux programmes peuvent présenter pour les pays d'une région donnée; b) de la possibilité, sur le plan administratif, d'entreprendre sans heurt une expansion rapide.

20. Dans le même ordre d'idées, il importe de signaler un changement d'orientation analogue, intervenu dans le domaine connexe des services sociaux et du bien-être social. Alors que, jusqu'à présent, c'est surtout le développement économique qui a retenu l'attention, le projet de budget du Secrétaire général montre qu'on reconnaît de plus en plus l'intérêt qu'il y a à résoudre les problèmes sociaux concomitants.

21. Pour ce qui est de l'organisation de l'Administration de l'assistance technique, le projet de budget pour 1957 ne prévoit pas de modification, l'AAT restant un service indépendant. En 1955, à la dixième session de l'Assemblée générale, le Secrétaire général a informé la Cinquième Commission que, somme toute, il paraissait y avoir avantage à maintenir pour l'instant le régime actuel, mais le Comité consultatif compte que l'on ne perdra pas cette question de vue.

INFORMATION

22. Au cours de ces 10 dernières années, le volume des dépenses concernant les services d'information de l'ONU n'a cessé de retenir l'attention. Il est sans nul doute essentiel d'informer les peuples de l'œuvre de l'Organisation, car c'est de leur appui éclairé que dépend le succès de l'effort entrepris. Toutefois, les opinions diffèrent quant à la proportion des ressources globales qu'il faut affecter à ce chef de dépenses pour réaliser l'équilibre souhaitable entre l'information et les travaux de fond. Ce point est d'autant plus important que le détail des programmes de travail et des ordres de priorité dans ce domaine est arrêté au niveau du Secrétariat, dans les seules limites imposées par les directives d'ensemble que formule l'Assemblée générale. Aussi le Comité consultatif persiste-t-il à penser que c'est en arrêtant le montant global des crédits destinés à l'information que l'on peut le mieux décider quelle sera la portée exacte des services en question. C'est donc principalement à cet aspect que le Comité s'est attaché dans ses observations relatives aux chapitres 10 et 20 du projet de budget pour 1957.

23. Comme dans le cas des activités économiques et sociales, il ressort du projet de budget que l'on se propose d'accorder un plus grand rôle aux bureaux extérieurs, ce qui s'explique en partie par l'admission des nouveaux Membres. Ce que le Comité a déjà dit au paragraphe 17, à propos de la nécessité d'organiser avec soin les services régionaux (et de bien définir les relations avec le Siège) est au moins aussi valable en ce qui concerne l'information. En effet, les centres d'information étant en quelque sorte des postes avancés du Département, il faut évidemment les soumettre entièrement au contrôle du Siège et leurs travaux doivent faire l'objet d'un examen attentif à intervalles réguliers (voir à ce sujet les recommandations sur le projet de budget, par. 124 du présent rapport).

⁷ Documents officiels de l'Assemblée générale, dixième session, Annexes, points 47 et 38 de l'ordre du jour, document A/3050, par. 7.

SERVICES ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS

24. Conformément au plan d'organisation du Secrétariat que l'Assemblée générale a approuvé dans la résolution 784 (VIII) du 9 décembre 1953, la responsabilité de l'administration et, en particulier, de la coordination des divers services administratifs du Secrétariat incombe, à titre d'essai, au Secrétaire général personnellement. Toutefois, étant donné que, depuis, sa tâche s'est faite plus lourde, le Secrétaire général voudra peut-être envisager l'opportunité de se faire seconder par un fonctionnaire du rang le plus élevé, qui s'occuperait des questions administratives et financières.

ADMINISTRATION DU PERSONNEL

25. Pendant l'année passée, l'administration du personnel de l'ONU a beaucoup retenu l'attention. C'est ainsi qu'un comité spécial de l'Assemblée générale étudie actuellement les conditions d'emploi des fonctionnaires. En outre, le Secrétaire général présentera à l'Assemblée, à sa douzième session (1957), un rapport sur les autres aspects de l'administration du personnel, notamment sur la répartition géographique des postes.

26. En attendant que l'Assemblée générale se prononce sur les conclusions du Comité d'étude mentionné au paragraphe précédent, les crédits demandés dans le projet de budget pour 1957 ont été fixés en fonction du barème existant et comprennent, pour le personnel du Siège, une indemnité de cherté de vie de 10 pour 100 [pourcentage que l'Assemblée a autorisé temporairement, pour l'exercice 1956, par sa résolution 976 (X) du 15 décembre 1955].

CONFÉRENCES ET RÉUNIONS

27. Dans sa résolution 694 (VII) du 20 décembre 1952, l'Assemblée générale a décidé d'arrêter, pour une période de quatre ans, un programme de conférences qui permette une répartition rationnelle et économique des sessions entre le Siège et Genève ainsi que l'utilisation judicieuse du personnel et des services des conférences. Ce programme viendra à expiration à la fin de l'année 1957. Les décisions contenues dans la résolution précitée se sont révélées utiles et l'Assemblée voudra peut-être adopter un programme similaire, modifié le cas échéant en fonction de l'expérience, pour une nouvelle période commençant le 1er janvier 1958. Le programme actuel a été approuvé à la suite d'études détaillées effectuées par le Secrétaire général (A/2243⁸) en vertu de la résolution 534 (VI) de l'Assemblée générale, en date du 4 février 1952, et par un Comité spécial (A/2323⁹) constitué en exécution de la résolution 698 (VII) du 25 novembre 1952. A sa prochaine session, l'Assemblée voudra peut-être demander au Secrétaire général de mettre au point, et de lui

⁸ Documents officiels de l'Assemblée générale, septième session, Annexes, point 26, b, de l'ordre du jour.

⁹ Ibid.

soumettre à sa douzième session, des propositions concernant un programme analogue, applicable à la période ultérieure.

28. Le programme actuel amène à formuler au moins deux observations. La première a trait aux réunions des divers organes spéciaux que peuvent créer l'Assemblée générale ou d'autres organes de l'ONU. Le programme approuvé dans la résolution 694 (VII) ne contenait aucune directive expresse touchant ces réunions, de sorte que les répercussions administratives et financières des réunions d'organes spéciaux tenues hors du Siège ont souvent été une source de difficultés. De l'avis du Comité consultatif, il conviendra, lorsque l'on adoptera un nouveau programme, de définir de manière précise les cas dans lesquels les organes spéciaux peuvent tenir des sessions ailleurs qu'à New-York.

29. Un autre point, non moins important, est celui de la fréquence et du lieu de réunion des divers organes subsidiaires, y compris les conférences sur les produits de base. Ces dernières années, le nombre des conférences et réunions de toutes sortes ayant sensiblement augmenté, les services et les moyens du Secrétariat ont été trop mis à contribution. Vu l'importance des engagements de dépenses que, en vertu de la résolution annuelle relative aux dépenses imprévues et extraordinaires, le Secrétaire général demande au Comité consultatif d'approuver pour les réunions — dont beaucoup doivent avoir lieu hors du Siège — il est d'autant plus nécessaire que l'Assemblée générale adopte :

a) Des dispositions réglementaires concernant la périodicité et le lieu de ces sessions;

b) Des dispositions financières concernant ces sessions.

30. Les années passées, le Comité consultatif a souligné à maintes reprises qu'il importait d'éviter que le nombre des conférences n'atteigne un chiffre excessif et de limiter la durée des sessions. Ce sont là des questions que l'Assemblée elle-même a examinées de très près. En conséquence, le Comité, s'il estime qu'aucune réunion essentielle ne doit être supprimée, est néanmoins d'avis que l'Assemblée, compte tenu de l'expérience acquise au cours de ces 10 dernières années, aurait peut-être avantage à énoncer certains principes directeurs de façon qu'on puisse organiser de manière rationnelle et économique le service des conférences. Il serait également souhaitable que ces principes soient en harmonie, tant avec le budget en tant qu'instrument de contrôle financier, qu'avec les prérogatives financières de l'Assemblée.

POSTES PERMANENTS

31. Le tableau ci-après indique, par département (ou grand service) et par catégorie, le total des postes permanents au Siège et dans les bureaux extérieurs de l'ONU (1955 et 1956: postes autorisés; 1957: postes demandés par le Secrétaire général).

POSTES PERMANENTS, PAR CATÉGORIE: 1955, 1956, 1957
(à l'exception de la Cour internationale de Justice et de l'Administration de l'assistance technique)

	1955			1956			1957		
	D ^a	A ^a	G ^a	D	A	G	D	A	G
Services relevant directement du Secrétaire général	20	111	138	19	104	131	19	105	137
Cabinet des Sous-Secrétaires sans département	2	2	3	3	5	7	4	4	7
Département des affaires politiques et des affaires du Conseil de sécurité	8	42	28	8	33	21	9	32	21
Secrétariat du Comité d'état-major	—	8	7	—	8	7	—	8	7
Département des affaires économiques et sociales	18	262	177	17	234	161	19	232	163
Département de la tutelle et des renseignements relatifs aux territoires non autonomes	5	64	35	5	54	31	5	57	33
Département de l'information ^b	9	128	107	9	121	102	9	113	100
Département des conférences	6	447	466	6	442	466	6	440	468
Bibliothèque	1	34	50	1	34	49	1	34	49
Bureau des services généraux	5	45	409	5	45	403	4	42	403
Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies et Comité des pensions du personnel de l'Organisation des Nations Unies	1	2	5	1	2	5	1	2	6
Service des visites	—	5	30	—	6	25	—	5	23
Administration postale de l'Organisation des Nations Unies	—	2	19	—	2	22	—	2	24
Section des ventes et de la distribution	—	4	18	—	4	18	—	4	18
Office de l'Organisation des Nations Unies à Genève	13	194	459	13	205	454	13	206	454
Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés	4	41	62	4	41	62	4	42	62
Centres d'information	4	34	36	4	34	39	4	45	54
Secrétariats de la CEAEO et de la CEPAL	7	112	192	7	112	192	11	139	218
Groupes de spécialistes des questions sociales ^c	—	—	—	—	4	—	—	15	9
Service mobile de l'Organisation des Nations Unies ^d	—	—	119	—	—	129	—	—	161
TOTAUX	103	1.537	2.360	102	1.490	2.324	109	1.527	2.417

^a D: Sous-Secrétaires (et fonctionnaires de même rang), directeurs et administrateurs généraux; A: Administrateurs; G: Agents des services généraux.

^b Les 272 postes permanents autorisés pour 1955 comprenaient 6 postes (1 d'administrateur et 5 d'agent des services généraux) transférés cette même année au Service des visites et 22 postes (4 d'administrateur et 18 d'agent des services généraux) pour la Section des ventes et de la distribution. Aux

fins de comparaison avec 1956 et 1957, on a, dans la colonne relative à 1955, fait figurer les postes en question en regard du Service des visites et de la Section des ventes et de la distribution respectivement.

^c Y compris les postes figurant sous la rubrique "Groupe du Moyen-Orient", au chapitre 8 (Département des affaires économiques).

^d Ces postes appartiennent à la catégorie "Service mobile".

ORDONNANCE DU BUDGET

32. Comme le Secrétaire général le fait observer à juste titre dans l'avant-propos du projet de budget, les propositions concernant une modification de l'ordonnance du budget, dont il a saisi l'Assemblée générale à sa dixième session, méritent qu'on les examine de manière approfondie et sans hâte. Le Comité consultatif n'a pas pu achever l'étude de tous les aspects de cette importante question. Il se propose cependant de rédiger, avant la prochaine session de l'Assemblée, un rapport qui concernera aussi le nouvel exposé que le Secrétaire général doit présenter.

33. Quoi qu'il en soit, l'ordonnance du projet de budget pour 1957 est à peu près la même que celle des budgets précédents, sauf en ce qui concerne les activités productrices de recettes, certaines dépenses identifiables qui étaient inscrites jusqu'ici au budget étant maintenant imputées directement sur ces recettes (voir par. 292 et 293).

TRAVAUX DU SECRÉTARIAT

34. Bien entendu, ce sont surtout les crédits demandés dans le projet de budget que le Comité consultatif a examinés. Mais le Comité s'est naturellement

intéressé aussi aux travaux et à l'organisation du Secrétariat, dont dépend dans une large mesure le succès des programmes considérés dans le projet de budget. Le Comité constate avec satisfaction que l'effectif des départements du Siège est resté assez stable, que le personnel est peu à peu utilisé avec plus de souplesse et que, d'une manière générale, le Secrétariat a encore amélioré la qualité de ses travaux.

FONDS DE PÉRÉQUATION DES IMPÔTS

35. La situation du Fonds de péréquation des impôts que l'Assemblée générale a créé par sa résolution 973 A (X) du 15 décembre 1955 est la suivante:

	1957 (Dollars)	1956 (Dollars)
Sommes provenant de l'imposition du personnel	4.675.000	4.361.900 ^a
Virements du Fonds de roulement	500.000	500.000
TOTAUX	5.175.000	4.861.900

^a Une somme de 206.000 dollars provenant de l'imposition du personnel a été virée le 1er janvier 1956 à la Caisse spéciale d'indemnisation créée aux termes de la résolution 888 C (IX) que l'Assemblée générale a adoptée le 17 décembre 1954.

36. Le total pour 1957 (5.175.000 dollars) pourra être porté au crédit des États Membres conformément aux dispositions énoncées par l'Assemblée générale dans sa résolution 973 A (X). La contribution de chaque État Membre sera diminuée de la somme portée à son crédit, après déduction, le cas échéant, du montant versé pour éviter qu'il n'y ait double imposition dans le cas où l'État Membre intéressé assujettit ses ressortissants fonctionnaires du Secrétariat à l'impôt sur le revenu.

RÉSOLUTION PORTANT OUVERTURE DE CRÉDITS

37. Le tableau comparatif qui précède le projet de résolution portant ouverture de crédits indique, pour chaque titre et chapitre du projet de budget pour 1957, le montant des crédits (47.896.100 dollars) que le Comité consultatif recommande d'ouvrir et, aux fins de comparaison, les crédits demandés par le Secrétaire général. Le texte d'une résolution visant à donner effet aux recommandations du Comité figure à l'annexe I du présent chapitre. Au paragraphe 2, le Comité recommande que, pour les raisons données aux paragraphes 303 et 305 du présent rapport, les recettes accessoires soient estimées à 2.167.310 dollars, soit 21.250 dollars de plus que le chiffre proposé par le Secrétaire général. Le Comité recommande aussi que, les activités productrices de recettes étant présentées sous une forme nouvelle, une autorisation expresse concernant les dépenses à imputer sur ces recettes soit donnée au Secrétaire général et figure dans la résolution portant ouverture de crédits (annexe I, par. 5).

FONDS DE ROULEMENT

38. Pour 1957, le Secrétaire général propose que le Fonds de roulement soit maintenu à 20 millions de dollars, chiffre approuvé pour 1956. Tout en approuvant cette proposition, le Comité consultatif a pris note du paragraphe 28 de l'avant-propos du projet de budget pour 1957, dans lequel le Secrétaire général signale que le ralentissement constaté au cours des premiers mois de 1956¹⁰ en ce qui concerne le recouvrement des contributions a entraîné pour l'Organisation de sérieuses difficultés de trésorerie, notamment de mai à juillet. Le Secrétaire général dit que si l'on ne reçoit pas l'assurance ferme que la situation s'améliorera nettement pendant la période correspondante de 1957, il se peut que l'Assemblée générale soit obligée d'examiner à nouveau la question de la date de versement des contributions, eu égard au montant du Fonds de roulement.

39. Le texte des projets de résolution que le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale d'approuver pour l'exercice financier 1957, et qui portent sur: a) les dépenses imprévues et extraordinaires (annexe II), b) le Fonds de roulement (annexe III), est identique à celui des projets de résolution proposés par le Secrétaire général.

10	31 mai 1955 (Dollars)	31 mai 1956 (Dollars)
Contributions de l'exercice:		
Versées	6.800.000	5.900.000
A recouvrer	32.200.000	38.600.000

TABLEAU COMPARATIF DES CRÉDITS DEMANDÉS PAR LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ET DES MONTANTS RECOMMANDÉS PAR LE COMITÉ CONSULTATIF

	Crédits demandés pour 1957 par le Secrétaire général	Montants recommandés par le Comité consultatif	Diminutions
	Dollars	Dollars	Dollars
A. — ORGANISATION DES NATIONS UNIES			
TITRE PREMIER. — Sessions de l'Assemblée générale, des conseils, commissions et comités			
<i>Chapitres</i>			
1er. L'Assemblée générale, ses commissions et comités	531.850	531.850	—
2. Le Conseil de sécurité, ses commissions et comités	—	—	—
3. Le Conseil économique et social, ses commissions et comités	139.950	137.950	2.000
3a. Comité central permanent de l'opium et Organe de contrôle des stupéfiants	30.000	29.400	600
3b. Commissions économiques régionales	81.500	77.500	4.000
4. Le Conseil de tutelle, ses commissions et comités	50.000	50.000	—
	833.300	826.700	6.600
TITRE II. — Missions spéciales et activités connexes			
<i>Chapitres</i>			
5. Missions spéciales et activités connexes	1.625.000	1.625.000	—
5a. Service mobile de l'Organisation des Nations Unies	768.700	768.700	—
	2.393.700	2.393.700	—
TITRE III. — Siège de l'Organisation à New-York			
<i>Chapitres</i>			
6. Services relevant directement du Secrétaire général	2.138.400	2.127.400	11.000
6a. Cabinet des Sous-Secrétaires sans département	214.400	214.400	—

TABLEAU COMPARATIF DES CRÉDITS DEMANDÉS PAR LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
ET DES MONTANTS RECOMMANDÉS PAR LE COMITÉ CONSULTATIF (suite)

	<i>Crédits demandés pour 1957 par le Secrétaire général</i>	<i>Montants recommandés par le Comité consultatif</i>	<i>Diminutions</i>	
	<i>Dollars</i>	<i>Dollars</i>	<i>Dollars</i>	
A. — ORGANISATION DES NATIONS UNIES (suite)				
TITRE III. — Siège de l'Organisation à New-York (suite)				
<i>Chapitres</i>				
7.	Département des affaires politiques et des affaires du Conseil de sécurité	586.000	577.000	9.000
7a.	Secrétariat du Comité d'état-major	112.000	112.000	—
8.	Département des affaires économiques et sociales	3.317.300	3.342.600	(+ 25.300)
9.	Département de la tutelle et des renseignements relatifs aux territoires non autonomes.....	805.000	789.200	15.800
10.	Département de l'information	2.348.400	2.323.400	25.000
11.	Département des conférences	6.564.600	6.543.000	21.600
11a.	Bibliothèque	514.400	514.400	—
12.	Bureau des services généraux	2.945.000	2.945.000	—
13.	Personnel temporaire et consultants	430.000	400.000	30.000
14.	Frais de voyage du personnel	1.045.000	1.015.000	30.000
15.	Dépenses communes de personnel	3.336.000	3.331.500	4.500
16.	Charges communes	3.819.800	3.789.800	30.000
17.	Matériel	286.500	250.000	36.500
		28.462.800	28.274.700	188.100
TITRE IV. — Office européen de l'Organisation des Nations Unies				
<i>Chapitres</i>				
18.	Office de l'Organisation des Nations Unies à Genève (à l'exception des dépenses directement imputables au secrétariat commun du Comité central permanent de l'opium et de l'Organe de contrôle des stupéfiants qui sont prévues à l'ar- ticle III)	4.990.300	4.941.300	49.000 ^a
	<i>Article III. — Secrétariat commun du Comité cen- tral permanent de l'opium et de l'Organe de contrôle des stupéfiants</i>	68.700	68.700	—
19.	Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés	687.200	685.000	2.200
		5.746.200	5.695.000	51.200
TITRE V. — Centres d'information				
<i>Chapitre</i>				
20.	Centres d'information (à l'exception du Service d'information de l'Office de Genève)	1.213.500	1.203.500	10.000
TITRE VI. — Secrétariats des commissions économiques régionales (à l'exception de la Commission économique pour l'Europe)				
<i>Chapitres</i>				
21.	Secrétariat de la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient	1.495.300	1.433.000	62.300
22.	Secrétariat de la Commission économique pour l'Amérique latine	1.193.200	1.164.400	28.800
		2.688.500	2.597.400	91.100

^a Une partie de cette réduction pouvant porter, au gré du Secrétaire général, sur l'article III du chapitre 18.

TABLEAU COMPARATIF DES CRÉDITS DEMANDÉS PAR LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
ET DES MONTANTS RECOMMANDÉS PAR LE COMITÉ CONSULTATIF (suite)

	<i>Crédits demandés pour 1957 par le Secrétaire général</i>	<i>Montants recommandés par le Comité consultatif</i>	<i>Diminutions</i>
	<i>Dollars</i>	<i>Dollars</i>	<i>Dollars</i>
A. — ORGANISATION DES NATIONS UNIES (suite)			
TITRE VII. — Versements spéciaux et dépenses de représentation			
<i>Chapitres</i>			
23. Versements spéciaux prévus au paragraphe 2 de l'annexe I du Statut du personnel	50.000	50.000	—
24. Dépenses de représentation	20.000	20.000	—
	70.000	70.000	—
TITRE VIII. — Travaux contractuels d'imprimerie			
<i>Chapitre</i>			
25. Travaux contractuels d'imprimerie (à l'exception des dépenses prévues à l'article premier, rubrique v, pour le Comité central permanent de l'opium et l'Organe de contrôle des stupéfiants) <i>Article premier, rubrique v. — Comité central permanent de l'opium et Organe de contrôle des stupéfiants</i>	1.363.925	1.363.925	—
	9.975	9.975	—
	1.373.900	1.373.900	—
TITRE IX. — Programmes techniques			
<i>Chapitres</i>			
26. Administration de l'assistance technique	386.700	386.700	—
27. Développement économique	479.400	479.400	—
28. Activités sociales	1.000.000	1.000.000	—
28a. Activités dans le domaine des droits de l'homme ..	50.000	50.000	—
29. Administration publique	145.000	145.000	—
	2.061.100	2.061.100	—
TITRE X. — Dépenses spéciales			
<i>Chapitres</i>			
30. Transfert à l'Organisation des Nations Unies des avoirs de la Société des Nations	649.500	649.500	—
31. Amortissement de l'emprunt contracté pour la construction du Siège de l'Organisation des Nations Unies	2.000.000	2.000.000	—
	2.649.500	2.649.500	—
TITRE XI. — Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies et Comité des pensions du personnel de l'Organisation des Nations Unies			
<i>Chapitre</i>			
32. Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies et Comité des pensions du personnel de l'Organisation des Nations Unies	133.600	133.600	—
B. — COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE			
TITRE XII. — Cour internationale de Justice			
<i>Chapitre</i>			
33. Cour internationale de Justice	624.600	617.000	7.600
RÉCAPITULATION			
Crédits demandés par le Secrétaire général			<i>Dollars</i> 48.250.700
Montants recommandés par le Comité consultatif			47.896.100
			354.600
			Réduction totale recommandée par le Comité consultatif

ANNEXE I

**Projet de résolution portant ouverture de crédits pour l'exercice financier 1957
(présenté par le Comité consultatif)**

L'Assemblée générale

Décide que, pour l'exercice financier 1957 :

1. Un crédit de 47.896.100 dollars des Etats-Unis est ouvert pour les objets suivants :

		<i>Dollars des Etats-Unis</i>
A. — ORGANISATION DES NATIONS UNIES		
TITRE PREMIER. — Sessions de l'Assemblée générale, des conseils, commissions et comités		
<i>Chapitres</i>		
1er.	L'Assemblée générale, ses commissions et comités	531.850
2.	Le Conseil de sécurité, ses commissions et comités	—
3.	Le Conseil économique et social, ses commissions et comités	137.950
3a.	Comité central permanent de l'opium et Organe de contrôle des stupéfiants	29.400
3b.	Commissions économiques régionales	77.500
4.	Le Conseil de tutelle, ses commissions et comités	50.000
TOTAL DU TITRE PREMIER		826.700
TITRE II. — Missions spéciales et activités connexes		
<i>Chapitres</i>		
5.	Missions spéciales et activités connexes	1.625.000
5a.	Service mobile de l'Organisation des Nations Unies	768.700
TOTAL DU TITRE II		2.393.700
TITRE III. — Siège de l'Organisation à New-York		
<i>Chapitres</i>		
6.	Services relevant directement du Secrétaire général	2.127.400
6a.	Cabinet des Sous-Secrétaires sans département	214.400
7.	Département des affaires politiques et des affaires du Conseil de sécurité	577.000
7a.	Secrétariat du Comité d'état-major	112.000
8.	Département des affaires économiques et sociales	3.342.600
9.	Département de la tutelle et des renseignements relatifs aux territoires non autonomes	789.200
10.	Département de l'information	2.323.400
11.	Département des conférences	6.543.000
11a.	Bibliothèque	514.400
12.	Bureau des services généraux	2.945.000
13.	Personnel temporaire et consultants	400.000
14.	Frais de voyage du personnel	1.015.000
15.	Dépenses communes de personnel	3.331.500
16.	Charges communes	3.789.800
17.	Matériel	250.000
TOTAL DU TITRE III		28.274.700
TITRE IV. — Office européen de l'Organisation des Nations Unies		
<i>Chapitres</i>		
18.	Office de l'Organisation des Nations Unies à Genève (à l'exception des dépenses directement imputables au Secrétariat du Comité central permanent de l'opium et de l'Organe de contrôle des stupéfiants qui sont prévues à l'article III)	4.941.300
	<i>Article III. — Secrétariat du Comité central permanent de l'opium et de l'Organe de contrôle des stupéfiants</i>	<i>68.700</i>
19.	Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés	685.000
TOTAL DU TITRE IV		5.695.000
<i>A reporter</i>		37.190.100

A. — ORGANISATION DES NATIONS UNIES (suite)

Dollars des Etats-Unis

		<i>Report</i>	37.190.100
<i>TITRE V. — Centres d'information</i>			
<i>Chapitre</i>			
20.	Centres d'information (à l'exception du Service d'information de l'Office de Genève)	1.203.500	
TOTAL DU TITRE V			1.203.500
<i>TITRE VI. — Secrétariats des commissions économiques régionales (à l'exception de la Commission économique pour l'Europe)</i>			
<i>Chapitres</i>			
21.	Secrétariat de la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient	1.433.000	
22.	Secrétariat de la Commission économique pour l'Amérique latine.....	1.164.400	
TOTAL DU TITRE VI			2.597.400
<i>TITRE VII. — Versements spéciaux et dépenses de représentation</i>			
<i>Chapitres</i>			
23.	Versements spéciaux prévus au paragraphe 2 de l'annexe I du Statut du personnel	50.000	
24.	Dépenses de représentation	20.000	
TOTAL DU TITRE VII			70.000
<i>TITRE VIII. — Travaux contractuels d'imprimerie</i>			
<i>Chapitre</i>			
25.	Travaux contractuels d'imprimerie (à l'exception des dépenses prévues à l'article premier, rubrique v, pour le Comité central permanent de l'opium et l'Organe de contrôle des stupéfiants)	1.363.925	
	<i>Article premier, rubrique v. — Comité central permanent de l'opium et Organe de contrôle des stupéfiants.....</i>	9.975	
TOTAL DU TITRE VIII			1.373.900
<i>TITRE IX. — Programmes techniques</i>			
<i>Chapitres</i>			
26.	Administration de l'assistance technique	386.700	
27.	Développement économique	479.400	
28.	Activités sociales	1.000.000	
28a.	Activités dans le domaine des droits de l'homme.....	50.000	
29.	Administration publique	145.000	
TOTAL DU TITRE IX			2.061.100
<i>TITRE X. — Dépenses spéciales</i>			
<i>Chapitres</i>			
30.	Transfert à l'Organisation des Nations Unies des avoirs de la Société des Nations	649.500	
31.	Amortissement de l'emprunt contracté pour la construction du Siège de l'Organisation des Nations Unies	2.000.000	
TOTAL DU TITRE X			2.649.500
<i>TITRE XI. — Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies et Comité des pensions du personnel de l'Organisation des Nations Unies</i>			
<i>Chapitre</i>			
32.	Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies et Comité des pensions du personnel de l'Organisation des Nations Unies	133.600	
TOTAL DU TITRE XI			133.600
B. — COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE			
<i>TITRE XII. — Cour internationale de Justice</i>			
<i>Chapitre</i>			
33.	Cour internationale de Justice	617.000	
TOTAL DU TITRE XII			617.000
TOTAL GÉNÉRAL			47.896.100

2. Les crédits ouverts au paragraphe 1 ci-dessus sont couverts par les contributions des Etats Membres, après ajustement, conformément aux dispositions du règlement financier et sous réserve des dispositions du paragraphe 1 de la résolution relative au Fonds de roulement. A cet effet, les recettes accessoires pour l'exercice financier 1957 sont estimées à 2.167.310 dollars des Etats-Unis.

3. Le Secrétaire général est autorisé :

i) A gérer comme un tout les crédits suivants :

a) Crédits ouverts au chapitre 3a, au chapitre 18 (art. III) et au chapitre 25 (art. Ier, rubrique v) ;

b) Crédits ouverts au chapitre 10, au chapitre 18 (art. II), au chapitre 20 et au chapitre 25 (art. IV) ;

ii) A virer des crédits d'un chapitre à l'autre du budget, avec l'assentiment préalable du Comité con-

sultatif pour les questions administratives et budgétaires.

4. Outre les crédits ouverts au paragraphe 1 ci-dessus, un prélèvement de 13.000 dollars des Etats-Unis sur le revenu du Fonds de dotation de la Bibliothèque est autorisé pour l'achat de livres, de périodiques, de cartes et de matériel de bibliothèque et les autres dépenses faites conformément à l'objet du Fonds de dotation et aux dispositions qui le régissent.

5. Conformément aux dispositions du règlement financier, le Secrétaire général est autorisé à utiliser une partie des recettes provenant de la vente des publications, des services du restaurant et des services annexes, de l'Administration postale de l'Organisation des Nations Unies, du Service des visites et du comptoir de souvenirs pour couvrir les dépenses directes de ces divers services. Le solde sera compris dans les recettes accessoires visées par l'article 7.1 du règlement financier et le paragraphe 2 de la présente résolution.

ANNEXE II

Projet de résolution relatif aux dépenses imprévues et extraordinaires (présenté par le Comité consultatif)

L'Assemblée générale

Décide que, pour l'exercice financier 1957, le Secrétaire général, avec l'assentiment préalable du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et sous réserve des dispositions du règlement financier de l'Organisation des Nations Unies, est autorisé à engager des dépenses au titre des dépenses imprévues et extraordinaires, étant entendu que l'assentiment du Comité consultatif ne sera pas nécessaire pour :

a) Les engagements à concurrence de 2 millions de dollars des Etats-Unis si le Secrétaire général certifie qu'ils ont trait au maintien de la paix et de la sécurité ou à des mesures urgentes de relèvement économique ;

b) Les engagements qui, suivant l'attestation du Président de la Cour internationale de Justice, ont trait aux dépenses occasionnées :

i) Par la désignation de juges *ad hoc* (Art. 31 du Statut), à concurrence de 24.000 dollars ;

ii) Par la désignation d'assesseurs (Art. 30 du Statut) ou la citation de témoins et la désignation d'experts (Art. 50 du Statut), à concurrence de 25.000 dollars ;

iii) Par les sessions de la Cour tenues hors de La Haye (Art. 22 du Statut), à concurrence de 75.000 dollars ;

c) Les engagements, à concurrence de 12.000 dollars, qui pourront être nécessaires si le Protocole visant à limiter et à réglementer la culture du pavot ainsi que la production, le commerce international, le commerce de gros et l'emploi de l'opium entre en vigueur en 1957.

Le Secrétaire général présentera au Comité consultatif et à l'Assemblée générale, à la prochaine session ordinaire, un rapport sur les dépenses faites en vertu de la présente résolution et sur les conditions de leur engagement et il soumettra, en outre, à l'Assemblée générale des demandes de crédits additionnels concernant ces engagements.

ANNEXE III

Projet de résolution relatif au Fonds de roulement (présenté par le Comité consultatif)

L'Assemblée générale

Décide ce qui suit :

1. Le Fonds de roulement sera fixé à 20 millions de dollars des Etats-Unis pour l'exercice financier prenant fin au 31 décembre 1957 et sera alimenté par les avances en espèces des Etats Membres, conformément aux dispositions des paragraphes 2 et 3 ci-dessous ;

2. Les Etats Membres feront des avances en espèces au Fonds de roulement, en application du paragraphe 1 ci-dessus et conformément au barème adopté par l'Assemblée générale pour les contributions des Etats Membres au douzième budget annuel ;

3. Il sera effectué une compensation entre ces nouvelles avances et les sommes versées par les Etats Membres au Fonds de roulement pour l'exercice finan-

cier 1956 conformément à la résolution 981 (X) de l'Assemblée générale, en date du 16 décembre 1955, étant entendu que, au cas où l'avance versée par un Etat Membre au Fonds de roulement pour l'exercice 1956 serait supérieure à l'avance que cet Etat doit consentir aux termes du paragraphe 2 ci-dessus, le surplus viendrait en déduction du montant des contributions dues par l'Etat Membre au titre du douzième budget annuel ou de tout budget antérieur ;

4. Le Secrétaire général est autorisé à avancer, par prélèvement sur le Fonds de roulement :

a) Les sommes qui pourront être nécessaires pour l'exécution du budget en attendant le recouvrement des contributions ; les sommes ainsi avancées devront être remboursées aussitôt qu'on disposera à cette fin de recettes provenant des contributions ;

b) Les sommes qui pourront être nécessaires pour faire face aux engagements de dépenses dûment autorisés conformément à la résolution relative aux dépenses imprévues et extraordinaires, étant entendu que le Secrétaire général demandera, dans le projet de budget, des crédits pour rembourser le Fonds de roulement;

c) Des sommes qui, jointes aux montants nets avancés pour le même objet, ne dépassent pas 125.000 dollars, pour continuer d'alimenter le fonds d'avances remboursables destiné à financer divers achats et opérations amortissables, étant entendu que des avances au-delà du total de 125.000 dollars pourront être accordées avec l'assentiment préalable du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires. Le Secrétaire général présentera, en même temps que les comptes annuels, un exposé sur les avances non remboursées, à la fin de l'exercice, au fonds d'avances remboursables;

d) Des sommes, à titre de prêt, à des institutions spécialisées et à des commissions préparatoires d'institutions à créer par accord intergouvernemental conclu sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies, pour financer leurs travaux, en attendant que les institutions intéressées aient encaissé des montants suffisants sur les contributions prévues par leurs propres budgets; en faisant ces prêts, qui seront normalement remboursables en deux ans, le Secrétaire général devra tenir compte des ressources financières envisagées pour l'institution intéressée et il devra obtenir l'assentiment

préalable du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires avant de faire un prêt en espèces à une institution si, du fait de ce prêt, le montant global des prêts non remboursés devait dépasser à un moment quelconque 1.500.000 dollars (y compris les sommes déjà prêtées et non remboursées) et avant de prêter à une institution une somme qui porterait à plus de 500.000 dollars (y compris les sommes déjà prêtées et non remboursées) le montant total prêté à cette institution et non remboursé;

e) Les sommes ne dépassant pas 35.000 dollars, qui pourront être nécessaires pour couvrir le versement anticipé de primes d'assurance si la période d'assurance se prolonge au-delà de l'exercice financier au cours duquel le versement est effectué, étant entendu que ce montant pourra être augmenté avec l'assentiment préalable du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires; le Secrétaire général inscrira au budget de chaque exercice des crédits à cet effet pendant toute la durée des polices, afin de couvrir les sommes dues au titre de l'exercice;

f) Les sommes qui pourront être nécessaires au Fonds de péréquation des impôts pour faire face à ses obligations courantes en attendant qu'il soit crédité des sommes qui doivent venir l'alimenter, étant entendu que les avances ainsi faites seront remboursées dès que le Fonds de péréquation des impôts sera crédité de sommes suffisantes.

CHAPITRE II

RECOMMANDATIONS DÉTAILLÉES CONCERNANT LE PROJET DE BUDGET

TITRE PREMIER. — SESSIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE, DES CONSEILS, COMMISSIONS ET COMITÉS

Chapitre premier. — L'Assemblée générale, ses commissions et comités

	<i>Dollars</i>
Crédit demandé par le Secrétaire général . . .	531.850
Crédit recommandé par le Comité consultatif	531.850
1955 (dépenses effectives)	573.717
1956 (crédit ouvert)	457.500

40. Le crédit demandé pour 1957 est de 531.850 dollars, ce qui représente, par rapport au crédit ouvert pour 1956, une augmentation de 74.000 dollars. Le Secrétaire général demande 71.000 dollars de plus à l'article premier (Session de l'Assemblée générale) en raison des frais de voyage supplémentaires entraînés par l'admission de 16 nouveaux Membres, et 20.000 dollars de plus à l'article V (Comité des commissaires aux comptes) à cause des modifications intervenues dans la composition du Comité, mais ces augmentations sont partiellement compensées par une légère diminution du crédit demandé à l'article IV (Commission du droit international) et par le fait qu'aucun crédit n'est demandé pour deux organes subsidiaires spéciaux¹¹ qui, ensemble, s'inscrivaient pour 15.500 dollars dans le budget de 1956. Aucune modification n'a été apportée aux autres articles de ce chapitre.

41. Les articles VII et VIII ont trait au Comité consultatif sur l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques et au Comité scientifique pour l'étude des effets des radiations ionisantes créés respectivement par les résolutions 810 B (IX) et 913 (X) de l'Assemblée générale, en date des 4 décembre 1954 et 3 décembre 1955. Il se peut que la création de l'Agence internationale de l'énergie atomique, si elle se réalise en 1957, ait une influence sur les dépenses prévues à ces articles.

42. Pour ce qui est de l'article IV, le crédit de 57.850 dollars demandé pour les frais de voyage et l'indemnité de subsistance des membres de la Commission du droit international doit être soumis à un nouvel examen. Par sa résolution 875 (IX) du 4 décembre 1954, l'Assemblée générale a décidé que l'indemnité spéciale de 35 dollars par jour autorisée pour les membres de cette commission serait maintenue jusqu'au 31 décembre 1956, en attendant que l'Assemblée examine, à sa onzième session, la question de l'application d'un régime uniforme à tous les organes remplissant les conditions requises. Dans un rapport distinct (A/3161), le Comité consultatif a recommandé l'adoption d'un tel système. En outre, une somme de 9.000 dollars est prévue pour le versement d'honoraires au président et aux rapporteurs spéciaux de la Commission, au titre des rapports qu'ils auront à rédiger. Les honoraires versés pour un rapport ne pouvant dépasser 1.500

¹¹ Commission spéciale pour les prisonniers de guerre; Comité d'étude des traitements.

dollars, le crédit ne sera pas utilisé en totalité si le nombre des rapports demandés pour 1957 est inférieur à six.

43. Sous réserve des observations formulées au paragraphe 42, le Comité consultatif recommande d'ouvrir, au chapitre premier, le crédit de 531.850 dollars demandé par le Secrétaire général.

Chapitre 2. — Le Conseil de sécurité, ses commissions et comités

	<i>Dollars</i>
Crédit demandé par le Secrétaire général . . .	—
Crédit recommandé par le Comité consultatif . .	—
1955 (dépenses effectives)	88.645
1956 (crédit ouvert)	—

44. En 1957, il n'y aura de dépenses à ce chapitre que si le Conseil ou l'un quelconque de ses organes subsidiaires se réunit ailleurs qu'à New-York. Les dépenses effectuées en 1955 (88.645 dollars) ont été occasionnées par la session du Sous-Comité de la Commission du désarmement, qui s'est tenue à Londres. Les dépenses entraînées en 1956 par une session analogue qui s'est également tenue à Londres seront couvertes par l'ouverture d'un crédit additionnel.

45. Le crédit demandé pour l'impression des documents officiels du Conseil de sécurité en 1957 est de 40.150 dollars (chap. 25, art. 1er, ii).

Chapitre 3. — Le Conseil économique et social, ses commissions et comités

	<i>Dollars</i>
Crédit demandé par le Secrétaire général . . .	139.950
Crédit recommandé par le Comité consultatif	137.950
1955 (dépenses effectives)	145.587
1956 (crédit ouvert)	107.500

46. Le Secrétaire général demande 32.450 dollars de plus qu'en 1956; cette augmentation est due essentiellement au fait que les organes subsidiaires du Conseil seront plus nombreux à se réunir en 1957. Il sera peut-être nécessaire d'ouvrir un crédit additionnel si des conférences internationales sur les produits de base sont convoquées en 1957.

47. Aux articles premier et IX, le Secrétaire général demande 35.750 dollars pour couvrir les frais d'une session de cinq semaines que le Conseil économique et social tiendra à Genève ainsi que les dépenses supplémentaires qu'entraînera la réunion à Genève d'une des commissions techniques du Conseil. Le crédit demandé à l'article premier pour la session du Conseil dépasse de 1.300 dollars le crédit ouvert dans le budget de 1956, qui était également calculé pour une session de cinq semaines. Bien que le nombre des agents des services organiques qui seront détachés du Siège pour assister à la session du Conseil reste fixé à 25, le Comité consultatif pense que l'on pourrait compenser l'augmentation des frais de voyage due au relèvement des tarifs

en s'efforçant d'arrêter soigneusement l'ordre d'examen des points de l'ordre du jour de façon que la période durant laquelle les fonctionnaires du Siège sont détachés à Genève pour l'étude de telle ou telle question soit réduite à un minimum. La même observation vaut pour le crédit demandé à l'article IX, car les dépenses dépendront de la décision que le Conseil aura prise à sa vingt-deuxième session concernant celle des commissions techniques qui se réunira à Genève en 1957.

48. Pour ce qui est du crédit de 8.400 dollars demandé à l'article X pour la Commission provisoire de coordination des ententes internationales relatives aux produits de base, le Comité consultatif croit comprendre que la création de la Commission du commerce international des produits de base n'a pas eu d'effet appréciable sur le programme de réunions et de travail de la Commission provisoire. En 1957, la Commission provisoire doit tenir deux sessions, l'une au Siège et l'autre à Genève. Jusqu'à présent, la Commission ne s'est réunie qu'une fois par an, sauf en 1956 où une seconde session entraînera des dépenses qui seront réglées conformément à la procédure relative aux dépenses imprévues, avec l'assentiment du Comité consultatif.

49. Etant donné les observations formulées au paragraphe 47, le Comité consultatif recommande d'ouvrir au chapitre 3 un crédit de 137.950 dollars, soit 2.000 dollars de moins que ne demande le Secrétaire général.

Récapitulation des réductions recommandées:

	Dollars
Chapitre 3: réduction globale	2.000
<i>Chapitre 3a. — Comité central permanent de l'opium et Organe de contrôle des stupéfiants</i>	
	Dollars
Crédit demandé par le Secrétaire général....	30.000
Crédit recommandé par le Comité consultatif.	29.400
1955 (dépenses effectives)	24.671
1956 (crédit ouvert)	29.400

50. Le crédit demandé à ce chapitre (30.000 dollars) est destiné à couvrir les dépenses relatives aux sessions du Comité central permanent de l'opium et de l'Organe de contrôle des stupéfiants. Une somme de 4.800 dollars est prévue pour les indemnités qui seront versées aux membres des deux organes, conformément à la résolution 875 C (IX) de l'Assemblée générale, en date du 4 décembre 1954.

51. Etant donné que, dans le passé, les dépenses effectives ont toujours été inférieures aux crédits ouverts, il semble raisonnable de recommander d'ouvrir, comme pour 1956, un crédit de 29.400 dollars, soit 600 dollars de moins que ne demande le Secrétaire général.

Récapitulation des réductions recommandées:

	Dollars
Chapitre 3a. — Comité central permanent de l'opium et Organe de contrôle des stupéfiants.....	600
<i>Chapitre 3b. — Commissions économiques régionales</i>	
	Dollars
Crédit demandé par le Secrétaire général....	81.500
Crédit recommandé par le Comité consultatif.	77.500
1955 (dépenses effectives)	101.812
1956 (crédit ouvert)	37.000

52. Le crédit demandé par le Secrétaire général au chapitre 3b dépasse de 44.500 dollars le crédit ouvert

pour 1956, mais il est inférieur de 20.000 dollars aux dépenses de 1955. Ces variations d'une année à l'autre sont dues principalement aux deux facteurs suivants: i) certaines années, la session annuelle de la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient se tient à Bangkok, au siège de la Commission, et n'entraîne donc pas de dépenses spéciales, alors que les autres années, quand les sessions ont lieu dans une autre ville, il en résulte d'assez grosses dépenses supplémentaires; ii) la Commission économique pour l'Amérique latine ne tient une session proprement dite que tous les deux ans et les frais varient suivant le lieu de réunion.

53. A l'article III, le Secrétaire général demande un crédit de 65.000 dollars qui doit permettre à la CEPAL de tenir en 1957, à La Paz, une session proprement dite. Ce chiffre est supérieur de 5.000 dollars environ au coût de la session tenue en 1955 à Bogota. Pour la session de 1957, le nombre des fonctionnaires qu'on propose de détacher de New-York, de Santiago et de Mexico est de 83, contre 50 environ pour la session de 1955, la différence étant due au fait que les possibilités de recruter du personnel temporaire à La Paz sont limitées. Sans méconnaître l'importance de ce facteur, le Comité consultatif juge excessif le nombre des fonctionnaires qu'on propose d'envoyer. Il faudrait s'efforcer également de réaliser des économies sur les indemnités de subsistance en limitant la durée du séjour des différents fonctionnaires, comme pour les sessions du Conseil économique et social et de ses commissions techniques. Le Comité recommande de ramener le crédit demandé à l'article III à un chiffre légèrement supérieur à celui de 1955; il serait encore possible ainsi de détacher un nombre de fonctionnaires nettement supérieur à 50, étant donné que le voyage est moins coûteux de Santiago à La Paz que de Santiago à Bogota.

54. Le Comité consultatif recommande donc d'ouvrir au chapitre 3b un crédit de 77.500 dollars, soit 4.000 dollars de moins que ne demande le Secrétaire général.

Récapitulation des réductions recommandées:

	Dollars
Article III. — Commission économique pour l'Amérique latine	4.000

Chapitre 4. — Le Conseil de tutelle, ses commissions et comités

	Dollars
Crédit demandé par le Secrétaire général....	50.000
Crédit recommandé par le Comité consultatif.	50.000
1955 (dépenses effectives)	74.082
1956 (crédit ouvert)	50.000

55. Aucun crédit n'est demandé à l'article premier de ce chapitre pour les sessions ordinaires du Conseil de tutelle qui, conformément au calendrier des conférences, doivent se tenir au Siège. Le crédit demandé pour l'impression des documents officiels du Conseil (33.030 dollars) est inscrit au chapitre 25 (art. Ier, iv).

56. En ce qui concerne l'article II, le Comité consultatif recommande provisoirement d'ouvrir un crédit de 50.000 dollars pour la Mission de visite de 1957 dont le Conseil n'a pas encore fixé l'itinéraire. Les dépenses de 1955, qui s'étaient élevées à plus de 74.000 dollars, ne permettent pas une comparaison valable, car elles se rapportaient à la fois à une mission ordinaire et à une mission spéciale.

TITRE II. — MISSIONS SPÉCIALES
ET ACTIVITÉS CONNEXES

Chapitre 5. — Missions spéciales et activités connexes

<i>Dollars</i>	
Crédit provisoirement demandé par le Secrétaire général	1.625.000
Crédit provisoirement recommandé par le Comité consultatif	1.625.000
1955 (dépenses effectives)	1.707.403
1956 (crédit ouvert)	1.991.450

57. Le Comité consultatif recommande provisoirement d'ouvrir un crédit de 1.625.000 dollars au chapitre 5 du projet de budget pour 1957. Exception faite de l'article premier relatif au Conseil consultatif des Nations Unies pour la Somalie sous administration italienne, il n'est pas possible d'évaluer avec précision le montant du crédit qu'il faudra ouvrir à ce chapitre tant que l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité n'auront pas pris de décision au sujet des missions spéciales et des activités connexes; le Comité consultatif devra donc attendre l'automne de 1956 pour procéder à l'examen des demandes de crédit détaillées que présentera le Secrétaire général.

Chapitre 5a. — Service mobile
de l'Organisation des Nations Unies

<i>Dollars</i>	
Crédit provisoirement demandé par le Secrétaire général	768.700
Crédit provisoirement recommandé par le Comité consultatif	768.700

Crédits budgétaires
(total pour le chapitre)

<i>Dollars</i>	<i>Exercices</i>	<i>Postes</i>	
517.324	1955	Approuvés	119
(dépenses effectives)			
584.600	1956	Approuvés	129
768.700	1957	Provisoirement demandés	161
768.700	1957	Provisoirement recommandés par le Comité consultatif	161

58. Le Comité consultatif examinera à sa session d'automne les demandes de crédits présentées pour le Service mobile de l'Organisation des Nations Unies en tenant compte des décisions que l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité pourront prendre sur le nombre, l'effectif et les attributions des diverses missions spéciales. Dans l'intervalle, le Comité consultatif recommande provisoirement l'ouverture d'un crédit de 768.700 dollars.

TITRE III. — SIÈGE DE L'ORGANISATION À NEW-YORK

Chapitre 6. — Services relevant directement
du Secrétaire général

<i>Dollars</i>	
Crédit demandé par le Secrétaire général ..	2.138.400
Crédit recommandé par le Comité consultatif	2.127.400

Article premier. — Cabinet du Secrétaire général

<i>Dollars</i>	
Crédit demandé par le Secrétaire général ..	297.700
Crédit recommandé par le Comité consultatif	297.700

Crédits budgétaires
(total pour l'article)

<i>Dollars</i>	<i>Exercices</i>	<i>Postes</i>	
323.764	1955	Approuvés	32
(dépenses effectives)			
302.600	1956	Approuvés	28
297.700	1957	Demandés	29
297.700	1957	Recommandés par le Comité consultatif	29

59. Le Secrétaire général évalue à 297.700 dollars les crédits qui seront nécessaires à son Cabinet en 1957; ce chiffre dépasse de 10.100 dollars le montant des crédits de 1956 qui comprenaient 15.000 dollars pour la résidence du Secrétaire général, rubrique transférée au chapitre 16 dans le projet de budget pour l'exercice 1957. Cette augmentation est due en partie au fait que le Secrétaire général demande la création de 2 postes supplémentaires, à savoir: un poste d'administrateur de 1ère classe, pour faire face au surcroît de travail incombant au Bureau du Directeur de Cabinet, et un poste d'agent de 1ère classe (catégorie des services généraux), pour faire face au surcroît de travail incombant à la Section du protocole et de la liaison.

60. Cet accroissement de l'effectif est partiellement compensé par le rattachement au Service juridique — effectué à titre provisoire au cours de l'année 1956 — d'un poste d'agent de 1ère classe des services généraux (voir par. 66 ci-dessous). On relève, dans le classement des postes, une légère modification qui s'explique par l'échange, avec le Service médical, d'un poste des services généraux contre un autre poste de la même catégorie (voir par. 75 ci-dessous).

61. Le Comité consultatif reconnaît que le surcroît de travail justifierait un renforcement de l'effectif des administrateurs, mais il espère que la création du poste d'administrateur de 1ère classe envisagée par le Secrétaire général pourra être compensée par la suppression d'un poste de même rang dans un autre service du Secrétariat.

62. Le Comité consultatif recommande d'ouvrir, à l'article premier, le crédit de 297.700 dollars demandé par le Secrétaire général.

Article II. — Service juridique

<i>Dollars</i>	
Crédit demandé par le Secrétaire général ..	452.500
Crédit recommandé par le Comité consultatif	441.500

Crédits budgétaires
(total pour l'article)

<i>Dollars</i>	<i>Exercices</i>	<i>Postes</i>	
409.500	1955	Approuvés	50
(dépenses effectives)			
418.500	1956	Approuvés	49
452.500	1957	Demandés	52
441.500	1957	Recommandés par le Comité consultatif	50

63. Le crédit demandé pour l'exercice 1957 dépasse de 34.000 dollars le crédit ouvert pour l'exercice 1956; cette augmentation est imputable, d'une part, à la proposition concernant la création de 3 nouveaux postes (dont 1 poste des services généraux provisoirement transféré, en 1956, du Cabinet du Secrétaire général au Service juridique) et, d'autre part, aux augmentations périodiques de traitement et à la révision en diminution de l'ajustement pour mouvements de personnel.

64. Deux des postes supplémentaires (1 poste d'administrateur de 2ème classe et 1 poste d'agent de 3ème classe des services généraux) sont demandés pour les travaux relatifs à la préparation des suppléments au *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies*.

65. Le projet initial — établissement des cinq volumes du *Répertoire* — a été exécuté en 1954-1955, sans augmentation de l'effectif du Service juridique (qui jouait le rôle de coordonnateur) ni d'aucun autre département du Secrétariat. Il semble donc raisonnable de penser que la préparation des suppléments, tâche incontestablement moins ardue, pourrait être organisée dans des conditions analogues, c'est-à-dire en prévoyant, pour des périodes relativement courtes, le prêt de personnel d'autres départements — plus spécialement du Département des affaires politiques et du Conseil de sécurité ainsi que du secrétariat du Comité d'état-major — et, en cas de besoin, le recrutement de personnel temporaire pour les travaux de bureau et de secrétariat. Il serait tenu compte ainsi du fait que la préparation d'une grande partie de la documentation de base nécessaire à l'établissement des suppléments incombera, de toute manière, à d'autres services du Secrétariat. En outre, le Comité s'est rappelé que l'on avait maintenant terminé certains autres travaux (n'ayant aucun lien avec le *Répertoire*) demandés par la résolution 796 (VIII) de l'Assemblée générale, en date du 27 novembre 1953, concernant la publication de documents relatifs à la rédaction et à l'application de la Charte.

66. En conséquence, le Comité consultatif n'est pas en mesure de recommander la création des 2 postes proposés pour l'exécution du projet en question. Il approuve en revanche le transfert du poste d'agent de 1ère classe des services généraux; en effet, vu les attributions qu'il comporte, ce poste doit logiquement figurer au tableau d'effectif du Service juridique plutôt qu'à celui du Cabinet du Secrétaire général.

67. Etant donné ce qui précède, le Comité consultatif recommande d'ouvrir un crédit de 441.500 dollars, soit 11.000 dollars de moins que ne demande le Secrétaire général.

Article III. — Service financier

	Dollars
Crédit demandé par le Secrétaire général...	654.000
Crédit recommandé par le Comité consultatif.	654.000

<i>Crédits budgétaires (totaux pour l'article)</i>			
Dollars	Exercices	Postes	
671.383	1955	Approuvés	91
(dépenses effectives)			
651.900	1956	Approuvés	86
654.000	1957	Demandés	86
654.000	1957	Recommandés par le Comité consultatif.....	86

68. Pour l'exercice 1957, le Secrétaire général ne propose aucune modification du nombre total des postes (86) de ce service. D'après le tableau d'effectif (tableau 6-3), on ramènerait 2 postes d'administrateur adjoint de 2ème classe à la catégorie des services généraux et l'on élèverait à la 1ère classe un poste d'administrateur de 2ème classe dans la Division du budget.

69. Le Comité consultatif recommande d'ouvrir le crédit de 654.000 dollars demandé par le Secrétaire général.

Article IV. — Service du personnel

	Dollars
Crédit demandé par le Secrétaire général . . .	507.000
Crédit recommandé par le Comité consultatif	507.000

<i>Crédits budgétaires (totaux pour l'article)</i>			
Dollars	Exercices	Postes	
504.787	1955	Approuvés	65
(dépenses effectives)			
490.400	1956	Approuvés	62
507.000	1957	Demandés	63
507.000	1957	Recommandés par le Comité consultatif.....	63

70. En ce qui concerne le Service du personnel, le crédit demandé pour 1957 dépasse de 16.600 dollars le crédit ouvert pour 1956; l'augmentation s'explique par l'accroissement du nombre des postes permanents. Le poste supplémentaire (catégorie des services généraux) dont le Secrétaire général propose la création était financé jusqu'à présent sur les crédits de l'assistance technique; son titulaire continuera de s'occuper du recrutement du personnel pour le Programme élargi.

71. Le Comité recommande d'ouvrir le crédit de 507.000 dollars demandé par le Secrétaire général.

Article V. — Service de vérification intérieure des comptes

	Dollars
Crédit demandé par le Secrétaire général . . .	149.900
Crédit recommandé par le Comité consultatif	149.900

<i>Crédits budgétaires (totaux pour l'article)</i>			
Dollars	Exercices	Postes	
135.026	1955	Approuvés	19
(dépenses effectives)			
141.700	1956	Approuvés	18
149.900	1957	Demandés	19
149.900	1957	Recommandés par le Comité consultatif.....	19

72. Le tableau d'effectif proposé pour 1957 fait apparaître deux modifications par rapport à 1956: a) l'addition d'un poste d'administrateur de 2ème classe dont le titulaire s'occuperait de la vérification des comptes du Fonds des Nations Unies pour les réfugiés (c'est à ce poste qu'est imputable la plus grande partie de l'augmentation de 8.200 dollars par rapport à l'exercice précédent); b) le reclassement, au grade d'administrateur adjoint de 1ère classe, d'un poste d'administrateur adjoint de 2ème classe.

73. Le traitement du titulaire du nouveau poste sera porté au débit du Fonds des Nations Unies pour les réfugiés, et une somme de 7.500 dollars a été inscrite à ce titre dans les prévisions de recettes accessoires (part. C, sect. B).

74. Le Comité consultatif recommande d'ouvrir le crédit de 149.900 dollars demandé par le Secrétaire général.

Article VI. — Service médical

	Dollars
Crédit demandé par le Secrétaire général . . .	77.300
Crédit recommandé par le Comité consultatif	77.300

Crédits budgétaires (total pour l'article)			
Dollars	Exercices	Postes	
70.981	1955	Approuvés	13
(dépenses effectives)			
74.300	1956	Approuvés	12
77.300	1957	Demandés	13
77.300	1957	Recommandés par le Co- mité consultatif.....	13

75. Le Comité consultatif appuie les propositions du Secrétaire général relatives au Service médical: un poste d'administrateur serait ramené de la 1ère à la 2ème classe et l'on créerait un nouveau poste d'agent de 3ème classe des services généraux dont le titulaire serait chargé des certificats médicaux concernant les congés de maladie. En outre, le tableau d'effectif proposé pour 1957 fait apparaître, par rapport à 1956, une autre modification qui s'explique par le transfert au Cabinet du Secrétaire général d'un poste des services généraux (agent de 1ère classe) en échange d'un poste analogue (agent de 2ème classe).

76. Comme l'indiquent les observations qui accompagnent le budget, une fraction importante des tâches proprement médicales qui incombent à ce service est confiée à des médecins employés à temps partiel. Pour l'exercice 1955, les dépenses effectuées à ce titre se sont élevées à 21.700 dollars environ et ont été imputées sur les crédits du chapitre 13 (Personnel temporaire et consultants).

77. Le Comité consultatif recommande d'ouvrir le crédit de 77.300 dollars demandé par le Secrétaire général.

78. Pour l'ensemble du chapitre 6, le Comité consultatif recommande d'ouvrir un crédit de 2.127.400 dollars, soit 11.000 dollars de moins que ne demande le Secrétaire général.

Récapitulation des réductions recommandées:

Article II:	Dollars
i) Postes permanents	11.000

Chapitre 6a. — Cabinet des Sous-Secrétaires sans département

	Dollars
Crédit demandé par le Secrétaire général....	214.400
Crédit recommandé par le Comité consultatif	214.400

Crédits budgétaires (total pour le chapitre)			
Dollars	Exercices	Postes	
88.758	1955	Approuvés	7
(dépenses effectives)			
140.600	1956	Approuvés	15
214.400	1957	Demandés	15
214.400	1957	Recommandés par le Co- mité consultatif.....	15

79. Le Secrétaire général demande, pour l'exercice 1957, 73.800 dollars de plus qu'en 1956; sur cette somme, 55.400 dollars sont destinés à la rémunération de 5 experts (engagés à titre temporaire et ne figurant pas dans le tableau d'effectif) qui prêteront leur concours au Comité scientifique pour l'étude des effets des radiations ionisantes créé par la résolution 913 (X) de l'Assemblée générale, en date du 3 décembre 1955. (Pour l'année en cours, le Comité consultatif a approuvé à ce titre une dépense maximum de 40.000 dollars qui fera l'objet d'une demande de crédit additionnel.) Les 8.400 dollars restants correspondent aux augmentations

périodiques de traitement, à la revision en diminution de l'ajustement pour mouvements de personnel et, dans une moindre mesure, au reclassement de certains postes (voir le paragraphe ci-dessous).

80. Le tableau d'effectif de ce service (tableau 6a) accuse un seul changement par rapport à l'année 1956: il s'agit de l'échange d'un poste d'administrateur hors classe contre un poste d'administrateur principal qui, en 1956, figurait dans le tableau d'effectif du Bureau des services généraux (voir le tableau 12-5, Service des missions).

81. Le Comité consultatif note: a) que la demande de crédits pour les experts scientifiques (art. Ier, ii) a un caractère provisoire, et b) que le Secrétaire général se propose de soumettre, à la prochaine session de l'Assemblée générale (1956), un rapport sur les fonds qu'exigera le service du Comité scientifique. Sous réserve de ces observations, le Comité consultatif recommande d'ouvrir, au chapitre 6a, le crédit de 214.400 dollars demandé par le Secrétaire général.

Chapitre 7. — Département des affaires politiques et des affaires du Conseil de sécurité

	Dollars
Crédit demandé par le Secrétaire général....	586.000
Crédit recommandé par le Comité consultatif	577.000

Crédits budgétaires (total pour le département)			
Dollars	Exercices	Postes	
621.999	1955	Approuvés	78
(dépenses effectives)			
566.700	1956	Approuvés	62
586.000	1957	Demandés	62
577.000	1957	Recommandés par le Co- mité consultatif	62

82. Le crédit demandé pour ce département dépasse de 19.300 dollars le crédit ouvert pour 1956; cet accroissement résulte: a) des augmentations périodiques de traitement et de la réduction au taux d'ajustement pour mouvements de personnel; b) de la proposition tendant à créer un poste d'administrateur général dont la charge ne serait que partiellement compensée par la suppression d'un poste d'administrateur adjoint de 2ème classe.

83. La raison invoquée pour justifier l'augmentation du nombre des postes élevés est que l'activité du Sous-Comité de la Commission du désarmement impose un plus lourd fardeau au Groupe des affaires concernant le désarmement.

84. En 1956, comme pendant les exercices antérieurs, le Département des affaires politiques et des affaires du Conseil de sécurité a dû affecter une partie de son personnel à des missions politiques et à d'autres missions spéciales. Le Comité consultatif reconnaît, d'un autre côté, que des mesures ont déjà été prises pour réduire sensiblement l'effectif de ce département. Il n'est toutefois pas entièrement persuadé que l'augmentation du nombre des administrateurs généraux soit justifiée, vu que le Département compte à l'heure actuelle 14 postes d'administrateur hors classe, d'administrateur général et de directeur. Il semble que, malgré l'activité accrue du Groupe des affaires concernant le désarmement, les agents supérieurs soient assez nombreux dans le Département pour diriger les travaux avec toute l'efficacité voulue.

85. Le Comité est d'avis qu'il faut conserver en 1957 l'effectif approuvé pour 1956, et il recommande

par conséquent l'ouverture d'un crédit de 577.000 dollars, soit 9.000 dollars de moins que ne demande le Secrétaire général. Toutefois, si le Secrétaire général jugeait indispensable, dans l'intérêt des travaux du Groupe des affaires concernant le désarmement, d'ajouter au tableau d'effectif de ce groupe un deuxième poste d'administrateur général, le Comité donnerait son accord à tout arrangement permettant de créer ce poste grâce à la suppression d'un autre poste élevé.

Récapitulation des réductions recommandées:

Article premier:	Dollars
i) Postes permanents	9.000

Chapitre 7a. — Secrétariat du Comité d'état-major

Crédit demandé par le Secrétaire général . . .	Dollars	112.000
Crédit recommandé par le Comité consultatif		112.000

Crédits budgétaires (totaux pour le chapitre)

Dollars	Exercices	Postes	
112.871	1955	Approuvés	15
(dépenses effectives)			
110.100	1956	Approuvés	15
112.000	1957	Demandés	15
112.000	1957	Recommandés par le Comité consultatif	15

86. Le crédit de 112.000 dollars demandé à ce chapitre dépasse de 1.900 dollars le crédit ouvert pour 1956. Le nombre des postes permanents reste fixé à 15, mais de même que pour 1956, le taux de l'ajustement pour mouvements de personnel (9½ pour 100) montre que le Secrétaire général a l'intention de laisser 2 de ces postes vacants pendant toute l'année.

87. Le Comité consultatif a déjà émis l'opinion que, pour des raisons de bonne administration et d'économie, les fonctionnaires du secrétariat du Comité d'état-major qui sont chargés de travaux linguistiques et des autres travaux qu'imposent les conférences devraient être rattachés au Département des conférences, ce qui permettrait de maintenir l'unité essentielle que doit avoir le Secrétariat de l'Organisation. Cependant, le Comité d'état-major pense que, selon son règlement intérieur provisoire, son secrétariat doit demeurer un organe indépendant et distinct. Dans ces conditions, le seul souci du Comité consultatif est de veiller à ce que le personnel de ce secrétariat soit occupé davantage, étant donné que ses services ne sont et n'ont été jusqu'à présent utilisés que partiellement pour les séances du Comité d'état-major. Le Comité consultatif note cependant que 3 ou 4 fonctionnaires de ce secrétariat ont été détachés, pour des périodes de durée variable, auprès d'autres départements du Siège pour lesquels ils ont fait de l'interprétation, de l'édition ou des travaux juridiques ou de secrétariat. En outre, le nombre de pages traduites pour d'autres départements a augmenté: 1.929 en 1955 contre 307 en 1954.

88. Au cas où, indépendamment de toute considération administrative ou financière, l'Assemblée générale jugerait bon que le secrétariat du Comité d'état-major demeure un organe indépendant et distinct, le Comité consultatif recommande que l'on intensifie les efforts déjà entrepris en vue d'occuper davantage son personnel, dans l'intérêt général du Secrétariat de l'Organisation. Il conviendrait en particulier de faire participer ce personnel à certains travaux comme la préparation des suppléments au *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies*.

89. Avec les réserves énoncées ci-dessus, le Comité consultatif recommande d'ouvrir au chapitre 7a le crédit de 112.000 dollars demandé par le Secrétaire général. Cette recommandation ne signifie pas qu'il partage l'avis du Comité d'état-major au sujet du personnel que le Secrétaire général met à la disposition de ce comité.

Chapitre 8. — Département des affaires économiques et sociales

	Dollars
Crédit demandé par le Secrétaire général.	3.317.300
Crédit recommandé par le Comité consultatif	3.342.600 ¹²

Crédits budgétaires (totaux pour le chapitre)

Dollars	Exercices	Postes	
3.519.697	1955	Approuvés	457
(dépenses effectives)			
3.337.400	1956	Approuvés	416 ¹³
3.317.300	1957	Demandés	422 ¹⁴
3.342.600	1957	Recommandés par le Comité consultatif	419

90. Comme dans le budget de 1956, les prévisions du chapitre 8 concernent le Département des affaires économiques et sociales du Siège, des crédits étant demandés séparément aux chapitres 18 (art. IV), 21 et 22 pour les secrétariats des trois commissions économiques régionales. Le Département conservera la même organisation interne qu'en 1956 et comprendra, outre le Cabinet du Sous-Secrétaire, la Direction des affaires économiques, le Bureau de statistique, la Direction des affaires sociales, la Division des droits de l'homme et la Division des transports et des communications. Les crédits demandés pour la Division des stupéfiants sont inscrits à l'article V du chapitre 18 (Office de l'Organisation des Nations Unies à Genève), cette division ayant été transférée à Genève en 1955.

91. Le crédit que le Secrétaire général demande pour 1957 au chapitre 8 est de 3.317.300 dollars; la réduction prévue est due principalement:

a) Au fait qu'après la constitution de groupes de spécialistes des questions sociales dans le Moyen-Orient, en Asie et en Extrême-Orient, ainsi qu'en Amérique latine, certains travaux se rapportant au domaine social, qui jusqu'à présent incombaient en partie au Département, ne seront plus exécutés au Siège;

b) A la mise en œuvre de la recommandation du Groupe d'étude (A/3041, par. 30¹⁵) tendant à réduire sensiblement l'effectif de la Division des transports et des communications à New-York.

¹² Si le crédit recommandé est supérieur au crédit demandé par le Secrétaire général, c'est parce que le Comité consultatif préconise (par. 98) d'inscrire à ce chapitre toutes les dépenses relatives aux groupes régionaux de spécialistes des questions sociales, qui sont actuellement réparties entre les chapitres 8, 21 et 22.

¹³ Le chiffre de 1956 comprend, pour la Direction des affaires sociales, 3 postes d'administrateur que le Secrétaire général propose de transférer aux chapitres 21 et 22 du budget pour 1957, où sont inscrites les dépenses relatives aux groupes régionaux de spécialistes des questions sociales constitués à Bangkok et Santiago. Les 413 autres postes comprennent 412 postes du Siège et un poste occupé par un spécialiste des questions sociales affecté au Moyen-Orient.

¹⁴ Le chiffre de 1957 comprend 414 postes pour le Département et 8 postes pour le groupe de spécialistes des questions sociales du Moyen-Orient; le Secrétaire général propose que le coût de ces 8 postes soit partiellement imputé (jusqu'à concurrence de 25.000 dollars) sur le crédit demandé au chapitre 28.

¹⁵ Documents officiels de l'Assemblée générale, dixième session, Annexes, point 47 de l'ordre du jour.

Si, pour établir une comparaison valable, on ne tient pas compte des groupes régionaux de spécialistes des questions sociales, on constate une augmentation nette de 2 postes pour l'effectif du Siège; en effet la suppression de 8 postes à la Division des transports et des communications ne compense pas entièrement la création de 10 nouveaux postes dans d'autres divisions du Département (dont 7 à la Direction des affaires sociales). Le crédit demandé à l'article premier pour les traitements et salaires est toutefois à peu près égal au crédit ouvert pour 1956¹⁶, notamment parce que les postes de la Division des transports et des communications qui seront supprimés sont des postes plus élevés que ceux que l'on envisage de créer dans d'autres services.

92. Etant donné que les changements proposés en ce qui concerne le Siège intéressent surtout la Direction des affaires sociales, il convient de considérer tout d'abord la proposition tendant à constituer des groupes régionaux de spécialistes des questions sociales. Ainsi qu'il est dit au paragraphe 13 de l'avant-propos du projet de budget, cette proposition, que le Secrétaire général avait exposée en 1955, dans son rapport sur l'organisation du Secrétariat (A/3041, par. 16), vise à détacher du Siège un petit nombre de fonctionnaires spécialistes des questions sociales qui constitueraient en quelque sorte des "échelons avancés" en Extrême-Orient, en Amérique latine et dans le Moyen-Orient. Les nouveaux groupes régionaux se composeraient de ces fonctionnaires et des conseillers régionaux en matière de service social dont le coût a été jusqu'à présent imputé sur le crédit ouvert au chapitre 28 (Programme d'action continue [fonctions consultatives] en matière de service social). Pour 1957, le crédit demandé à l'intention du groupe du Moyen-Orient est inscrit à un nouvel article III du chapitre 8, tandis que les crédits demandés pour le groupe de Bangkok et celui de Santiago sont inscrits à un nouvel article du chapitre 21 (Secrétariat de la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient) et du chapitre 22 (Secrétariat de la Commission économique pour l'Amérique latine).

93. Dans les observations qu'il a faites en 1955 sur cette proposition (A/3050, par. 8¹⁷), le Comité consultatif a émis l'opinion que cette question était trop importante, quant au fond, pour qu'on pût la résoudre du seul point de vue administratif et budgétaire, et qu'il convenait par conséquent que les organes compétents chargés des programmes examinent toutes les incidences qu'elle pouvait avoir sur les projets sociaux. La Commission des questions sociales a recommandé le détachement de spécialistes des questions sociales dans les régions intéressées et le Conseil économique et social examine actuellement (à sa vingt-deuxième session) les détails de cette proposition, conformément à la suggestion du Comité consultatif (A/3050, par. 9).

94. Avant de formuler une recommandation définitive à ce sujet, il faudra nécessairement tenir compte des observations que le Conseil pourra présenter. Toutefois, si l'on veut que les groupes régionaux constituent en quelque sorte des "échelons avancés" de la Direction des affaires sociales qui, en fait, contrôlerait leur activité et leur donnerait des instructions — seule solution possible tant que l'on n'aura pas décidé de donner

¹⁶ Le chiffre correspondant, pour 1956, s'obtient en déduisant du crédit de 3.306.700 dollars ouvert à l'article premier les dépenses (50.000 dollars environ) relatives aux 4 postes qui ont été transférés de la Direction des affaires sociales.

¹⁷ Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, dixième session, Annexes*, point 47 de l'ordre du jour.

un cadre régional à l'action internationale dans le domaine social (comme c'est le cas pour les activités économiques) — le personnel nécessaire devra faire partie de la Direction des affaires sociales, et il faudra inscrire les crédits indispensables au chapitre 8 du budget. De cette façon, et de cette façon seulement, l'Assemblée disposera d'un tableau complet des activités sociales et pourra ainsi exercer le contrôle voulu. Cela paraît s'imposer d'autant plus que les questions purement sociales ne sont pas de la compétence des commissions économiques régionales et ne figurent pas dans leurs programmes de travail; il est vrai, cependant, que le détachement de spécialistes des questions sociales permettrait de fournir plus facilement aux secrétariats de ces commissions les conseils dont ils peuvent avoir besoin au sujet des aspects sociaux du développement économique.

95. Le Secrétaire général propose en outre qu'une partie des traitements des spécialistes des questions sociales qui constitueront les trois groupes régionaux soit couverte, jusqu'à concurrence de 25.000 dollars pour chaque groupe, par prélèvement sur les crédits ouverts au chapitre 28 pour les services consultatifs dont les gouvernements demandent à bénéficier dans le domaine social. Par conséquent, sur les 163.800 dollars qui seraient nécessaires pour couvrir les dépenses de personnel de ces trois groupes en 1957, 75.000 dollars seraient prélevés sur les crédits du chapitre 28. Vu les exigences d'une saine administration et la nécessité d'assurer un contrôle budgétaire efficace, le Comité consultatif juge inopportune la procédure envisagée. Seuls devraient figurer dans la partie "administrative" du budget ordinaire de l'Organisation (en l'occurrence, au chapitre 8) les postes dont les services de secrétariat ont besoin pour exécuter les tâches qui leur incombent ordinairement et de façon permanente, par exemple pour assurer le service des commissions et comités, effectuer des études, établir des rapports et préparer des publications, et pour *contrôler* les opérations techniques et les travaux d'exécution. Les experts dont le rôle essentiel est de conseiller et d'aider les gouvernements qui sollicitent leur concours ne font pas véritablement partie d'un bureau ou d'un service permanent; le coût de leurs services devrait donc être imputé sur les crédits d'un chapitre spécial du budget, par exemple le chapitre 28, ou encore, si possible, sur les fonds du Programme élargi d'assistance technique. En général, leurs conditions d'emploi sont différentes et il convient de considérer sous un angle différent les programmes pour lesquels ils sont recrutés et les crédits budgétaires sur lesquels est imputé le coût de leurs services.

96. Le Comité consultatif suggère par conséquent de ne prévoir au budget ordinaire et à titre permanent, pour chacun des trois groupes régionaux, que 2 postes d'administrateur (1 administrateur hors classe et 1 administrateur de 1ère classe) et un poste d'agent des services généraux; les dépenses correspondantes seraient inscrites au chapitre 8. Les titulaires de ces postes seraient des agents de la Direction des affaires sociales, qu'ils représenteraient dans les régions en question, et ils dirigerait l'activité de tous les experts que les fonds de l'assistance technique permettraient de recruter (l'affectation de ces experts se faisant de préférence sur une base régionale, compte tenu de l'importance des programmes entrepris par les pays de chaque région). Le crédit global qu'il faudrait alors ouvrir pour 1957 en ce qui concerne les trois groupes est évalué à 84.000 dollars, dont 5.000 dollars pour les charges communes et le matériel du groupe du Moyen-Orient.

97. Le Comité consultatif estime d'autre part, compte tenu des renseignements disponibles et des facteurs qui, dans la pratique, limitent tout élargissement des programmes, qu'il conviendrait de ne pas affecter à l'ensemble des trois groupes régionaux, en 1957, plus de 6 experts auxquels serait adjoint le personnel de secrétariat nécessaire (le coût de tous ces services étant imputé sur les crédits du chapitre 28). Ces experts régionaux ne seront certainement envoyés sur place que dans la mesure où des gouvernements demanderont effectivement à recevoir une assistance dans le domaine social. Toutefois, cette considération n'a aucune incidence sur le chapitre 8 du budget; le soin de prendre une décision à ce sujet doit être laissé en fait aux organes chargés des programmes qui ont pour tâche de régler l'utilisation des crédits ouverts au chapitre 28. Etant donné que le Comité de l'assistance technique doit approuver à l'avance le programme détaillé des opérations à financer sur les fonds du Programme élargi [résolution 542 B II (XVIII) du Conseil économique et social], le Comité consultatif pense qu'il serait opportun de prendre des dispositions analogues en vue de faire approuver à l'échelon intergouvernemental les programmes qui doivent être financés sur les crédits ouverts au budget ordinaire pour les programmes techniques (chap. 27, 28, 28a et 29).

98. Le Comité consultatif recommande par conséquent, pour l'instant, que les demandes de crédits présentées séparément à l'article III du chapitre 8, à l'article II du chapitre 21 et à l'article II du chapitre 22 pour les trois groupes régionaux de spécialistes des questions sociales soient groupées en une seule demande (84.000 dollars) qui serait inscrite au chapitre 8.

99. En ce qui concerne les prévisions relatives au Département proprement dit, la proposition tendant à créer 4 postes d'administrateur et 3 postes d'agent des services généraux à la Direction des affaires sociales aurait pour origine l'augmentation considérable du volume du travail concernant les aspects sociaux du développement économique, augmentation résultant: a) de la création des groupes régionaux; b) des relations de travail de plus en plus étroites avec les commissions économiques; c) de la coordination plus poussée entre les programmes de la Direction des affaires économiques et ceux de la Direction des affaires sociales. Il n'y aurait pas eu, pour autant, diminution du travail exigé par d'autres projets, alors que le développement considérable des programmes d'assistance technique dans le domaine social aurait imposé une tâche plus lourde à la Direction.

100. Si tous ces éléments, qui sont plutôt de caractère administratif et soulèvent des problèmes d'organisation, ont une importance certaine, rien n'indique cependant que les travaux de fond de la Direction se soient sensiblement accrues. D'autre part, si la création des "échelons avancés" vise à simplifier les méthodes d'élaboration et d'exécution des programmes, il devrait en résulter une économie correspondante dans les services du Siège. La coordination plus étroite entre les programmes de travail de la Direction des affaires économiques et ceux de la Direction des affaires sociales, tout en exigeant peut-être un certain renforcement de la Direction des affaires sociales, doit nécessairement s'effectuer à tous les échelons de ces deux Directions. Quant au resserrement des relations de travail avec les commissions économiques régionales, il devrait être grandement facilité par la création des groupes de spécialistes détachés au siège des commissions. D'autre

part, il serait possible, selon le Secrétaire général, de réduire le volume global des travaux du Département si celui-ci pouvait, avec l'assentiment du Conseil économique et social, présenter des études et des rapports moins fréquents sur certaines questions telles que la réforme agraire, la formation de capital et les droits de l'homme¹⁸. Pour ces diverses raisons, le Comité consultatif n'est pas convaincu qu'il soit nécessaire de créer d'urgence les nouveaux postes demandés pour la Direction des affaires sociales. Il suggère que le nombre des postes supplémentaires soit limité à 3, soit 2 postes d'administrateur de 2ème classe et un poste d'agent de 2ème classe des services généraux. Cela répondrait également aux ajustements assez peu importants qui sont envisagés à propos des travaux relatifs au *Rapport sur la situation sociale dans le monde* et au rôle des coopératives. Cette proposition, avec celle qui est présentée dans le paragraphe suivant, se traduirait par une réduction de 25.000 dollars.

101. Pour ce qui est des autres demandes de crédits du chapitre 8, le Comité consultatif ne désire présenter des observations que sur les reclassements de postes proposés. En principe, il juge opportun de ne pas donner son assentiment lorsqu'il s'agit de reclassements qui auraient tendance à déséquilibrer la structure des tableaux d'effectifs ou lorsqu'il n'est pas clairement prouvé que les responsabilités assumées se sont sensiblement accrues. Bien qu'il soit assez difficile de déterminer l'importance de ces éléments pour des postes autres que les postes élevés, il serait peut-être malavisé d'autoriser ces reclassements à un moment où l'ensemble du régime des traitements est soumis à l'examen d'un Comité créé par l'Assemblée générale. Au demeurant, le Comité consultatif n'est pas entièrement convaincu pour le moment par les arguments qui ont été avancés pour justifier le projet de reclassement de 2 postes qui deviendraient des postes d'administrateur général, l'un au Cabinet du Sous-Secrétaire et l'autre à la Direction des affaires économiques.

102. Sous réserve des observations formulées ci-dessus, le Comité consultatif recommande d'ouvrir au chapitre 8 un crédit de 3.342.600 dollars.

Récapitulation des augmentations et réductions recommandées:

	<i>Augmen- tations (Dollars)</i>	<i>Réductions (Dollars)</i>
Article premier. — Traitements et salaires	-	25.000
Article III. — Groupe de spécialistes des questions sociales (Moyen-Orient)....	-	33.700
Chapitre 8. — Crédit supplémentaire pour les trois groupes régionaux de spécialistes des questions sociales.....	84.000 ¹⁹	-
	84.000	58.700
Augmentation nette	25.300 ¹⁹	

Chapitre 9. — Département de la tutelle et des renseignements relatifs aux territoires non autonomes

Dollars

Crédit demandé par le Secrétaire général... 805.000
Crédit recommandé par le Comité consultatif 789.200

¹⁸ Voir également le document E/2903, par. 9-10, 17, 21-22.

¹⁹ Le crédit supplémentaire de 84.000 dollars remplace les trois crédits de 33.700 dollars, 46.300 dollars et 16.800 dollars demandés par le Secrétaire général aux chapitres 8 (art. III), 21 (art. II) et 22 (art. II).

Crédits budgétaires (totaux pour le chapitre)		Exercices		Postes	
Dollars					
818.626	1955	Approuvés	104	
(dépenses effectives)					
751.000	1956	Approuvés	90	
805.000	1957	Demandés	95	
789.200	1957	Recommandés par le Co- mité consultatif.....		92	

103. Le crédit de 805.000 dollars demandé pour 1957 au présent chapitre dépasse de 54.000 dollars le crédit ouvert pour 1956; cet accroissement est dû: a) aux augmentations périodiques de traitement; b) à la revision, en diminution, de l'ajustement pour mouvements de personnel; c) à la proposition tendant à créer 5 postes nouveaux, savoir: un poste d'administrateur de 1ère classe; 2 postes d'administrateur adjoint de 1ère classe; 2 postes d'agent des services généraux.

104. Le Comité consultatif a pu constater que le personnel du Département était employé avec souplesse; que la répartition des tâches n'était pas liée de façon rigide à la structure du Département, mais tenait compte des possibilités réelles de l'effectif total; et que dans les deux divisions les fonctionnaires d'un service pouvaient être affectés à un autre service, selon les besoins du moment. Ces considérations sont à la base des recommandations du Comité concernant le tableau 9-2 (Division de la tutelle).

105. Pour la Division des renseignements relatifs aux territoires non autonomes (tableau 9-3), le Secrétaire général demande la création d'un nouveau poste d'administrateur adjoint de 1ère classe. En effet, la Division aurait "davantage de travail en raison de l'augmentation du nombre des Etats Membres et de l'application de la résolution 932 (X) de l'Assemblée générale [en date du 8 novembre 1955] relative à l'établissement d'un rapport sur les progrès réalisés dans les territoires non autonomes pendant ces 10 dernières années. L'effectif actuel étant insuffisant, il faut créer un poste d'administrateur adjoint de 1ère classe".

106. L'Assemblée générale n'a pas encore pris de décision sur la nature du rapport en question ni sur la date de sa présentation. La résolution "invite le Secrétaire général à consulter les institutions spécialisées intéressées et à soumettre ensuite à l'Assemblée générale, à sa onzième session, un rapport sur les principales questions qui pourraient être prises en considération pour [l'examen des progrès réalisés dans les territoires non autonomes depuis la création de l'Organisation des Nations Unies]". Le Comité consultatif estime donc qu'avant de demander la création d'un nouveau poste, en se fondant principalement sur la résolution précitée, il conviendrait d'attendre que l'Assemblée se prononce; on pourrait alors évaluer les besoins de personnel de la Division. Il faut aussi tenir compte du fait que certains territoires, naguère non autonomes, ont acquis leur indépendance en 1956. Le Comité consultatif recommande donc de réduire le crédit demandé de 6.100 dollars (1 poste d'administrateur adjoint de 1ère classe).

107. En ce qui concerne la Division de la tutelle, le Secrétaire général demande la création de 2 nouveaux postes (1 d'administrateur de 1ère classe et 1 d'administrateur adjoint de 1ère classe) pour les raisons suivantes:

- Accroissement du nombre des pétitions reçues;
- Accroissement du nombre des membres du Conseil de tutelle, qui est passé de 12 à 14;
- Accroissement du travail qu'entraîne l'envoi des missions de visite dans les Territoires sous tutelle;
- Accroissement du volume de travail de la Section de recherche.

108. La Division compte actuellement 28 administrateurs (dont 16 ont rang d'administrateur adjoint de 2ème classe, d'administrateur adjoint de 1ère classe ou d'administrateur de 2ème classe). Le Comité consultatif estime que, pour répondre aux besoins de la Division, il suffirait d'ajouter à cet effectif un administrateur de 1ère classe. Il recommande donc de réduire de 6.100 dollars le crédit demandé.

109. Pour le Cabinet du Sous-Secrétaire, 2 nouveaux postes des services généraux sont demandés: l'un (agent de 2ème classe) serait occupé par une deuxième secrétaire attachée au service du Sous-Secrétaire; l'autre (agent de 3ème classe) est destiné au Central sténodactylographique. Le Comité approuve la création du second poste mais, pour ce qui est du premier, il estime qu'en principe un Sous-Secrétaire ne doit pas avoir plus d'une secrétaire particulière. Il reconnaît que, dans le Département en question, des difficultés spéciales se présentent pendant les longues périodes où le Chef du Département doit assister aux séances de l'Assemblée générale, du Conseil de tutelle et de leurs organes subsidiaires, mais il pense que l'on pourrait les surmonter à la faveur d'arrangements internes au sein du Cabinet du Sous-Secrétaire, qui, en 1957, comprendra 17 postes d'agents des services généraux (y compris ceux du Central sténodactylographique). Il recommande donc de réduire le crédit demandé de 3.600 dollars, coût du poste d'agent de 2ème classe.

110. Compte tenu de ce qui précède, le Comité consultatif recommande d'ouvrir au chapitre 9 un crédit de 789.200 dollars, soit 15.800 dollars de moins que ne demande le Secrétaire général.

Récapitulation des réductions recommandées:

Article premier:	Dollars
i) Postes permanents	15.800

Chapitre 10. — Département de l'information

Chapitre 20. — Centres d'information

	Chapitre 10 (Dollars)	Chapitre 20 (Dollars)
Crédit demandé par le Secrétaire général	2.348.400	1.213.500
Crédit recommandé par le Comité consultatif	2.323.400	1.203.500

Crédits budgétaires (totaux pour le chapitre)		Exercices	Postes	Chapitre 10		Chapitre 20	
Chapitre 10 (Dollars)	Chapitre 20 (Dollars)			Approuvés	Demandés	Recommandés par le Comité consultatif..	Approuvés
2.529.099 ²⁰	893.162	1955	Approuvés	272 ²⁰	74		
(dépenses effectives)							
2.531.600 ²⁰	940.000	1956	Approuvés	254 ²⁰	77		
2.348.400	1.213.500	1957	Demandés	222	103		
2.323.400	1.203.500	1957	Recommandés par le Comité consultatif..	222	103		

111. Pour le Département de l'information, au Siège, et les centres d'information, le Secrétaire général demande des crédits s'élevant respectivement à 2.348.400 dollars et 1.213.500 dollars. Des crédits sont également demandés, à d'autres chapitres du projet de budget, pour certaines dépenses directement imputables à l'information; ces crédits se répartissent comme suit:

	Dollars
Chapitre 17:	
Article III. — Matériel d'information.....	7.000
Chapitre 18:	
Article II. — Service d'information (Genève).....	85.700
Chapitre 25:	
Article IV. — Travaux contractuels d'imprimerie pour le Département de l'information.....	200.000

D'autres crédits destinés à couvrir des dépenses d'information, mais qu'il est difficile d'imputer à une activité déterminée, sont en outre demandés dans les divers chapitres du projet de budget qui concernent les charges de l'ensemble du Secrétariat, par exemple au chapitre 15 (Dépenses communes de personnel), au chapitre 16 (Charges communes), au chapitre 17 (Matériel [à l'exception de l'article III]), au chapitre 13 (Personnel temporaire et consultants) et au chapitre 14 (Frais de voyage du personnel), ainsi qu'au chapitre 18 (Office de l'Organisation des Nations Unies à Genève) et aux chapitres 21 et 22 (Secrétariats des commissions économiques régionales), pour les services d'information des organismes intéressés.

112. Les crédits du chapitre 10 et du chapitre 20 sont gérés comme un tout par le Secrétaire général. Leur montant global pour 1957 s'élèverait à 3.561.900 dollars, contre 3.346.600 dollars environ pour l'exercice précédent, non compris les dépenses de la Section des ventes et de la distribution (22 postes) qui sont désormais imputées directement sur les recettes provenant de la vente des publications (partie D du projet de budget pour 1957.) Les crédits demandés à ces deux chapitres du projet de budget pour 1957 accusent donc une augmentation de 215.300 dollars environ, qui se décompose comme suit:

i) 157.980 dollars pour les services supplémentaires de radiodiffusion, de presse, de cinématographie et d'information visuelle qu'exige l'admission des nouveaux Membres (66.900 dollars au chapitre 10 et 91.080 dollars au chapitre 20);

ii) 23.000 dollars, au chapitre 10, pour l'extension des services de télévision (qui entraînera une augmentation correspondante des recettes que l'on compte tirer des programmes télévisés);

iii) 34.320 dollars, en raison des augmentations périodiques de traitement et de la révision de l'ajuste-

ment pour mouvements de personnel qui est calculée au taux de 4 pour 100 du montant des traitements pour l'exercice 1957, contre 5 pour 100 en 1956.

113. Pour l'ensemble des deux chapitres, le nombre des postes permanents proposés pour 1957 est de 325 contre 309 en 1956, soit une augmentation de 16 postes, tous destinés aux centres d'information. Les dépenses relatives à 8 de ces postes (de la catégorie des services généraux) étaient jusqu'ici imputées sur les crédits ouverts pour le personnel temporaire et le personnel employé de façon intermittente; on propose maintenant de faire de ces 8 postes des postes permanents. Les 8 autres (3 d'administrateur et 5 d'agent des services généraux) sont des postes nouveaux correspondant à la prestation de divers services aux nouveaux Etats Membres; le crédit nécessaire serait de 91.080 dollars (voir l'alinéa i du paragraphe précédent). De plus, les modifications suivantes sont proposées en ce qui concerne les postes permanents:

a) Cinq postes d'administrateur seraient transférés du Siège (chap. 10) aux centres d'information (chap. 20), conformément à la décision de confier aux centres d'information certains travaux de radiodiffusion et de production de films précédemment exécutés au Siège;

b) Trois autres postes d'administrateur et 2 postes d'agent des services généraux feraient l'objet d'un transfert analogue qui permettrait de produire et de publier *La Revista de las Naciones Unidas* en Amérique latine, plutôt qu'au Siège;

c) Un poste d'ingénieur du son de la Division du cinématographe et de l'information visuelle (tableau 10-4) serait reclassé (1ère au lieu de 2ème classe) et un poste d'administrateur de 1ère classe de la Division de la radiodiffusion (tableau 10-3) serait échangé contre un poste d'administrateur de 2ème classe au Bureau des services généraux (chap. 12).

114. Le transfert du Siège aux centres d'information de certaines attributions en matière de radiodiffusion et de production de films nécessite en outre l'inscription d'un crédit de 99.000 dollars au chapitre 20 au lieu du chapitre 10 (art. II), pour couvrir les diverses dépenses d'exécution (services et fournitures). En outre, les dispositions prises pour accroître le volume de la documentation produite dans les centres tiennent compte de l'importance accrue qui sera donnée à la présentation de reportages spéciaux sur l'activité de l'Organisation par opposition au compte rendu quotidien des travaux des divers organes de l'ONU. La documentation devant être établie dans les centres et non plus au Siège, on peut escompter des économies sur les frais d'affranchissement et de transport dont il est question au chapitre 16.

115. Le Comité consultatif s'est renseigné sur la nature et l'importance du travail supplémentaire qu'entraîneront les services à fournir aux nouveaux Membres. Au Siège, on prévoit un accroissement du volume de travail en raison de l'augmentation du nombre des correspondants accrédités, des demandes des nouvelles

²⁰ Pour le chapitre 10, les chiffres de 1955 et 1956 comprennent la Section des ventes et de la distribution (22 postes: 125.000 dollars environ) qui, dans le projet de budget pour 1957, figure dans la partie D (Activités productrices de recettes). Les chiffres de 1955 comprennent également 6 postes qui ont été transférés au Service des visites en 1956.

délégations qui voudront bénéficier des services de presse usuels (distribution des communiqués de presse, organisation de conférences de presse, etc.) et, en général, du plus large horizon que devront embrasser les articles de presse et reportages spéciaux. Un certain nombre de publications de base devront être mises à jour et publiées dans un plus grand nombre de langues, à un plus fort tirage. Des programmes de radiodiffusion supplémentaires devront être émis dans des langues nouvelles. Pour ce qui est du cinéma et de l'information visuelle, il faudra adapter la documentation existante aux besoins des nouveaux Membres, renforcer les services normaux de cinéma et d'information visuelle pour tenir compte des besoins spéciaux de ces membres et établir des versions de films dans des langues nouvelles. Il y aura également plus à faire en ce qui concerne la liaison avec les organisations non gouvernementales et le développement de l'enseignement relatif aux Nations Unies. Le crédit supplémentaire demandé dans le projet de budget pour 1957 ne couvre pas tous ces besoins nouveaux; il servira seulement à faire un premier pas vers les objectifs précités.

116. Avant de formuler des observations ou des recommandations sur les demandes de crédits présentées aux chapitres 10 et 20 du projet de budget pour 1957, le Comité consultatif voudrait rappeler l'ensemble du problème que posent les dépenses d'information de l'Organisation des Nations Unies, problème qui a été maintes fois débattu à la Cinquième Commission au cours de ces 10 dernières années. Dans son rapport sur le projet de budget pour 1956 (A/2921, par. 93-97²¹), le Comité consultatif avait estimé que le "montant des

dépenses d'information, évalué au total à plus de 5.117.000 dollars pour 1956, était nettement trop élevé par rapport au reste du budget", et que "dans l'état de choses actuel, il serait bon de ne pas dépasser 4.500.000 dollars environ", "ce chiffre représentant d'ailleurs un objectif à atteindre progressivement en trois ans".

117. A la dixième session (1955) de l'Assemblée générale, la Cinquième Commission a adopté une proposition tendant à l'approbation des "recommandations et conclusions générales que le Comité consultatif, dans ses premier et dix-huitième rapports à l'Assemblée générale (dixième session) [A/2921, A/3031], a formulées touchant l'organisation des activités d'information de l'ONU". Une autre proposition visant à donner suite immédiatement à ces recommandations pour que les dépenses d'information soient ramenées à 4.500.000 dollars dès 1956 a été rejetée.

118. Le chiffre de 5.117.000 dollars cité par le Comité consultatif dans son rapport de l'an dernier (A/2921, par. 96) représentait le montant global des dépenses entraînées par les services d'information de l'ONU, y compris les dépenses du Service des visites et de la Section des ventes et de la distribution, ainsi que le montant estimatif des dépenses indirectes découlant de toutes ces activités. Le montant total des dépenses d'information proprement dites (c'est-à-dire abstraction faite des dépenses du Service des visites et de la Section des ventes et de la distribution) était évalué pour 1956 à 4.431.050 dollars. Dans le projet de budget pour 1957, le chiffre correspondant est d'environ 4.734.000 dollars, ce qui représente une augmentation de 302.950 dollars. On trouvera ci-dessous un état comparé de ces dépenses pour les exercices 1956 et 1957:

²¹ Documents officiels de l'Assemblée générale, dixième session, Supplément No 7.

*Dépenses totales des services d'information et des services connexes:
comparaison entre les crédits ouverts pour 1956 et les crédits demandés pour 1957*

	1956 (Dollars)	1957 (Dollars)
SIÈGE		
Traitements et salaires et dépenses communes de personnel	2.199.850	2.153.900
Frais de voyage du personnel en mission	15.000	18.000
Travaux d'imprimerie	176.000	200.000
Autres frais y compris les charges communes et dépenses de matériel directement imputables à l'information ^a	912.600	963.200
Totaux pour le Siège	3.303.450 ^b	3.335.100 ^b
CENTRES D'INFORMATION HORS DU SIÈGE^c	1.127.600^b	1.398.900^b
TOTAUX POUR L'INFORMATION	4.431.050	4.734.000
VENTES ET DISTRIBUTION	246.000	220.100^d
SERVICE DES VISITES	460.000	403.700^e
TOTAUX GÉNÉRAUX	5.137.050^f	5.357.800

^a Il s'agit des rubriques suivantes (les chiffres entre parenthèses étant ceux des prévisions pour 1957): fournitures et services de photographie, de cinéma, de radiodiffusion, de télévision et autres (chap. 10, art. II: 561.700 dollars); communications (chap. 16, art. Ier: 110.000 dollars); fournitures pour les télécommunications et utilisation du matériel (chap. 16, art. IV: 254.500 dollars); matériel de télécommunication, de photographie et de cinéma (chap. 17, art. Ier et III: 37.000 dollars).

^b Les chiffres de 1956 et de 1957 ne sont pas rigoureusement comparables car certaines activités ont été transférées du Siège aux centres d'information (voir par. 113 et 114).

^c Il s'agit des divers centres d'information (chap. 20), du Service d'information de Genève (chap. 18, art. II) et des services d'information des secrétariats des commissions écono-

miques régionales à Bangkok (chap. 21) et à Santiago (chap. 22).

^d Ce chiffre, qui a été établi sur la même base que celui de 1956, comprend toutes les dépenses figurant au tableau D-5 du projet de budget, à l'exclusion du coût marginal des publications destinées à la vente.

^e Ce chiffre, qui a été établi sur la même base que celui de 1956, comprend toutes les dépenses imputables sur les recettes du Service ainsi que les dépenses communes de personnel indiquées au tableau D-3 du projet de budget.

^f Le chiffre de 5.117.000 dollars mentionné au paragraphe 96 du rapport du Comité consultatif sur les prévisions pour 1956 (A/2921) était une première approximation du chiffre définitif donné dans le présent tableau (voir deuxième annexe explicative des prévisions budgétaires pour l'exercice financier 1956 [A/2904/Add.1, tableau E]).

119. Le Comité consultatif a examiné avec un soin tout particulier : a) la méthode suivie pour déterminer le montant des dépenses d'information indiqué dans le tableau ci-dessus ; b) les hypothèses sur lesquelles repose cette méthode. Il était indispensable de procéder à cet examen afin d'élucider la nature exacte de tout chiffre global que l'on pourrait proposer comme plafond des dépenses. Pour établir le montant total des dépenses d'information proprement dites, on a ajouté à la somme des dépenses directement imputables à l'information une part des charges inscrites à divers chapitres du projet de budget qui a été calculée d'après certaines hypothèses qui ne sont peut-être pas toujours valables et qui ont parfois été infirmées par les faits. Parmi ces charges, les plus importantes sont les dépenses communes de personnel pour l'ensemble du Secrétariat au Siège (chap. 15) et les frais de voyage du personnel à l'occasion du recrutement, des mutations, de la cessation de service et du congé dans les foyers (chap. 14). Il est possible de répartir exactement certaines dépenses communes de personnel, comme les cotisations à la Caisse commune des pensions, mais pour certaines autres charges, comme les primes d'installation, les indemnités versées à la cessation de service et les frais de transport (à l'exception peut-être des frais de voyage du personnel en mission), on ne peut le faire qu'en se fondant sur une série d'hypothèses assez arbitraires. Le total obtenu par cette méthode ne constitue donc qu'une simple approximation.

120. Néanmoins, il convient de suivre attentivement l'évolution des dépenses totales d'information, même si leur estimation n'est qu'approximative. En effet, compte tenu des éléments de cette estimation et des hypothèses sur lesquelles elle repose, on peut se faire ainsi une idée générale de la tendance des dépenses dans ce domaine.

121. Toutefois, étant donné que l'Assemblée générale a décidé²² que les dépenses du Service des visites et de la Section des ventes et de la distribution seraient directement imputées sur leurs recettes, le Comité consultatif estime que pour calculer les dépenses des services d'information on ne devrait tenir compte que des frais qui sont à strictement parler des frais d'information. Dans ces conditions, le plafond de 4.500.000 dollars que le Comité consultatif avait recommandé en 1955 serait ramené à 4 millions de dollars pour les dépenses d'information proprement dites. Or 16 nouveaux Membres ont été admis à l'Organisation et il est presque certain que d'autres le seront. De plus, les salaires et le coût de la main-d'œuvre ont généralement augmenté, ce qui a provoqué un accroissement des dépenses relatives aux fournitures et aux services, élément important des dépenses d'information. En conséquence, le Comité consultatif reconnaît qu'il serait normal de relever le plafond. Il recommande donc que le montant total des dépenses d'information proprement dites (non compris celles du Service des visites et de la Section des ventes et de la distribution) soit limité à un maximum de 4.500.000 dollars — soit environ 500.000 dollars de plus que le maximum recommandé l'an dernier pour des services comparables — cet objectif devant être atteint lors de l'établissement du projet de budget pour l'exercice 1959.

122. Le Comité consultatif a noté les efforts que le Secrétaire général déploie à cet égard (avant-propos du projet de budget, par. 14 à 17). Aussi s'abstient-il de recommander toute réduction importante des crédits

demandés pour ces deux chapitres. Il estime cependant qu'il est possible de réaliser une modeste économie sur certains articles ; c'est le cas notamment de l'article II du chapitre 10 qui, toutes choses égales d'ailleurs, fait apparaître une augmentation de 90.000 dollars environ par rapport aux crédits ouverts pour 1956 et de l'article premier du chapitre 20 où il serait raisonnable d'élever le taux d'ajustement pour mouvements de personnel, étant donné le nombre des nouveaux postes que l'on se propose de créer. De même, il serait peut-être possible de réduire le crédit de 200.000 dollars demandé à l'article IV du chapitre 25 (Travaux contractuels d'imprimerie) pour les publications du Département de l'information.

123. Le Comité consultatif recommande donc de réduire de 25.000 dollars et de 10.000 dollars respectivement les crédits demandés au chapitre 10 et au chapitre 20, la deuxième réduction devant être ménagée principalement par une révision, en augmentation, de l'ajustement pour mouvements de personnel. Une partie de la réduction recommandée pour les crédits du chapitre 10 pourrait être reportée, à la discrétion du Secrétaire général, sur les crédits de l'article IV du chapitre 25 qui sont d'habitude gérés comme un tout avec ceux des chapitres 10, 20 et 18, article II (Service d'information de Genève). La réduction globale de 35.000 dollars représente moins de 1 pour 100 du montant total des quatre crédits en question.

124. Le Comité consultatif tient encore à formuler deux autres observations qui ont trait au programme d'information. En premier lieu, il conviendrait de procéder à une étude objective et à un examen critique du travail et de la valeur du personnel des centres d'information. Comme il l'a déjà indiqué dans un rapport à l'Assemblée générale (dixième session) [A/3031, par. 4²³], le Comité consultatif n'a pas l'impression que, dans son rapport de 1955, le Groupe d'étude ait examiné "dans quelle mesure les moyens d'information existants, ainsi que les services de l'ONU, créent une compréhension de l'œuvre de l'Organisation fondée sur des informations suffisantes", comme le voudrait l'un des principes applicables à l'action de l'ONU dans le domaine de l'information.

125. En second lieu, pour ce qui est de la proposition visant à faire effectuer en Amérique latine les travaux relatifs à la publication de *La Revista de las Naciones Unidas*, le Comité consultatif ne doute pas qu'avant de prendre une décision définitive sur le lieu précis où s'effectueraient ces travaux, on examinera un certain nombre de facteurs comme le coût des travaux d'impression, les conditions d'expédition vers tous les pays hispaniques et les problèmes qui peuvent se poser en matière de change. En ce qui concerne ce dernier élément, il convient de noter qu'en raison surtout des fluctuations du cours du peso chilien, le montant des dépenses imputées sur les crédits du chapitre 22 (Secrétariat de la Commission économique pour l'Amérique latine) pourrait dépasser de 150.000 dollars celui des crédits ouverts à ce chapitre.

126. Sous réserve des observations qui précèdent, le Comité consultatif recommande d'ouvrir les crédits suivants aux chapitres 10 et 22 du budget pour 1957 :

Dollars

Chapitre 10. — Département de l'information.....	2.323.400
Chapitre 20. — Centres d'information	1.203.500

²² Documents officiels de l'Assemblée générale, dixième session, Annexes, points 38 et 47 de l'ordre du jour, document A/3103, chap. VII.

²³ Documents officiels de l'Assemblée générale, dixième session, Annexes, point 38 de l'ordre du jour.

<i>Récapitulation des réductions recommandées:</i>		<i>Dollars</i>
Chapitre 10:		
Article II. — Autres frais de service.....	25.000	
Chapitre 20:		
Article premier. — Traitements et salaires.....	10.000	
	<u>35.000</u>	

Chapitre 11. — Département des conférences

	<i>Dollars</i>
Crédit demandé par le Secrétaire général...	6.564.600
Crédit recommandé par le Comité consultatif	6.543.000

Crédits budgétaires (totaux pour le chapitre)

<i>Dollars</i>	<i>Exercices</i>	<i>Postes</i>	
6.226.355	1955	Approuvés	919
(dépenses effectives)			
6.391.400	1956	Approuvés	914
6.564.600	1957	Demandés	914
6.543.000	1957	Recommandés par le Comité consultatif	913

127. Le Secrétaire général demande au chapitre 11 du projet de budget un crédit de 6.564.600 dollars, soit 173.000 dollars de plus que le crédit ouvert pour 1956; cette différence est attribuable à trois facteurs: augmentations périodiques de traitement, diminution des économies résultant des mouvements de personnel, demande de crédit concernant un poste de Sous-Secrétaire adjoint que l'Assemblée avait approuvé pour 1956 mais pour lequel elle n'avait pas ouvert de crédit.

128. Le nombre des postes demeure inchangé (914), mais la répartition est légèrement modifiée par rapport à 1956. C'est ainsi que 3 postes d'interprète (administrateur de 2ème classe) sont transférés à l'Office européen et que l'on se propose de créer 3 nouveaux postes (tableau 11-3, Service des publications): un poste d'administrateur adjoint de 1ère classe au Groupe de cartographie; 2 postes d'agent des services généraux, l'un pour le Cabinet du Chef du Service et l'autre pour la Section de la distribution (Service des publications).

129. On se propose de reclasser en 1957 — au rang d'administrateur de 2ème classe — un administrateur adjoint de 1ère classe afin de donner au chef du Groupe espagnol de correcteurs d'épreuves le même rang qu'aux chefs des Groupes anglais et français.

130. Le poste de Sous-Secrétaire adjoint (tableau 11-1), inscrit pour la première fois dans le projet de budget pour 1955, demeure vacant. L'an dernier, le Comité consultatif a été d'avis que ce poste soit maintenu en 1956, sous réserve des conditions posées à l'origine par l'Assemblée générale: le poste ne serait pourvu que si le Secrétaire général, après avoir consulté le Sous-Secrétaire et étudié de nouveau les besoins effectifs du Département, le jugeait souhaitable et s'assurerait préalablement l'assentiment du Comité consultatif.

131. De l'avis du Comité, 18 mois d'expérience permettent de prendre une décision définitive. Ainsi que le Comité en a été informé, les faits montrent qu'il n'est pas nécessaire de pourvoir le poste de Sous-Secrétaire adjoint; dans ces conditions — et pour d'autres raisons dont le Comité a eu connaissance — le Département est actuellement doté des cadres dont il a besoin pour s'acquitter de sa tâche et aucun motif administratif ne semble justifier le maintien de ce poste. En conséquence, le Comité recommande de réduire de 21.600 dollars le crédit demandé.

132. Le Comité consultatif s'est de nouveau inquiété du rythme auquel on liquidait les arriérés de traduction des documents officiels en chinois, en espagnol et en russe²⁴. Voici le travail accompli au cours de ces trois dernières années:

	<i>Arriérés liquidés pendant la période de 18 mois terminée le:</i>			<i>Arriérés restant à traduire au 15 mai 1958 (Pages)</i>
	<i>15 mai 1956 (Pages)</i>	<i>15 mai 1956 (Pages)</i>	<i>15 mai 1956 (Pages)</i>	
Chinois	3.000	3.898	8.392	11.465
Espagnol	—	2.672	2.284	7.544
Russe	—	1.005	—	15.445

133. Les statistiques ci-dessus prouvent que la situation est encourageante en ce qui concerne les traductions en chinois et en espagnol: on pense que si le volume du travail courant n'augmente pas nettement, il sera possible de liquider en 1957 presque tout l'arriéré des traductions dans ces deux langues, grâce au personnel du Siège et, en ce qui concerne l'espagnol, aux traducteurs espagnols de l'Office de Genève. Pour ce qui est de l'arriéré des traductions en russe, les difficultés que l'on éprouve s'expliquent par le grand nombre de documents courants dont la traduction est demandée par les délégations de langue russe, notamment pour le Conseil de tutelle ainsi que pour le Conseil économique et social et ses commissions techniques.

134. On peut cependant prévoir une amélioration de la situation, car il a été possible de surmonter en partie les difficultés que l'on avait éprouvées, touchant le recrutement de traducteurs russes qualifiés. Le Comité consultatif persiste à penser qu'il importe de liquider sans retard une partie importante de cet arriéré considérable soit en pourvoyant aux vacances de postes, soit peut-être en continuant à faire appel à du personnel temporaire.

135. Le Comité consultatif reconnaît que l'augmentation de l'effectif du Service des publications est largement attribuable (compte non tenu du nouveau poste demandé pour le Groupe de cartographie) au surcroît de travail que l'admission de nouveaux Membres entraînera en matière de distribution. Une section de ce Service assure la reproduction (par des procédés techniques variés) de la documentation de l'Organisation (voir plus loin, par. 259 à 264).

136. Dans le projet de budget, le Secrétaire général indique aussi qu'en 1957, on sera sans doute appelé à renforcer l'effectif de la Section du contrôle de la rédaction, qui relève du Cabinet du Sous-Secrétaire. Le Comité consultatif en est partisan, à condition que cela n'entraîne pas une augmentation de l'effectif du Département — le personnel supplémentaire voulu peut être fourni soit par le Département lui-même, soit par d'autres services du Secrétariat (voir aussi par. 253 et 257 du présent rapport, au sujet du travail des services de rédaction de l'Organisation).

137. Le Comité consultatif recommande d'ouvrir un crédit de 6.543.000 dollars au chapitre 11, soit 21.600 dollars de moins que ne demande le Secrétaire général.

Récapitulation des réductions recommandées:

Article premier:	<i>Dollars</i>
i) Postes permanents	21.600

Chapitre 11a. — Bibliothèque

	<i>Dollars</i>
Crédit demandé par le Secrétaire général...	514.400
Crédit recommandé par le Comité consultatif.	514.400

²⁴ Il n'y a d'arriérés ni en anglais ni en français.

Crédits budgétaires (totaux pour le chapitre)	Exercices		Postes	
	Dollars			
479.845 (dépenses effectives)	1955	Approuvés	85
495.000	1956	Approuvés	84
514.400	1957	Demandés	84
514.400	1957	Recommandés par le Comité consultatif	84

138. Le crédit que le Secrétaire général demande au chapitre 11a (Bibliothèque du Siège) dépasse de 19.400 dollars le crédit ouvert pour 1956. Cette différence est principalement attribuable aux augmentations périodiques de traitement et, pour 5.000 dollars environ, à la diminution des économies résultant des mouvements de personnel. On n'envisage aucune modification concernant l'effectif ou sa composition.

139. D'autres crédits destinés à couvrir des dépenses connexes sont demandés dans les chapitres suivants :

	Dollars
Chapitre 16:	
Article V, iii	16.700
Chapitre 17:	
Article II	37.000
Chapitre 25:	
Article premier, x	2.610

140. En même temps que le projet de budget pour 1957, le Comité consultatif a examiné un rapport sur les travaux de la Bibliothèque du Siège en 1955 (ST/LIB/2), qui traite d'un certain nombre de problèmes dont les conséquences financières sont ou risquent d'être importantes.

141. Dans son rapport sur le projet de budget pour 1956 (A/2921, par. 120 et 121²⁵), le Comité a indiqué que, d'après les renseignements qu'il avait reçus, la question de l'espace disponible à la Bibliothèque ne se poserait probablement guère d'ici cinq ou six ans. D'une manière générale, rien n'est venu, au cours de l'année écoulée, infirmer cette opinion, mais le rapport précité sur la Bibliothèque tend à montrer que, si le nombre des volumes éliminés a augmenté en 1955 de près de 30 pour 100 par rapport à 1954, on n'en a pas moins éprouvé des difficultés, faute d'espace dans certaines parties de la Bibliothèque du Siège. C'est notamment le cas pour les locaux où est entreposée la collection des documents de l'ONU et des institutions spécialisées: il est impossible d'augmenter le nombre des rayons — dont la plupart sont déjà pleins — et l'on prévoit qu'il faudra finalement reproduire en microfilms les documents les plus anciens.

142. Dans le rapport précité, il est aussi question du nombre des pages photocopiées (plus de 52.000 en 1955). Le Secrétariat a signalé au Comité que ces photocopies prennent place parmi les ouvrages de la Bibliothèque et que les travaux effectués pour les autres services du Secrétariat — il s'agit de la reproduction, le plus souvent, en trois ou quatre exemplaires, d'extraits de documents — sont moins coûteux que si l'on employait une autre méthode de reproduction. Bien que les travaux de photocopie soient confiés au Département des conférences, c'est la Bibliothèque qui examine les demandes, et le Comité est persuadé qu'elle ne donnera suite qu'aux demandes parfaitement motivées.

143. La Section des archives relève de la Bibliothèque depuis juin 1954. Les décisions relatives aux

catégories de documents à classer dans les archives sont prises par un comité du Secrétariat, qui applique des principes nettement définis, révisés à intervalles réguliers. Comme le travail de cette section est étroitement lié à celui du Groupe chargé de l'élimination des dossiers (Section de l'enregistrement), les mesures administratives concernant le transfert aux archives des documents d'abord conservés par ce groupe et gardant leur intérêt ne sont pas dénuées d'importance: en effet, s'il s'agissait d'un mouvement régulier, non seulement la Section des archives pourrait se faire une idée exacte de l'espace et du personnel dont elle a besoin, mais encore on éviterait les dépenses inutiles (par exemple en ce qui concerne les classeurs) que provoque l'envoi tardif des documents aux archives. Le Comité sait que le Secrétariat étudie de près la question.

144. Sous réserve des observations ci-dessus, le Comité consultatif recommande d'ouvrir le crédit de 514.400 dollars que le Secrétaire général demande au chapitre 11a.

Chapitre 12. — Bureau des services généraux

	Dollars
Crédit demandé par le Secrétaire général...	2.945.000
Crédit recommandé par le Comité consultatif	2.945.000

Crédits budgétaires (totaux pour le chapitre)	Exercices		Postes	
	Dollars			
3.135.313 ²⁶ (dépenses effectives)	1955	Approuvés	459
3.056.200 ²⁶	1956	Approuvés	453
2.945.000	1957	Demandés	449
2.945.000	1957	Recommandés par le Comité consultatif	449

145. Le crédit de 2.945.000 dollars que le Secrétaire général demande pour le Bureau des services généraux ne concerne pas l'Administration postale de l'ONU, pour laquelle une demande de crédit figure dans la partie D du projet de budget. Compte non tenu de cette différence de présentation, le crédit demandé pour 1957 est de 26.100 dollars plus élevé que le crédit ouvert pour 1956, en raison des augmentations périodiques de traitement (qui sont en partie compensées par une diminution du nombre des postes permanents).

146. Outre la suppression de 4 postes permanents (3 postes d'administrateur et 1 poste d'agent des services généraux), le Secrétaire général propose les changements ci-après :

i) Echange d'un poste d'administrateur général contre un poste d'administrateur hors classe du Cabinet des Sous-Secrétaires sans département;

ii) Echange d'un poste d'administrateur de 2ème classe contre un poste d'administrateur de 1ère classe du Département de l'information;

iii) Déclassement d'un poste d'administrateur adjoint de 1ère classe, qui serait rangé dans la catégorie des services généraux;

iv) Reclassement de 15 postes d'agent du Service de sécurité, qui passeraient de la 4ème à la 3ème classe.

147. L'échange mentionné à l'alinéa i ci-dessus est rendu possible par une nouvelle répartition, à l'inté-

²⁵ Voir Documents officiels de l'Assemblée générale, dixième session, Supplément No 7.

²⁶ Y compris, pour 1955, une somme de 136.188 dollars et, pour 1956, une somme de 137.300 dollars concernant l'Administration postale de l'ONU. Pour 1957, la demande de crédit correspondante figure dans la partie D du projet de budget. Les chiffres relatifs aux postes permanents ne tiennent compte, pour aucun exercice, des postes de l'Administration postale.

rieur du Bureau, des tâches qui intéressent le Service des missions; l'échange mentionné à l'alinéa ii s'explique par le fait que l'on confierait au Bureau des services généraux certains travaux techniques en matière de radiodiffusion qui étaient accomplis jusqu'à présent par le Département de l'information. A ce propos, le Comité consultatif croit savoir que, ces dernières années, on s'est attaché à répartir rationnellement entre le Bureau et ce département certains travaux purement techniques et d'entretien concernant le matériel d'information. Le Comité approuve ces mesures qui visent à tirer le meilleur parti des ressources et moyens existants, à condition que l'on puisse aisément se faire une idée d'ensemble de toutes les dépenses imputables à l'information. L'alinéa iii n'appelle aucun commentaire et le Comité approuve la proposition figurant à l'alinéa iv, étant donné que, ainsi que le Secrétaire général le signale dans le commentaire du tableau 12-4 du projet de budget, le Service de sécurité éprouve de la difficulté à conserver les services d'agents expérimentés si les intéressés ne peuvent progresser au-delà de la 4^{ème} classe.

148. D'après les renseignements communiqués au Comité, le Bureau des services généraux, qui s'acquitte de tâches fort diverses — d'entretien principalement — utilise son personnel avec de plus en plus de souplesse afin de faire face aux besoins changeants des divisions qui constituent le Bureau. En l'occurrence, cette manière de faire est très souvent justifiée et le Comité est persuadé que le Bureau continuera de s'employer à stabiliser ou, si possible, à diminuer son effectif pendant les années à venir.

149. Outre les traitements, le crédit demandé comprend une somme globale de 720.130 dollars pour la rémunération de 158 travailleurs manuels. Pour fixer ce chiffre, on a tenu compte de l'augmentation de salaires (23.000 dollars par an) que le Secrétaire général, agissant en vertu de la résolution 590 (VI) adoptée par l'Assemblée générale le 2 février 1952, a approuvée à compter du 1^{er} janvier 1956, après avoir informé le Comité consultatif²⁷.

150. Le Comité consultatif recommande d'ouvrir au chapitre 12 le crédit de 2.945.000 dollars demandé par le Secrétaire général.

Chapitre 13. — Personnel temporaire et consultants

	Dollars
Crédit demandé par le Secrétaire général . . .	430.000
Crédit recommandé par le Comité consultatif . . .	400.000
1955 (dépenses effectives)	494.839
1956 (crédit ouvert)	493.000

151. Outre le crédit de 430.000 dollars qu'il demande au chapitre 13, le Secrétaire général demande 43.500 dollars, dans la partie D du projet de budget, pour le personnel temporaire auquel on fait appel pour les activités productrices de recettes. Un crédit correspondant, d'environ 50.000 dollars, avait été demandé, pour 1956, au chapitre 13. Compte non tenu des activités productrices de recettes, le crédit demandé pour le personnel temporaire et les consultants au Siège (à l'exclusion du secrétariat du Comité mixte de la Caisse commune des pensions et du Comité des pensions du personnel de l'ONU [chap. 32]), est de 13.000 dollars inférieur au crédit ouvert pour 1956.

²⁷ Documents officiels de l'Assemblée générale, dixième session, Supplément No 7 (A/2921, par. 125).

152. Ailleurs dans le projet de budget, le Secrétaire général demande d'autres crédits pour le personnel temporaire, les consultants, etc. — il s'agit principalement des bureaux extérieurs (chap. 18 à 22 et chap. 33), des experts scientifiques en matière d'énergie atomique (chap. 6a) et des réunions spéciales d'experts en matière économique et sociale (chap. 8). Le total des crédits demandés est de 714.000 dollars dans le cas du personnel temporaire et de 302.400 dollars dans le cas des consultants; toutefois, ce dernier crédit concernerait aussi la rémunération de certaines catégories de personnel employé de façon durable comme les experts scientifiques (chap. 6a) ou la rétribution de services contractuels (en matière de placements par exemple, voir chap. 32). Il comprend aussi une somme de 4.500 dollars (chap. 3) qui, tout en figurant sous la rubrique "consultants", concerne la participation du représentant d'une commission à la session d'une autre commission.

153. En groupant dans un seul chapitre la presque totalité des crédits concernant le personnel temporaire et les consultants au Siège et en confiant au Service financier la gestion d'ensemble des crédits en question, on est progressivement parvenu à diminuer ces dépenses. Quand un département demande les services de personnel temporaire ou de consultants, le Service financier examine cette demande en tenant compte des ressources en personnel dont l'ensemble du Secrétariat dispose à ce moment-là. Ce contrôle gagnera en efficacité à mesure que l'on connaîtra mieux les variations du volume du travail des différents services au cours de l'année. Les départements s'habituent de plus en plus à utiliser leur personnel avec souplesse, qu'il s'agisse de changements d'affectation à l'intérieur d'un département ou d'un département à l'autre. Ils devraient mieux faire face à l'augmentation du volume de travail qui résulte de l'envoi de personnel en mission temporaire, sans faire appel à du personnel supplémentaire ni remplacer les fonctionnaires absents. On pourrait aussi renforcer la centralisation du contrôle en prévoyant un an à l'avance, en fonction de priorités et sous réserve, peut-être, d'une révision trimestrielle, l'utilisation que l'on fera des services des consultants.

154. Le Comité consultatif reconnaît que si l'on recrute des consultants, c'est souvent parce que des organes subsidiaires de l'ONU demandent au Secrétariat de faire des études spéciales. Dans tous les cas de ce genre, le Secrétaire général présente, conformément aux dispositions réglementaires, un état des incidences financières, mais il semble bien que l'organe subsidiaire et l'organe dont il dépend pourraient examiner cet état de plus près afin de veiller à l'échelon le plus élevé à ce que les priorités soient respectées, compte tenu non seulement des attributions de l'organe subsidiaire, mais aussi du programme d'ensemble arrêté par l'organe dont il dépend. En outre, il importe que les états des incidences financières que le Secrétaire général présente soient dressés avec le maximum d'exactitude, en fonction de tous les renseignements que l'on possède à l'époque.

155. Dans ces conditions, il faudrait chercher à limiter à 400.000 dollars les dépenses prévues au chapitre 13: le Comité consultatif recommande donc d'ouvrir un crédit de ce montant, inférieur de 30.000 dollars au crédit demandé par le Secrétaire général.

Récapitulation des réductions recommandées:

	Dollars
Chapitre 13: réduction globale	30.000

Chapitre 14. — Frais de voyage du personnel

	Dollars
Crédit demandé par le Secrétaire général	1.045.000
Crédit recommandé par le Comité consultatif	1.015.000
1955 (dépenses effectives)	1.010.103
1956 (crédit ouvert)	1.170.000

156. Le crédit de 1.045.000 dollars que le Secrétaire général demande pour couvrir les frais de voyage du personnel du Siège en 1957 se décompose comme suit :

	Dollars
i) Frais de voyage à l'occasion du recrutement, des mutations et du rapatriement	220.000
ii) Frais de voyage pour le congé dans les foyers	700.000
iii) Frais de voyage du personnel en mission	125.000

Chacun de ces postes est géré séparément et, normale-

	1952	1953	1954	1955	1956	1957
	(Dollars des Etats-Unis d'Amérique)					
Montant initial des crédits	732.000	838.000	974.000	645.000	850.000	700.000
Dépenses effectives	881.268	628.692	840.774	672.577	—	—

159. De même que les années précédentes, le crédit de 700.000 dollars que le Secrétaire général demande pour les congés dans les foyers est calculé d'après le nombre des bénéficiaires pendant l'année à venir, une réduction de 25 pour 100 étant opérée de manière à tenir compte, d'après l'expérience des années précédentes, de facteurs tels que les mouvements de personnel, les ajournements volontaires du congé ou les changements de lieu d'affectation. On peut donc évaluer avec une certaine exactitude le montant des dépenses qui seront effectuées à ce titre au cours du prochain exercice.

160. Toutefois, le Comité consultatif estime qu'en 1957 il faudrait aussi tenir compte d'un facteur exceptionnel, qui justifierait une diminution du crédit demandé : l'Assemblée générale sera sans doute encore en session au début de l'année 1957, ce qui aura inévitablement des répercussions sur le nombre de voyages entrepris à l'occasion du congé dans les foyers.

161. En ce qui concerne la rubrique iii (Frais de voyage du personnel en mission), le Comité consultatif recommande d'ouvrir le crédit de 25.000 dollars demandé à l'alinéa b et destiné à couvrir le coût des voyages que le Secrétaire général ou des fonctionnaires entreprendront en raison des attributions spéciales qui sont confiées au Secrétaire général. Etant donné, notamment, qu'il faut assurer une coordination plus étroite avec les services régionaux et suivre de plus près les travaux des centres d'information, le Comité est aussi disposé à recommander l'ouverture du crédit de 100.000 dollars demandé à l'alinéa a pour les frais de voyage des fonctionnaires envoyés normalement en mission par le département dont ils font partie.

162. Le crédit demandé sous la rubrique i (Voyages du personnel à l'occasion du recrutement, des mutations et du rapatriement) dépasse de 20.000 dollars le crédit ouvert pour 1956, bien que dans les chapitres 6 à 12 du projet de budget, on ait admis comme hypothèse que les mouvements de personnel seraient moins importants qu'en 1956. Le Comité consultatif estime qu'en l'occurrence, il faudrait tenir compte de cette même hypothèse et que les frais de voyage en question ne devraient, en tout cas, pas dépasser le chiffre de 200.000 dollars approuvé pour 1956.

163. Etant donné ce qui précède, voici les recommandations du Comité consultatif pour le chapitre 14 :

ment, il n'est procédé à aucun virement d'un poste à l'autre.

157. Le chiffre précité de 125.000 dollars ne constitue pas le total des crédits prévus pour couvrir les frais de voyage du personnel du Siège envoyé en mission, étant donné que, dans d'autres chapitres du budget (par exemple chap. 1er, 3 et 3b), le Secrétaire général demande des crédits pour les voyages à l'occasion des conférences.

158. Les congés dans les foyers se répartissant de manière inégale entre les années paires et les années impaires, on ne saurait, sans ajuster les chiffres figurant dans le chapitre considéré, faire de comparaison valable d'une année à l'autre. Le tableau ci-après indique donc : a) le montant initial des crédits (ouverts ou demandés) ; b) les dépenses effectives au titre du congé dans les foyers :

	Réduction du crédit demandé par le Secrétaire général (Dollars)	Crédit à ouvrir (Dollars)
Rubrique i	20.000	200.000
Rubrique ii	10.000	690.000
Rubrique iii, a	—	100.000
Rubrique iii, b	—	25.000
TOTAL recommandé pour le chapitre		1.015.000

Chapitre 15. — Dépenses communes de personnel

	Dollars
Crédit demandé par le Secrétaire général	3.336.000
Crédit recommandé par le Comité consultatif	3.331.500
1955 (dépenses effectives)	4.999.050 ²⁸
1956 (crédit ouvert)	3.273.600

164. Pour 1957, le Secrétaire général évalue les dépenses communes de personnel à 3.336.000 dollars, soit 62.000 dollars de plus que le crédit ouvert en 1956, mais 33.000 dollars de moins que les dépenses de 1955 (compte non tenu de 1.630.000 dollars qu'il a fallu dépenser cette année-là pour le remboursement de l'impôt national sur le revenu). L'augmentation par rapport à 1956 (52.000 dollars à l'article premier et des sommes moindres aux articles II et III) est partiellement compensée par une diminution de 7.400 dollars à l'article IV, le Secrétaire général ne demandant pas de subvention pour l'Ecole internationale (1956: 12.000 dollars).

165. Le Comité consultatif n'a d'observation à formuler ni au sujet de l'augmentation prévue à l'article premier (le montant des cotisations à la Caisse des pensions qui doit être imputé sur le budget est directement lié à la masse des traitements) ni au sujet de l'augmentation prévue à l'article III (les cotisations aux systèmes d'assurance-maladie agréés [rubrique ii] sont fixées en fonction du coût actuel).

166. Quant à l'article II, il semble que les faibles réductions envisagées pour les primes d'installation et les indemnités versées à la cessation de service (rubriques i et ii) ne tiennent pas suffisamment compte de

²⁸ Y compris 1.630.000 dollars pour le remboursement de l'impôt national sur le revenu.

la stabilité relative à laquelle on est parvenu en ce qui concerne les engagements et les dépôts. Le Comité recommande de réduire de 4.500 dollars, pour le ramener au chiffre du crédit ouvert pour 1956, le crédit demandé à l'article II. Etant donné qu'on envisage actuellement d'appliquer des règles plus strictes en ce qui concerne les frais de transport du mobilier des fonctionnaires, le Comité ne veut pas faire de recommandation précise au sujet de la rubrique iv.

167. A l'article IV, en dehors de la subvention à l'École internationale (voir par. 164), le Secrétaire général ne propose pratiquement qu'un changement concernant la rubrique iii (Programme de stage) : il demande 3.600 dollars de plus qu'en 1956 pour aligner l'allocation hebdomadaire des stagiaires ordinaires sur celle des stagiaires spéciaux (50 dollars). Le crédit global de 93.500 dollars demandé sous cette rubrique se décompose comme suit :

a) 24.000 dollars pour deux programmes ordinaires de stage :

- i) 30 fonctionnaires, huit semaines ;
- ii) 30 étudiants d'université, huit semaines ;

b) 69.500 dollars pour un programme de stage spécial : 20 stagiaires spéciaux (guides-stagiaires), un an.

168. Le Secrétaire général présentera à l'Assemblée générale, à sa prochaine session, un rapport sur le programme de stage spécial et le Comité consultatif se propose d'examiner à ce moment-là la manière dont le programme a fonctionné pendant les 12 premiers mois consécutifs de son exécution ; il étudiera plus particulièrement : a) le volume et la qualité des services fournis à la Section des visites guidées ; b) la façon dont les stagiaires spéciaux répartissent leur temps entre leurs tâches de guide, d'une part, et le travail qu'ils font dans les départements du Secrétariat, d'autre part ; c) dans quelle mesure ces doubles attributions répondent à l'objet du programme spécial, qui est de donner aux stagiaires la possibilité à la fois de se familiariser avec l'ONU et de prêter leur concours au Service des visites. Pour l'instant, le Comité recommande d'ouvrir les crédits demandés — à titre provisoire — par le Secrétaire général.

169. Sous réserve des observations formulées au paragraphe précédent, le Comité consultatif recommande d'ouvrir pour l'ensemble du chapitre 15 un crédit de 3.331.500 dollars, soit 4.500 dollars de moins que le Secrétaire général ne demande.

<i>Récapitulation des réductions recommandées :</i>		<i>Dollars</i>
Article II. — Installation du personnel et cessation de service		4.500

Chapitre 16. — Charges communes

	<i>Dollars</i>
Crédit demandé par le Secrétaire général ..	3.819.800
Crédit recommandé par le Comité consultatif	3.789.800
1955 (dépenses effectives)	3.766.233
1956 (crédit ouvert)	3.645.700

170. Le crédit que le Secrétaire général demande pour les charges communes dépasse — après ajustement permettant la comparaison — de 159.100 dollars le crédit ouvert pour 1956 (compte non tenu des 15.000 dollars prévus pour la résidence du Secrétaire général, qui étaient précédemment inscrits à l'article premier du chapitre 6). Sur les six articles du chapitre 16, quatre accusent des augmentations sensibles, à savoir :

	<i>Dollars</i>
Article premier. — Communications	33.000
Article II. — Location et entretien des locaux (à l'exclusion de la résidence du Secrétaire général)	30.100
Article III. — Papeterie et fournitures de bureau	35.000
Article IV. — Location et entretien du matériel	64.700

171. Comme le Secrétaire général l'a signalé dans son avant-propos du projet de budget (A/3126, par. 22), ces accroissements s'expliquent par la hausse du coût de la main-d'œuvre dans la région de New-York, hausse qui influe à son tour tant sur le coût direct des travaux contractuels entrepris pour le compte de l'Organisation que sur le prix de presque tous les biens et services. Ces augmentations ne peuvent être absorbées que jusqu'à un certain point, du fait que, le Comité consultatif l'a déjà souligné²⁹, un même contrôle administratif ne s'exerce pas sur les différentes dépenses prévues dans le chapitre considéré. Toutefois, il n'en est que plus nécessaire de réaliser davantage d'économies, sur les postes (communications et fournitures diverses, par exemple) qui se prêtent mieux à un contrôle direct.

172. Le crédit demandé à l'article premier (Communications) est plus élevé que le crédit ouvert pour 1956 : l'augmentation concerne le téléphone (16.000 dollars), les câblogrammes, télégrammes et communications par radio (3.000 dollars), les services postaux (4.000 dollars), le transport des marchandises, le camionnage et les messageries (2.000 dollars) et les envois par avion (8.000 dollars). De l'avis du Comité consultatif, il faut redoubler d'efforts pour diminuer le volume des communications téléphoniques (étant donné notamment la hausse constante des tarifs) ainsi que celui des câblogrammes et télégrammes acheminés par la voie commerciale. Pour ce qui est des dépenses prévues sous les autres rubriques, qui résultent pour une part appréciable des envois de documentation d'information, il conviendrait de ne faire d'envois par avion que dans les cas d'extrême urgence où l'on n'a pu prendre de dispositions à l'avance. En outre, étant donné que l'on se propose de confier aux centres d'information la production d'une plus grande partie de la documentation d'information (voir chap. 20 du projet de budget pour 1957), on devrait pouvoir aussi diminuer, en ce qui concerne l'information, les dépenses d'expédition par la poste et de transport.

173. Les crédits demandés à l'article II dépassent aussi les chiffres de 1956 en ce qui concerne les services contractuels pour l'entretien des locaux (25.600 dollars), l'éclairage, le chauffage, l'énergie et l'eau (17.000 dollars) et la transformation des locaux (10.000 dollars) ; de même, pour l'article III, rubrique "Papeterie et fournitures de bureau" (35.000 dollars). Le Comité consultatif estime qu'il faut s'attacher constamment à comprimer le plus possible ces dépenses en exerçant un contrôle rigoureux sur les contrats, les travaux de transformation et la consommation (éclairage, chauffage, énergie, eau et fournitures de bureau). Il semble aussi que le remplacement des pièces visées aux rubriques i et iv de l'article IV et les fournitures et services divers visés à la rubrique ii de l'article V pourraient entraîner des débours moins élevés.

174. Compte tenu des observations qui précèdent, le Comité consultatif juge suffisant d'augmenter de 129.000 dollars en 1957 — après ajustement aux fins de comparaison — le crédit ouvert en 1956. Le crédit de 1957 se chifferrait donc à 3.789.800 dollars pour le chapitre 16, et le Secrétaire général pourrait répartir

²⁹ Voir, par exemple, *Documents officiels de l'Assemblée générale, dixième session, Supplément No 7 (A/2921, par. 152)*.

à son gré la réduction de 30.000 dollars que le Comité recommande.

Récapitulation des réductions recommandées:

	<i>Dollars</i>
Chapitre 16: réduction globale.....	30.000

Chapitre 17. — Matériel

	<i>Dollars</i>
Crédit demandé par le Secrétaire général....	286.500
Crédit recommandé par le Comité consultatif	250.000
1955 (dépenses effectives)	169.355
1956 (crédit ouvert)	165.000

175. Le crédit de 286.500 dollars que le Secrétaire général demande au chapitre 17 dépasse de 121.500 dollars, soit de près de 75 pour 100, le crédit ouvert pour 1956. Si l'on met à part les 35.000 dollars destinés aux livres et cartes pour la bibliothèque, l'ensemble du crédit demandé, à l'exception d'environ 40.000 dollars qui concernent du matériel nouveau, doit permettre de rénover une partie du mobilier et du matériel.

176. A la dixième session (1955) de l'Assemblée générale, le Secrétaire général a informé la Cinquième Commission que ses nombreux travaux n'avaient pas laissé le temps au Secrétariat de présenter un rapport concernant un programme de remplacement du mobilier et du matériel. Le Secrétaire général indiquait en outre qu'il présenterait ce rapport en 1956 et proposerait en même temps les changements qu'il pouvait y avoir lieu d'apporter aux dispositions budgétaires en vigueur³⁰.

177. Le Comité consultatif note que, pour ce qui est du mobilier, du matériel de bureau et du matériel de télécommunication, on a établi des inventaires détaillés du matériel à remplacer au cours des 10 prochaines années, après avoir examiné l'état de chaque élément de matériel et étudié en même temps la durée et les conditions de son utilisation, ainsi que les dépenses concernant les réparations et l'entretien; toutefois, on a constaté que les principes valables pour le remplacement du matériel de bureau et de télécommunication n'étaient pas applicables dans le cas du gros matériel (compresseurs, pompes et chaudières, par exemple) qui fait partie intégrante des bâtiments. L'enquête entreprise montre clairement qu'il faut encore attendre quelques années avant de pouvoir formuler en pleine connaissance de cause des propositions à cet égard.

178. En conséquence, on a temporairement remis la présentation d'un programme complet de remplacement du matériel, et le Secrétaire général dit que les crédits demandés au chapitre 17 pour le mobilier, le matériel de bureau et le matériel de télécommunication sont fixés en fonction des inventaires déjà établis. Evidemment, ces inventaires ne permettent que de se faire une idée générale des dépenses qu'il faudra sans doute engager à tel ou tel moment; dans la pratique, lorsqu'il sera question de remplacer une pièce de matériel au cours d'une année donnée, on tiendra compte de son état et du moment le plus opportun pour opérer le remplacement eu égard à tous les facteurs à prendre en considération, notamment à la différence entre le coût de remplacement et la valeur de revente.

179. Dans ces conditions, il semble que l'ampleur du programme de remplacement pour 1957 soit un peu

³⁰ Documents officiels de l'Assemblée générale, dixième session, Annexes, points 38 et 47 de l'ordre du jour, documents A/3103 et A/C.5/630.

trop grande. De l'avis du Comité, on peut la restreindre à trois égards.

180. Premièrement, en ce qui concerne l'article premier, une partie du mobilier dont on envisage le remplacement pourrait servir dans des bureaux ou locaux où l'aspect extérieur ne tire pas spécialement à conséquence. Quant au mobilier acheté neuf, on devrait normalement attendre plus de 10 ans pour le remplacer. Il faut également faire la part de la diminution des besoins globaux en mobilier de bureau qui a résulté de la réorganisation du Secrétariat.

181. Deuxièmement, il serait bon de poursuivre les efforts faits actuellement pour prolonger la durée utile du matériel de bureau, notamment des machines à écrire, et pour remplacer moins fréquemment des articles comme le matériel à coder et à décoder. Le Comité croit savoir que l'Administration cherchera à acheter d'occasion, ce qui représenterait une économie substantielle, l'appareil photographique spécial pour lequel 22.000 dollars sont demandés sous la rubrique iii de l'article premier.

182. Troisièmement, touchant le matériel visé à l'article IV, le Comité estime qu'on pourrait faire moins d'achats de matériel accessoire, notamment en ce qui concerne les outils.

183. En outre, le Comité pense qu'il serait raisonnable de différer un peu l'acquisition du matériel de radio, de télévision et de cinéma, les dépenses faites à ce titre au cours des dernières années étant déjà considérables.

184. Le Comité consultatif recommande donc d'ouvrir un crédit de 250.000 dollars au chapitre 17, soit 36.500 dollars de moins que ne demande le Secrétaire général.

Récapitulation des réductions recommandées:

	<i>Dollars</i>
Chapitre 17: réduction globale.....	36.500

TITRE IV. — OFFICE EUROPÉEN DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

185. Au Titre IV du projet de budget pour 1957, le Secrétaire général demande un crédit total de 5.746.200 dollars pour les deux offices installés dans le Palais des Nations à Genève, à savoir:

a) L'Office de l'Organisation des Nations Unies à Genève, anciennement dénommé "Office européen de l'Organisation des Nations Unies" et dont le nom a été modifié conformément à une recommandation du Groupe d'étude (chap. 18);

b) Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, à propos duquel le Comité consultatif formule ses recommandations dans les paragraphes 223 à 227 ci-dessous (chap. 19).

Chapitre 18. — Office de l'Organisation des Nations Unies à Genève

	<i>Dollars</i>
Crédit demandé par le Secrétaire général..	5.059.000
Crédit recommandé par le Comité consultatif	5.010.000
1955 (dépenses effectives)	5.032.196
1956 (crédit ouvert)	4.998.700

186. Le tableau ci-après indique l'évolution des besoins de fonds et de personnel de l'Office de l'ONU à Genève pour la période de trois ans allant de 1955 à 1957:

	1955		1956		1957	
	Dépenses (Dollars)	Postes approuvés	Crédit ouvert (Dollars)	Postes approuvés	Crédit demandé (Dollars)	Postes demandés
<i>Dépenses directes de personnel</i>						
Article premier. — Services généraux	2.590.080	462	2.395.120	471	2.494.700	477
Article II. — Service d'information	99.644	12	94.700	11	85.700	11
Article III. — Secrétariat commun du Comité central per- manent de l'opium et de l'Organisation de contrôle des stupéfiants	67.721	8	65.970	9	68.700	9
Article IV. — Secrétariat de la Commission économique pour l'Europe	941.903	155	985.000	155	992.000	150
Article V. — Division des stupéfiants	65.778 ^a	29	186.910	25	196.800	26
TOTAL	3.765.126	666	3.727.700	672	3.837.900	673
Article VI. — Dépenses communes de personnel	752.141		671.000		728.000	
Article VII. — Charges communes	382.524		389.000		407.100	
Article VIII. — Matériel	132.405		211.000		86.000	
TOTAL GÉNÉRAL	5.032.196		4.998.700		5.059.000	

^a Non compris les quelque 130.000 dollars dépensés au Siège de l'Organisation avant le transfert de la Division à Genève, en août 1955.

187. Par rapport à 1956, les crédits demandés pour 1957 accusent une augmentation de 110.000 dollars dans le cas des dépenses directes de personnel³¹ (dont 55.000 dollars pour les augmentations périodiques de traitement); de 57.000 dollars dans le cas des dépenses communes de personnel (art. VI) et de 18.000 dollars dans le cas des charges communes (art. VII). Ces augmentations dont le total atteint 185.000 dollars, sont partiellement compensées par une réduction de 125.000 dollars à l'article VIII (matériel); en fin de compte, le crédit demandé au chapitre 18 du projet de budget (A/3126) dépasse de 60.000 dollars le crédit ouvert pour l'exercice 1956.

188. Depuis la présentation de son projet de budget, le Secrétaire général a soumis des propositions tendant à moderniser le Palais des Nations (A/C.5/659); si elles sont approuvées par l'Assemblée générale, ces propositions amèneront le Secrétaire général à demander un crédit additionnel de 160.000 dollars à l'article VIII³², ce qui portera le total des crédits demandés pour 1957, au chapitre 18 à 5.219.000 dollars, soit 220.000 dollars de plus qu'en 1956. Le Comité consultatif étudiera ces propositions et rendra compte de leur examen avant l'ouverture de la session de l'Assemblée générale.

189. Comme les années précédentes, les crédits demandés au chapitre 18 pour le personnel temporaire et les frais de voyage du personnel en mission sont répartis entre cinq articles distincts. Il semble qu'il y ait de bonnes raisons de grouper ces fonds en un seul article et d'en confier la gestion à un service central; le Comité a donc prié le Secrétaire général de faire rapport sur ce point lorsqu'il présentera le projet de budget pour 1958, en indiquant si la pratique suivie au Siège (voir chap. 13 et 14 du budget) ne pourrait pas être avantageusement étendue à l'Office de Genève.

³¹ Cette expression, employée au sens large, désigne tous les chefs de dépenses figurant aux articles premier à V: postes permanents, personnel temporaire, consultants, heures supplémentaires et sursalaire de nuit, frais de voyage du personnel en mission, etc.

³² Le crédit de 211.000 dollars ouvert pour 1956 à l'article VIII comprenait: a) 65.000 dollars pour l'installation d'un nouvel appareil de climatisation; b) 50.000 dollars pour les améliorations aux installations du Palais des Nations. Ce sont là deux des dépenses extraordinaires qui empêchent toute comparaison directe des chiffres figurant dans le tableau ci-dessus (par. 186) avec les chiffres de 1956.

Article premier. — Services généraux

	Dollars		
Crédit demandé par le Secrétaire général	2.494.700		
Crédit recommandé par le Comité con- sultatif	2.494.700 ³³		
<i>Crédits budgétaires</i>			
<i>(total pour l'article)</i>			
Dollars	Exercices	Postes	
2.590.080	1955	Approuvés	462
(dépenses effectives)			
2.395.120	1956	Approuvés	471
2.494.700	1957	Demandés	477
2.494.700	1957	Recommandés par le Comité consultatif	477

190. Par rapport à 1956, le montant des crédits demandés à cet article accuse une augmentation de près de 100.000 dollars. Abstraction faite des augmentations périodiques de traitement et des 6 nouveaux postes que le Secrétaire général propose de créer (dont 3 postes d'administrateur transférés du Département des conférences du Siège), cet accroissement est dû à un certain nombre de facteurs particuliers:

a) Le Groupe technique, dont les dépenses étaient précédemment imputées sur les crédits de l'article II (Service d'information), a été transféré à la Division des bâtiments et la demande de crédit pour ce groupe figure désormais à l'article premier (voir par. 198 ci-dessous);

b) Les crédits de 1956 destinés aux 6 nouveaux postes approuvés (dont 2 postes de traducteur transférés du Siège) avaient été calculés en fonction des besoins d'une période de moins d'un an. Le montant des crédits nécessaires pour couvrir les dépenses relatives à ces postes en 1957 accuse donc une augmentation correspondante.

191. Pour 1957, le Secrétaire général propose les modifications suivantes de l'effectif:

Conférences et services généraux (tableau 18-4):

a) Division linguistique et sténographique:

i) Trois nouveaux postes d'interprète (transférés du Siège en 1956);

³³ Sous réserve de la recommandation formulée au paragraphe 196 ci-dessous.

ii) Deux nouveaux postes des services généraux pour le Central dactylographique russe.

b) Division des archives, de l'enregistrement et de la distribution des documents:

Un nouveau poste des services généraux dont le titulaire s'occuperait du courrier à la Section de l'enregistrement.

192. A l'article premier, le Secrétaire général ne prévoit le reclassement d'aucun poste; si la répartition par classes est légèrement modifiée par rapport à 1956, cela s'explique par des échanges de postes entre la Bibliothèque (tableau 18-2), les Conférences et services généraux (tableau 18-4) et les Services administratifs et financiers (tableau 18-5).

193. Le Comité consultatif approuve les propositions concernant le renforcement des effectifs (art. Ier, services généraux), car l'Office de l'ONU à Genève doit faire face à une somme de travail qui va croissant, ainsi qu'en témoigne le tableau suivant:

	Accroissement enregistré en 1955 par rapport à 1954 (pourcentage)		
	1954	1955	
Nombre de séances...	2.024	2.656 ^a	30
Nombre de pages dactylographiées	236.500	288.900	22
Nombre de pages traduites	53.000	68.100	28
Documents distribués.	5.946.000	7.829.000	30
Documents reproduits	62.400.000	69.100.000	12
Nombre de factures..	31.600	38.100	22
Nombre d'expéditions	4.176	5.079	25
Services rendus aux institutions spécialisées et autres organismes	Dollars 200.300	Dollars 246.154	23

^a Y compris la Conférence des chefs de gouvernement et la Conférence des ministres des affaires étrangères qui ont donné du travail à certains services de l'Office de Genève, mais non aux services linguistiques ni à ceux qui s'occupent des documents.

194. A en juger par les données présentées au Comité, l'expérience des quatre premiers mois de 1956 confirme la tendance observée en 1955: le nombre de séances tenues au Palais des Nations devrait demeurer pratiquement inchangé en 1956, mais le nombre de pages traduites et dactylographiées risque de dépasser les chiffres atteints en 1955. L'augmentation prévue s'explique essentiellement: a) par l'accroissement des services rendus aux institutions spécialisées et autres organismes³⁴ et b) par l'importance accrue des services nécessaires à la Commission économique pour l'Europe qui, non seulement tient des séances plus nombreuses³⁵, mais encore fait de plus en plus largement appel au concours de rapporteurs appartenant aux délégations gouvernementales, ce qui tend à imposer un surcroît de travail aux sections de traduction et aux services dactylographiques.

195. Les crédits demandés sous les autres rubriques de l'article premier s'établissent comme suit:

³⁴ Le montant des recettes provenant de ces services donne une idée assez exacte de la somme de travail incombant à l'Office de Genève du fait d'activités qui ne sont pas propres à l'Organisation des Nations Unies.

³⁵ En 1955, la Commission et ses organes subsidiaires ont tenu 721 séances; le chiffre correspondant pour 1956 serait de 859.

	1957 Crédit demandé (Dollars)	1956 Crédit ouvert (Dollars)	Différence (Dollars)
Consultants	5.700	4.700	+ 1.000
Personnel temporaire ...	155.000	169.500	(- 14.500)
Heures supplémentaires et sursalaire de nuit	12.000	12.000	—
Personnel employé de façon intermittente ...	53.000	53.000	—
Frais de voyage du personnel en mission	7.000	5.000	+ 2.000

196. Le Comité consultatif recommande d'ouvrir, à l'article premier, le crédit de 2.494.700 dollars demandé par le Secrétaire général, en formulant toutefois la réserve suivante: pour les articles premier à V inclus, le Comité recommande une réduction globale de 14.000 dollars pour le personnel temporaire et de 2.500 dollars pour les frais de voyage du personnel en mission, de manière à assurer le contrôle le plus rigoureux de ces dépenses; en ce qui concerne la deuxième réduction, il convient de tenir compte de la baisse de tarif intervenue en juin 1956 sur la plupart des réseaux de chemins de fer européens.

Article II. — Service d'information

	Dollars
Crédit demandé par le Secrétaire général...	85.700
Crédit recommandé par le Comité consultatif	85.700 ³⁶

Crédits budgétaires (totaux pour l'article)			
Dollars	Exercices	Postes	
99.644	1955	Approuvés	12
(dépenses effectives)			
94.700	1956	Approuvés	11
85.700	1957	Demandés	11
85.700	1957	Recommandés par le Comité consultatif	11

197. Pour 1957, le Secrétaire général ne propose aucune modification du nombre ou du classement des postes permanents du service d'information qui a été organisé conformément à une recommandation du Groupe d'étude. Le personnel du Service relève directement du Directeur de l'Office de Genève qui suit la politique générale arrêtée par le Département de l'information du Siège.

198. Le crédit demandé accuse, par rapport au crédit ouvert pour 1956, une diminution de 9.000 dollars qui s'explique par le rattachement du Groupe technique à la Division des bâtiments, une augmentation correspondante apparaissant à l'article premier du présent chapitre.

199. Au cours du mois de novembre 1955, le Secrétaire général avait fait connaître à l'Assemblée son intention de procéder au virement d'une somme d'environ 10.000 dollars prélevée sur d'autres chapitres du budget de 1956 pour renforcer le Service d'information de Genève. Lorsqu'il a examiné le projet de budget pour 1957, le Comité consultatif a cru comprendre que les changements qui seraient éventuellement apportés aux attributions du Service d'information ne se reflétaient pas dans le projet de budget, car la revision de la répartition du travail entre les services du Siège et des bureaux extérieurs n'était pas encore terminée. Dans ces conditions, le Comité s'abstient de formuler une opinion sur ces changements, mais, dans le projet de résolution portant ouverture de crédit, il est prévu

³⁶ Sous réserve de la recommandation formulée au paragraphe 196 ci-dessus.

que le Secrétaire général aurait, comme à l'accoutumée, l'entière liberté d'opérer les virements de crédits qu'il jugerait nécessaires entre les chapitres 10 et 20, d'une part, et le présent article, d'autre part.

200. Le Comité recommande d'ouvrir à l'article II un crédit de 85.700 dollars.

Article III. — Secrétariat commun du Comité central permanent de l'opium et de l'Organe de contrôle des stupéfiants

	Dollars
Crédit demandé par le Secrétaire général . . .	68.700
Crédit recommandé par le Comité consultatif	68.700 ⁸⁷

<i>Crédits budgétaires (totaux pour l'article)</i>			
Dollars	Exercices	Postes	
67.721	1955	Approuvés	8
(dépenses effectives)			
65.970	1956	Approuvés	9
68.700	1957	Demandés	9
68.700	1957	Recommandés par le Comité consultatif	9

201. Pour 1957, le Secrétaire général ne propose aucune modification du nombre ou du classement des postes prévus pour le secrétariat commun du Comité central permanent de l'opium et de l'Organe de contrôle des stupéfiants. L'accroissement de 2.730 dollars par rapport à 1956 est imputable aux augmentations périodiques de traitement.

202. Le Comité consultatif estime, lui aussi, qu'il convient de maintenir l'effectif actuel (9 postes) en 1957, mais il compte qu'il sera désormais possible de donner pleinement effet à la recommandation du Groupe d'étude désigné par le Secrétaire général. Dans son rapport de 1955, ce groupe a fait observer que le transfert de la Division des stupéfiants à Genève donnait à tous les organes et services chargés du contrôle international des stupéfiants la possibilité de coopérer de façon plus efficace et de mieux s'entraider en période de pointe. Le Comité a reçu l'assurance que la Division était prête à fournir au secrétariat commun toute l'aide possible pour des travaux de secrétariat et de bureau, notamment pendant les sessions que le Comité central et l'Organe de contrôle tiennent au mois de novembre. Il lui sera d'autant plus facile de le faire que, par suite du réaménagement des locaux du Palais des Nations, le secrétariat commun et la Division des stupéfiants occuperont des bureaux très voisins.

203. Le Comité n'entend nullement suggérer que le secrétariat commun s'efforce seul de réaliser des économies. Au contraire, l'étroite coopération entre les deux services, que présuppose sa présente recommandation, découle tout naturellement du principe fondamental de l'unité du secrétariat, principe qui demeure valable quelle que soit l'autorité responsable en ce qui concerne les questions de fond. Il estime en outre que l'établissement d'une telle coopération peut utilement préparer le terrain pour le secrétariat unique qu'il faudra nécessairement constituer lorsque aura été adopté le projet de convention unique relative aux stupéfiants.

204. Le Comité recommande d'ouvrir au présent article un crédit de 68.700 dollars.

Article IV. — Secrétariat de la Commission économique pour l'Europe

		Dollars	
Crédit demandé par le Secrétaire général . . .		992.000	
Crédit recommandé par le Comité consultatif		992.000 ⁸⁸	
<i>Crédits budgétaires (totaux pour l'article)</i>			
Dollars	Exercices	Postes	
941.903	1955	Approuvés	155
(dépenses effectives)			
985.000	1956	Approuvés	155
992.000	1957	Demandés	150
992.000	1957	Recommandés par le Comité consultatif	150

205. Le crédit de 992.000 dollars demandé par le Secrétaire général à l'article IV accuse une augmentation de 7.000 dollars par rapport au crédit ouvert pour 1956 et de 50.000 dollars par rapport aux dépenses de 1955.

206. Au cours de l'année passée, le Secrétaire général avait laissé prévoir les modifications qu'il propose d'apporter à l'effectif en 1957 (A/3041, par. 18 à 20⁸⁹). Il s'agirait de supprimer 2 postes d'administrateur (1 administrateur hors classe et 1 administrateur adjoint de 2ème classe) et 3 postes des services généraux, et de ramener un poste de Directeur au rang d'administrateur général. Aucun changement n'apparaît sous les autres rubriques de cet article (rubriques ii à v incluses).

207. Dans les observations qui accompagnent son projet de budget, le Secrétaire général exprime l'espoir que le secrétariat de la Commission pourra "faire face au surcroît de travail en s'assurant de plus en plus le concours de rapporteurs et d'experts nommés par les gouvernements et non rémunérés par l'Organisation". Cette méthode, qui consiste à solliciter la collaboration de représentants des gouvernements sans recourir à un important secrétariat, paraît excellente au Comité consultatif, et il faut espérer qu'elle pourra être progressivement appliquée dans un plus grand nombre de régions.

208. Le Comité consultatif a également pris note de la déclaration (E/ECE/242) que le Secrétaire exécutif a faite à la séance inaugurale de la onzième session (1956) de la Commission et dans laquelle on relève notamment les observations suivantes :

a) Le principe de bonne administration qui veut que le personnel travaille avec le maximum d'efficacité, le moins de ressources possible restant inemployées, non seulement permet de réaliser des économies, mais présente un autre avantage: la pression du travail impose une utile discipline et préserve le secrétariat de la démoralisation qu'engendrent les préoccupations futiles et le sentiment de frustration;

b) Un programme de travail chargé protège le secrétariat contre la tentation, si fréquemment éprouvée dans les organismes intergouvernementaux, d'amener les délégués à demander, contre leur gré, de nouvelles études dont la seule utilité est de masquer l'échec de véritables mesures intergouvernementales;

c) Le secrétariat de la CEE est toujours resté fidèle au principe selon lequel il est préférable de ne pas tenir de réunions que d'en tenir de vaines.

⁸⁸ *Idem.*

⁸⁹ *Documents officiels de l'Assemblée générale, dixième session, Annexes, point 47 de l'ordre du jour.*

⁸⁷ *Idem.*

209. Le Comité recommande d'ouvrir à l'article IV le crédit de 992.000 dollars demandé par le Secrétaire général.

Article V. — Division des stupéfiants

	Dollars
Crédit demandé par le Secrétaire général . .	196.800
Crédit recommandé par le Comité consultatif	196.800 ⁴⁰

*Crédits budgétaires
(totaux
pour l'article)*

Dollars	Exercices	Postes	
65.778	1955	Approuvés	29
(dépenses effectives)			
186.910	1956	Approuvés	26
196.800	1957	Demandés	26
196.800	1957	Recommandés par le Comité consultatif	26

210. Bien que le Secrétaire général ne propose aucune modification du nombre ou du classement des postes de cette division pour 1957, le crédit qu'il demande dépasse de près de 10.000 dollars le crédit ouvert pour 1956. Abstraction faite des augmentations périodiques de traitement, cet accroissement tient principalement au fait que, dans le budget de 1956, qui avait été établi avant le transfert de la Division à Genève, les crédits prévus pour certains postes des services généraux avaient été calculés sur la base du traitement de départ correspondant à la classe considérée; par la suite, toutefois, on a transféré du Siège à Genève, pour occuper les postes en question, certains fonctionnaires qui avaient atteint un échelon plus élevé à l'intérieur de cette classe.

211. Sous réserve des observations présentées dans les paragraphes 202 et 203 ci-dessus, le Comité consultatif recommande d'ouvrir le crédit de 196.800 dollars demandé par le Secrétaire général.

Article VI. — Dépenses communes de personnel

	Dollars
Crédit demandé par le Secrétaire général . .	728.000
Crédit recommandé par le Comité consultatif	720.000
1955 (dépenses effectives)	752.141
1956 (crédit ouvert)	671.000

212. Le crédit demandé à cet article dépasse de 57.000 dollars le crédit ouvert pour 1956. La plus grande partie de cette augmentation s'inscrit sous les trois rubriques suivantes:

	Augmentation (Dollars)
Cotisation à la Caisse commune des pensions du personnel	14.000
Prime de rapatriement	15.000
Frais de voyage pour le congé dans les foyers . . .	15.000

213. Dans les observations qui accompagnent le projet de budget, le Secrétaire général indique que les besoins ont été évalués d'après les données des exercices 1954 et 1955 et, de l'avis du Comité, le montant des crédits demandés pour la plupart des chefs de dépense est raisonnable. Le Comité suggère toutefois une légère réduction sous deux rubriques: en premier lieu, la majoration du crédit demandé pour la prime de rapatriement paraît excessive si elle tient "essentiellement au fait qu'avec l'augmentation moyenne des années de service, les fonctionnaires qui ont droit à la prime

⁴⁰ Sous réserve de la recommandation formulée au paragraphe 196 ci-dessus.

touchent des sommes plus élevées"; en second lieu, pour ce qui est des frais de voyage (rubriques i et viii), le Comité croit comprendre qu'il n'a pas été tenu compte de la réduction des tarifs de chemin de fer intervenue dans certains pays d'Europe après l'établissement du projet de budget.

214. En conséquence, le Comité consultatif recommande d'ouvrir un crédit de 720.000 dollars, soit 8.000 dollars de moins que ne demande le Secrétaire général, cette réduction portant sur l'ensemble de l'article.

Article VII. — Charges communes

	Dollars
Crédit demandé par le Secrétaire général . . .	407.100
Crédit recommandé par le Comité consultatif	398.600
1955 (dépenses effectives)	382.524
1956 (crédit ouvert)	389.000

215. Le crédit demandé à cet article dépasse de 18.100 dollars le crédit ouvert pour 1956. Les principales rubriques sur lesquelles porte cette augmentation sont les suivantes:

	Augmentation (Dollars)
Câblogrammes, télégrammes et communications par radio et communications téléphoniques interurbaines et internationales	2.500
Services postaux	2.000
Eclairage, chauffage, énergie et eau	5.000
Fournitures pour la reproduction des documents	7.000
Transport de marchandises, camionnage et messageries	3.000

216. Le crédit demandé sous la première rubrique comprend 8.000 dollars pour les communications téléphoniques interurbaines et internationales, dont la moitié pour le Haut-Commissariat; en outre, une augmentation de 1.000 dollars, par rapport à 1956, apparaît sous la rubrique i de cet article: communications téléphoniques (réseau local). Le Comité recommande, pour les deux rubriques, une réduction globale de 3.000 dollars à effectuer principalement au moyen d'un contrôle plus rigoureux des dépenses de téléphone.

217. En outre, le Comité recommande une réduction totale de 5.500 dollars se répartissant comme suit:

a) 1.500 dollars sous la rubrique v (Services contractuels pour l'entretien des locaux). Le crédit demandé comprend une somme de 7.500 dollars qui doit permettre l'exécution de la première tranche d'un programme de redécoration intérieure du Palais, qui s'étendrait sur 12 ans; le Comité suggère une légère prolongation de cette période;

b) 3.000 dollars sous la rubrique viii (Fournitures pour la reproduction des documents); le crédit demandé dépasse de 7.000 et 18.000 dollars respectivement les chiffres de 1956 et 1955;

c) 1.000 dollars sous la rubrique ix (Location de matériel de bureau et d'autre matériel); le crédit de 7.000 dollars demandé pour les réparations de mobilier est un peu trop élevé.

218. Etant donné ce qui précède, le Comité consultatif recommande d'ouvrir, à l'article VII un crédit de 398.600 dollars, soit 8.500 dollars de moins que ne demande le Secrétaire général.

Article VIII. — Matériel

	Dollars
Crédit demandé par le Secrétaire général . . .	86.000
Crédit recommandé par le Comité consultatif.	70.000
1955 (dépenses effectives)	132.405
1956 (crédit ouvert)	211.000

219. Le crédit ouvert à cet article pour 1956 couvrirait deux chefs de dépenses extraordinaires, à savoir la réfection de l'appareil de climatisation (65.000 dollars) et l'amélioration des autres installations du Palais des Nations (50.000 dollars); il faut faire abstraction de ces deux chefs de dépenses lorsqu'on établit une comparaison entre 1956 et 1957.

220. De plus, ainsi qu'il est dit au paragraphe 188 ci-dessus, le Secrétaire général a maintenant soumis, en vue de la modernisation du Palais, des propositions (A/C.5/659) impliquant l'addition d'une somme de 160.000 dollars au crédit demandé pour 1957, lequel se trouverait ainsi porté à 246.000 dollars. Le Comité présentera, dans le courant du mois d'octobre 1956, un rapport sur ces demandes de crédits additionnels.

221. La recommandation du Comité, dont l'effet serait de réduire de 16.000 dollars le crédit demandé à cet article, n'obligerait pas l'Organisation à renoncer aux dépenses ordinaires indispensables. Pour la plupart des rubriques, les crédits demandés sont destinés à de nouveaux achats; or, de l'avis du Comité, il est tout à fait possible de limiter les besoins en machines à écrire et — en luttant plus vigoureusement contre l'accumulation des archives — les besoins en classeurs. D'une manière générale, il convient d'établir, pour les dépenses qui font l'objet de cet article, un ordre de priorité rigoureux qui permette de maintenir à un minimum les frais qui viendraient s'ajouter aux lourdes charges des dernières années.

222. Le Comité consultatif recommande donc d'ouvrir à l'article VIII un crédit de 70.000 dollars, soit 16.000 dollars de moins que ne demande le Secrétaire général.

Récapitulation des réductions recommandées:

	<i>Dollars</i>
Article Ier	
Article II	
Article III	
Article IV	
Article V	
Article VI. — Dépenses communes de personnel	8.000
Article VII. — Charges communes	8.500
Article VIII. — Matériel	16.000

TOTAL	49.000

Chapitre 19. — Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés

	<i>Dollars</i>
Crédit demandé par le Secrétaire général	687.200
Crédit recommandé par le Comité consultatif	685.000

Crédits budgétaires (totaux pour le chapitre)

<i>Dollars</i>	<i>Exercices</i>	<i>Postes</i>	
649.845	1955	Approuvés	107
(dépenses effectives)			
685.000	1956	Approuvés	107
687.200	1957	Demandés	108
685.000	1957	Recommandés par le Comité consultatif	108

223. Le crédit demandé pour 1957 au présent chapitre n'accuse qu'une légère augmentation — 2.200 dollars — par rapport à 1956. L'effectif total prévu aux articles premier et II est de 108 postes, soit un de plus que l'Assemblée n'en a approuvés pour 1956.

224. A l'article premier (Siège du Haut-Commissariat à Genève), il est proposé de ramener un poste

d'administrateur hors classe à la 1ère classe et, à l'article II (Délégations du Haut-Commissariat), le Secrétaire général propose, en même temps qu'un reclassement analogue, la création d'un poste d'agent des services généraux et le reclassement d'un autre poste de cette catégorie dont le titulaire serait élevé au rang d'administrateur.

225. En dehors des dépenses inscrites au présent chapitre, les crédits demandés dans d'autres chapitres du projet de budget pour 1957 comprennent des sommes destinées au Siège du Haut-Commissariat à Genève:

	<i>Dollars</i>
Chapitre 18:	
Article VI. — Dépenses communes de personnel	58.000
Chapitre 18:	
Article VII. — Charges communes	18.000
Chapitre 25:	
Article V. — Travaux contractuels d'imprimerie	3.300

En conséquence, le total des dépenses du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés s'établirait à 766.500 dollars pour 1957.

226. Le Comité consultatif constate que la plupart des crédits demandés pour 1957 sous les diverses rubriques du chapitre 19 sont du même montant qu'en 1956 et il est disposé à approuver l'effectif total proposé (108 postes) étant entendu que, dans ce cadre, la répartition des postes (mais non leur classification) pourra être modifiée par des transferts à l'intérieur de chacun des deux articles ou de l'un à l'autre.

227. Pendant la période de trois ans allant de 1953 à 1955, les dépenses imputées au présent chapitre sont restées inférieures de 5.000 à 35.000 dollars aux crédits ouverts⁴¹. Aussi semble-t-il raisonnable de recommander pour 1957 une ouverture de crédit égale à celle de 1956, soit 685.000 dollars, ce qui représente une réduction de 2.200 dollars par rapport au crédit demandé par le Secrétaire général.

Récapitulation des réductions recommandées:

	<i>Dollars</i>
Chapitre 19	2.200

TITRE V. — CENTRES D'INFORMATION
(à l'exception du Service d'information de Genève)

Chapitre 20. — Centres d'information

228. Les observations et recommandations du Comité consultatif concernant le chapitre 20, qu'il a examiné en même temps que le chapitre 10 (Département de l'information), figurent dans les paragraphes 111 à 126 ci-dessus.

TITRE VI. — SECRÉTARIATS DES COMMISSIONS ÉCONOMIQUES RÉGIONALES

(à l'exception de la Commission économique pour l'Europe)

229. Les crédits demandés pour le secrétariat de la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient et pour celui de la Commission économique pour l'Amérique latine correspondent à l'extension que ces secrétariats ont prise par suite du développement des programmes de travail des deux Commissions. Cette

⁴¹

	<i>Crédits ouverts (Dollars)</i>	<i>Dépenses (Dollars)</i>
1953	650.000	645.000
1954	685.000	673.000
1955	685.000	650.000

extension était, pour la plus grande part, prévue dans le plan d'organisation du Secrétariat que le Secrétaire général avait proposé en 1955; toutefois, il avait fallu renvoyer à plus tard l'examen de ces propositions car certaines d'entre elles demandaient à être étudiées et analysées plus à fond. Les prévisions présentées pour 1957 tiennent compte non seulement des propositions formulées l'année dernière, mais encore, dans le cas du secrétariat de la CEAEO, de la décision que la Commission a prise ultérieurement, à sa douzième (1956) session (E/2821⁴²), d'ajouter un certain nombre de nouveaux projets à son programme de travail et d'étendre la portée de plusieurs projets déjà entrepris.

230. Le Comité consultatif reconnaît l'importance des considérations qui ont guidé le Secrétaire général dans l'établissement des demandes de crédits de ces deux chapitres, considérations qui sont brièvement exposées dans les paragraphes 11 et 12 de l'avant-propos du projet de budget. Il ne souhaite donc pas proposer de changement majeur, encore que, à sa connaissance, les programmes de travail des commissions semblent être souvent préparés et adoptés sans qu'on se préoccupe suffisamment de leurs incidences financières. En particulier, il est essentiel que les commissions régionales étudient un état des incidences financières de chaque programme *avant* d'en recommander l'exécution; de même, il faudrait que chaque commission régionale soumette au Conseil économique et social, en même temps que son rapport, un état des incidences financières de l'ensemble de son programme pour une année donnée, de façon que le Conseil puisse examiner cet état avant le programme lui-même.

231. Les recommandations détaillées du Comité consultatif au sujet du crédit demandé pour chacun de ces deux chapitres figurent ci-après.

Chapitre 21. — Secrétariat de la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient

	Dollars
Crédit demandé par le Secrétaire général...	1.495.300
Crédit recommandé par le Comité consultatif	1.433.000

*Crédits budgétaires
(totaux
pour le chapitre)*

Dollars	Exercices	Postes	
1.113.724	1955	Approuvés	154
(dépenses effectives)			
1.198.200	1956	Approuvés	154
1.495.300	1957	Demandés	194 ⁴³
1.433.000 ⁴³	1957	Recommandés par le Comité consultatif	194 ⁴³

232. Si l'on ne tient pas compte du Groupe de spécialistes des questions sociales (art. II) qui constitue un nouveau chef de dépenses pour 1957, le crédit demandé par le Secrétaire général au chapitre 21 s'élève à 1.449.000 dollars, soit 250.800 dollars de plus que le crédit ouvert pour 1956 et environ 335.300 dollars de plus que les dépenses de 1955. L'augmentation prévue par rapport à 1956 est imputable à raison d'environ 80 pour 100 aux postes permanents qui, de 154 en 1956, seront portés à 194 en 1957; toutefois, sur les 40 nouveaux postes ainsi créés, 11 étaient financés jusqu'à présent sur les crédits ouverts pour le personnel temporaire.

⁴² Documents officiels du Conseil économique et social, vingt-deuxième session, Supplément No 2.

⁴³ Non compris le Groupe régional de spécialistes des questions sociales.

233. Les 29 autres postes, rendus nécessaires par le développement des programmes de travail mentionnés ci-dessus au paragraphe 229, se rangent dans deux catégories. La première comprend 17 postes dont le Groupe d'étude nommé par le Secrétaire général avait recommandé la création en 1955, sur la base du programme adopté par la Commission à sa onzième (1955) session, tandis que la seconde englobe 12 nouveaux postes qui doivent permettre d'exécuter les projets additionnels inscrits au programme de travail que la Commission a adopté à sa douzième (1956) session.

234. A propos de ce programme de travail, il convient peut-être de signaler deux points particuliers (E/2821, p. 32 à 43). Premièrement, les projets sont groupés dans trois catégories: i) les projets prioritaires continus; ii) les projets prioritaires spéciaux; iii) les autres projets qu'il faut pour le moment remettre à plus tard, étant donné l'insuffisance du personnel et des crédits budgétaires, et qu'il ne sera sans doute possible d'entreprendre ni en 1956 ni en 1957. Le crédit demandé pour 1957 a été calculé en fonction des seuls projets des catégories i et ii, mais le Comité consultatif compte que l'on suivra aussi un ordre de priorité judicieux pour ces deux catégories de projets.

235. Deuxièmement, la Commission a indiqué elle-même dans son rapport que, pour l'exécution de plusieurs projets (dont un certain nombre appartiennent aux catégories i et ii), on a fait ou l'on fera appel au concours de l'Administration de l'assistance technique. Le Secrétaire général en tiendra certainement compte lorsqu'il déterminera le rythme auquel il convient de développer le secrétariat de la Commission.

236. De l'avis du Comité consultatif, on n'a pas suffisamment fait la part de ces facteurs, ni des difficultés que l'administration aura à recruter des fonctionnaires pour un grand nombre de nouveaux postes, lorsque, pour tenir compte des retards dans le recrutement et des mouvements de personnel, on a réduit de 6 pour 100 seulement le montant des crédits demandés pour les postes permanents. Le Comité pense que le taux de cette déduction devrait être porté à 7,5 pour 100 et il recommande en conséquence une réduction de 16.000 dollars sur le crédit demandé.

237. Pour ce qui est du reclassement de 6 postes d'administrateur (1 poste d'administrateur hors classe serait notamment élevé au rang d'administrateur général), les observations formulées au paragraphe 101 ci-dessus à propos du Département des affaires économiques s'appliquent également, d'une manière générale, au chapitre 21.

238. Le Comité ayant recommandé au paragraphe 98 ci-dessus que les dépenses relatives aux Groupes régionaux de spécialistes des questions sociales soient inscrites au chapitre 8, il convient d'annuler le crédit de 46.300 dollars demandé à l'article II du chapitre 21 pour le Groupe de spécialistes des questions sociales en Extrême-Orient.

239. Le Comité consultatif recommande donc d'ouvrir au chapitre 21 un crédit de 1.433.000 dollars, soit 62.300 dollars de moins que ne demande le Secrétaire général.

Récapitulation des réductions recommandées:

	Dollars
Article premier. — Traitements et salaires	16.000
Article II. — Groupe de spécialistes des questions sociales	46.300
TOTAL	62.300

Chapitre 22. — Secrétariat de la Commission économique pour l'Amérique latine

	Dollars
Crédit demandé par le Secrétaire général . . .	1.193.200
Crédit recommandé par le Comité consultatif	1.164.400

Crédits budgétaires (totaux pour le chapitre)			
Dollars	Exercices	Postes	
964.608	1955	Approuvés	157
(dépenses effectives)			
1.015.100	1956	Approuvés	157
1.193.200	1957	Demandés	174 ⁴⁴
1.164.400 ⁴⁴	1957	Recommandés par le Comité consultatif	174 ⁴⁴

240. Le crédit demandé pour le secrétariat de la Commission économique pour l'Amérique latine (non compris le Groupe régional de spécialistes des questions sociales) s'élève à 1.176.400 dollars, soit 161.300 dollars de plus que le crédit ouvert pour 1956 et 211.800 dollars de plus que les dépenses de 1955. L'accroissement prévu par rapport à 1956 s'explique pour une grande part (132.000 dollars) par la création de 17 nouveaux postes, dont 14 appartenant à la catégorie des administrateurs, qui seraient créés conformément aux recommandations formulées par le Groupe d'étude en 1955 (A/3041, par. 21 à 23 ⁴⁵). Le crédit demandé couvre également les dépenses relatives à 3 nouveaux postes d'agent des services généraux.

241. Selon le programme de travail et l'ordre de priorité adoptés par la CEPAL à sa session de 1955 (E/2796/Rev.1, p. 32 à 37 ⁴⁶), les projets sont groupés dans les trois catégories déjà mentionnées au paragraphe 234 à propos du programme de la CEAE0; les observations générales formulées au sujet du programme de la CEAE0 s'appliquent donc également dans le cas présent. En fait, on peut lire au paragraphe 152 du rapport de la Commission que huit projets auxquels on avait donné une haute priorité à la session de 1955 ont dû être classés ultérieurement dans la catégorie des travaux de priorité peu élevée pour la raison suivante: "Trois de ces projets exigent des techniciens que le secrétariat ne possède pas; deux autres correspondent aux travaux d'autres organismes des Nations Unies et les trois derniers, bien qu'importants, ne semblent pas justifier l'affectation d'agents actuellement employés à des études qui intéressent plus directement le développement économique." Cet exemple met en lumière le caractère fondamental des relations qui existent entre l'ordre de priorité et l'état des ressources ainsi que la nécessité d'établir les programmes avec plus de soin, en ménageant une meilleure coordination et en examinant de très près les incidences financières des projets proposés.

242. Pour ce qui est des reclassements, 3 postes d'administrateur hors classe seraient notamment élevés au rang d'administrateur général et 2 postes d'administrateur de 1ère classe au rang d'administrateur hors classe. Jusqu'à présent, la CEPAL a fait porter ses efforts sur la formation d'un corps de spécialistes de l'économie et des disciplines connexes sans se préoccuper spécialement de savoir si la classification des postes était satisfaisante. Peut-être en va-t-il de même

pour le secrétariat de la CEAE0. Néanmoins, de l'avis du Comité consultatif, les observations formulées au paragraphe 101 ci-dessus à propos du Département des affaires économiques et sociales sont généralement valables pour le secrétariat de la CEPAL.

243. Pour les raisons exposées dans les paragraphes précédents, et pour tenir compte des difficultés de recrutement, le Comité consultatif estime, comme dans le cas du chapitre 21, qu'il convient de fixer le taux de la déduction pour mouvements de personnel à 7,5 pour 100 du montant des traitements, soit 1,5 pour 100 de plus que ne le propose le Secrétaire général. Le crédit demandé serait réduit de 12.000 dollars.

244. Le Comité ayant recommandé au paragraphe 98 ci-dessus que les dépenses relatives aux groupes régionaux de spécialistes des questions sociales soient inscrites au chapitre 8, il convient d'annuler le crédit de 16.800 dollars demandé à l'article II du chapitre 21 pour le Groupe régional attaché à la CEPAL.

245. Etant donné ce qui précède, le Comité recommande d'ouvrir au chapitre 22 un crédit de 1.164.400 dollars, soit 28.800 dollars de moins que ne demande le Secrétaire général.

Récapitulation des réductions recommandées:

	Dollars
Article premier. — Traitements et salaires	12.000
Article II. — Groupe de spécialistes des questions sociales	16.800
TOTAL	28.800

TITRE VII. — VERSEMENTS SPÉCIAUX
ET DÉPENSES DE REPRÉSENTATION

Chapitre 23. — Versements spéciaux prévus
au paragraphe 2 de l'annexe I
du Statut du personnel

	Dollars
Crédit demandé par le Secrétaire général	50.000
Crédit recommandé par le Comité consultatif	50.000
1955 (dépenses effectives)	43.167
1956 (crédit ouvert)	50.000

246. Aux termes du paragraphe 2 de l'annexe I, du Statut du personnel, "le Secrétaire général est autorisé à verser, sur la base de justifications ou données appropriées, des sommes supplémentaires aux Sous-Secrétaires et aux fonctionnaires de même rang du Siège, pour les dédommager des dépenses spéciales qu'ils peuvent raisonnablement être appelés à faire dans l'intérêt de l'Organisation lorsqu'ils s'acquittent de tâches qui leurs sont confiées par le Secrétaire général. L'Assemblée générale fixe dans le budget annuel le total des sommes qui peuvent être versées à ce titre".

247. Le Comité consultatif approuve la demande du Secrétaire général: un crédit maximum de 50.000 dollars serait ouvert à ce chapitre du budget de 1957.

Chapitre 24. — Dépenses de représentation

	Dollars
Crédit demandé par le Secrétaire général	20.000
Crédit recommandé par le Comité consultatif	20.000
1955 (dépenses effectives)	19.602
1956 (crédit ouvert)	20.000

248. Le crédit demandé par le Secrétaire général doit permettre de couvrir les dépenses de représentation de l'Organisation, au Siège et dans les bureaux extérieurs, et de rembourser aux fonctionnaires du Secrétariat qui ne reçoivent pas d'indemnité de représentation

⁴⁴ Non compris le Groupe régional de spécialistes des questions sociales.

⁴⁵ Documents officiels de l'Assemblée générale, dixième session, Annexes, point 47 de l'ordre du jour.

⁴⁶ Documents officiels du Conseil économique et social, vingtième session, Supplément No 10A.

ou d'indemnité analogue les frais de représentation approuvés à l'avance par le Secrétaire général. Le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale d'ouvrir un crédit de 20.000 dollars.

249. Le montant des dépenses effectives de 1955 (19.602 dollars) comprend une somme de 9.250 dollars pour les bureaux situés hors du Siège et une somme de 4.470 dollars pour une réception donnée par le Président de l'Assemblée et le Secrétaire général au cours de la dixième session de l'Assemblée générale.

TITRE VIII. — TRAVAUX CONTRACTUELS D'IMPRIMERIE

Chapitre 25. — Travaux contractuels d'imprimerie

Dollars

Crédit demandé par le Secrétaire général.	1.373.900
Crédit recommandé par le Comité consultatif	1.373.900
1955 (dépenses effectives)	1.374.934 ⁴⁷
1956 (crédit ouvert)	1.391.900 ⁴⁷

250. Comme l'année dernière, les crédits demandés pour l'impression sous contrat des documents officiels et publications de l'ONU en 1957 sont groupés dans un seul chapitre; ils s'élèvent au total à 1.373.900 dollars, soit 18.000 dollars de moins que le crédit ouvert pour 1956.

251. Si l'on analyse les chiffres de 1956 et de 1957, on constate: a) que, les dépenses de publicité n'étant pas comprises dans le chapitre 25 du projet de budget pour 1957, les crédits demandés sont à première vue égaux à ceux de l'année précédente, mais b) qu'en fait ils accusent une diminution bien supérieure à 18.000 dollars. Ils comprennent, en effet, certaines dépenses exceptionnelles que le Secrétaire général ne peut éviter:

i) Article premier, ix: un crédit supplémentaire de 10.500 dollars est nécessaire pour faire imprimer certains documents de la Commission du droit international, conformément à la résolution 987 (X) de l'Assemblée générale, en date du 3 décembre 1955;

ii) Article II, i: les dépenses relatives à l'impression du *Recueil des Traités* sont évaluées à 90.000 dollars, en augmentation de 18.400 dollars par rapport à 1956;

iii) Article II, ii: il a fallu demander un crédit pour l'impression de quatre numéros du *Bulletin des stupéfiants*;

iv) Article IV: le crédit demandé pour les publications du Département de l'information accuse une augmentation de 24.000 dollars en raison de l'accroissement du nombre des Etats Membres;

v) Article premier: pour la même raison, on prévoit l'impression d'un plus grand nombre d'exemplaires des documents officiels.

252. Sous réserve de l'autorité supérieure du Secrétaire général, c'est le Comité des publications qui contrôle le programme d'impression des publications de l'ONU; il est chargé notamment:

D'approuver, en tenant dûment compte des possibilités d'impression dans les services mêmes du Secrétariat, les prévisions de dépenses relatives aux travaux contractuels d'imprimerie qui doivent figurer dans le projet de budget de chaque exercice;

⁴⁷ Les chiffres de 1955 et de 1956 comprennent respectivement 24.475 et 18.000 dollars correspondant aux frais de publicité pour la vente des publications. Pour 1957, une somme de 20.000 dollars est prévue à ce titre dans la partie D du projet de budget (Activités productrices de recettes - vente des publications).

D'élaborer chaque année le programme des publications de l'ONU et de donner toutes les directives nécessaires pour assurer le contrôle de l'exécution de ce programme;

De définir les principes à observer au Secrétariat pour tous les travaux intéressant la préparation, la production et la distribution des documents.

253. On peut juger, d'après ce mandat, de l'ampleur des répercussions que peuvent avoir les décisions du Comité des publications sur le programme de travail des Départements et sur celui des services chargés de la traduction, de la reproduction et de la distribution des documents. De ses décisions concernant les travaux d'imprimerie à effectuer dans les services du Secrétariat dépend aussi le montant des crédits demandés pour les fournitures de papier au chapitre 16 du projet de budget. En outre, les travaux d'édition de l'Organisation dépendent étroitement du Comité dont le président actuel est chargé, en sa qualité de Rédacteur en chef de l'Organisation des Nations Unies, de donner des directives générales à la Section du contrôle de la rédaction du Département des conférences.

254. Les crédits demandés pour 1957 aux différents articles du chapitre 25 (art. Ier à VI) s'élèvent au total à 1.433.900 dollars, mais il faut en déduire une somme de 60.000 dollars, indiquée à l'article VII, qui représente le coût de la fraction des travaux contractuels d'imprimerie que l'on se propose d'exécuter avec le matériel de l'ONU.

255. La diminution nette (environ 56.000 dollars) que le crédit demandé à l'article premier accuse par rapport à 1956 est due principalement à la conclusion de contrats plus avantageux pour l'impression des textes chinois et russes, ce qui compense l'augmentation mentionnée au paragraphe 251, ci-dessus. A l'article II, on note une augmentation importante sous la rubrique i (Service juridique) et une augmentation moindre sous la rubrique ii (Département des affaires économiques et sociales); mais ces augmentations sont en partie compensées: a) par le fait qu'aucun crédit n'est demandé pour les publications du Département des affaires politiques et des affaires du Conseil de sécurité (4.500 dollars en 1956); b) par une diminution de 18.000 dollars sous la rubrique iii (Département de la tutelle et des renseignements relatifs aux territoires non autonomes). Dans ce dernier cas, le Secrétaire général propose de remplacer, deux années sur trois, le volume de suppléments aux résumés des renseignements relatifs aux territoires non autonomes (communiqués en vertu de l'Article 73, e, de la Charte) qui, jusqu'ici, paraissait à la fois sous la forme de documents miméographiés et en une édition imprimée, par des fascicules tirés en offset dans les services du Secrétariat. Le Comité consultatif estime que c'est là une proposition judicieuse et il recommande à l'Assemblée générale de l'approuver. Connaissant le très petit nombre d'exemplaires vendus au cours des dernières années⁴⁸, on ne peut guère donner de poids à l'argument avancé au Comité des renseignements relatifs aux territoires non autonomes (A/AC.35/SR.149), selon lequel retirer le volume de la vente deux années sur trois serait contraire aux intérêts des habitants des Territoires.

256. Par d'autres propositions dont le Conseil économique et social est actuellement saisi (E/2903), le Secrétaire général a cherché aussi à répondre au vœu de l'Assemblée générale qui, dans sa résolution 789

⁴⁸ Version anglaise	(maximum)	300 exemplaires
Version française		15 à 40 exemplaires
Version espagnole		0 à 10 exemplaires

(VIII) du 9 décembre 1953, invitait "tous les organes des Nations Unies à étudier ... avec soin leur documentation actuelle et à y apporter toutes les réductions possibles, ainsi qu'à seconder les efforts du Secrétaire général pour réduire le volume de la documentation de l'Organisation tout en améliorant la qualité". Le Secrétaire général propose au Conseil de remplacer le système des rapports annuels sur les droits de l'homme par un autre système que le Conseil applique déjà en d'autres domaines: le Secrétariat rédigerait, tous les trois ans par exemple, un résumé des rapports présentés par les Etats Membres. On réaliserait en outre d'importantes économies si le Conseil consentait à ce que les rapports eux-mêmes ne soient plus traduits ni distribués, seules étant exigées la traduction et la distribution du résumé qui donnerait un aperçu détaillé, bien que succinct, de l'évolution des droits de l'homme pendant la période considérée.

257. Le Comité des publications estime — et le Comité consultatif est du même avis — qu'indépendamment des limitations que l'Assemblée générale ou d'autres organes peuvent imposer, le Secrétaire général ne peut, de sa propre autorité, réaliser d'autres économies importantes sur les travaux d'imprimerie, sauf peut-être: a) si l'on fait exécuter une plus grande partie des travaux dans les services du Secrétariat; b) si l'on cherche toujours à renégocier les contrats d'impression chaque fois que l'occasion se présente. De toute évidence, les services d'édition de l'Organisation ont une fonction de plus en plus importante à remplir, mais il semble que leur principal effort portera sur l'amélioration de la qualité des documents. Le Comité consultatif est heureux de noter que l'on se propose, en vue d'atteindre cet objectif, de renforcer la Section du contrôle de la rédaction (voir par. 136 ci-dessus). Certes, le Secrétaire général a compétence pour formuler des propositions de grande portée en vue de réduire le volume de la documentation établie par les organes des Nations Unies, mais c'est à ces organes qu'il appartient, en dernière analyse, de décider du nombre et de l'importance de leurs documents; leur décision dépend d'ailleurs aussi de la mesure dans laquelle les délégations sont prêtes à aligner sur la politique d'économie préconisée à la Cinquième Commission leur action au sein des autres organes.

258. L'Assemblée générale va examiner de nouveau les mesures que l'on pourrait prendre pour réduire les dépenses élevées qu'entraîne la publication du *Recueil des Traités*. Le Conseil consultatif estime que l'Assemblée pourrait aussi étudier la proposition que le Secrétaire général a présentée en 1955 (A/2904, avant-propos, par. 20⁴⁹) en vue d'une simplification du système des comptes rendus analytiques. L'adoption d'une proposition de ce genre permettrait de réaliser d'importantes économies. La simplification pourrait prendre diverses formes, mais la plus indiquée du point de vue pratique serait peut-être de renoncer pour certaines grandes Commissions aux comptes rendus analytiques actuels et de demander aux rapporteurs de présenter des rapports plus complets et plus détaillés, ce qui permettrait d'économiser sur les frais de rédaction des comptes rendus, de traduction, d'édition, de distribution et d'impression. A la dernière session de l'Assemblée générale, la Cinquième Commission, sans rien changer aux comptes rendus analytiques de ses sessions, a présenté à l'Assemblée un rapport détaillé sur le point principal de son ordre du jour — les prévisions

budgétaires pour 1956. Compte tenu de cette expérience, qui lui paraît concluante, le Comité consultatif propose que l'Assemblée générale se prononce à cette session sur la simplification proposée, qui entraînerait une modification du règlement intérieur.

259. On a mentionné dans les paragraphes précédents la possibilité de faire exécuter par les soins du Secrétariat certains travaux de reproduction précédemment effectués à l'extérieur. Comme il est dit plus haut (par. 254), le montant total des crédits demandés pour 1957 a été, en conséquence, réduit de 60.000 dollars.

260. Les principaux éléments dont il faut tenir compte lorsqu'on envisage de confier au Secrétariat une plus grande part des travaux de reproduction sont les suivants: a) la capacité de production de l'effectif et du matériel disponibles; b) l'avantage financier qu'il y aurait à accroître cette capacité. Dans son rapport au Secrétaire général, le Comité des publications a dit qu'il ne pouvait recommander une modification quelconque de l'organisation existante ou l'achat de matériel supplémentaire qu'en se fondant sur des données sûres et que, par conséquent, il estimait préférable, avant d'examiner la question, d'attendre le résultat des études que les services compétents du Secrétariat ont entreprises. Le Comité consultatif est du même avis et s'il présente ci-après un aperçu du problème, c'est uniquement pour faciliter l'examen des demandes de crédits du chapitre 25.

261. Lors du transfert du Secrétariat au Siège permanent, il a été décidé, pour les services de reproduction, d'acheter principalement du matériel de tirage en offset; on y voyait deux avantages:

a) En ce qui concerne les documents destinés aux délégations et les documents de séance, seuls les exemplaires dont on a besoin immédiatement doivent être miméographiés; les nombreux exemplaires à envoyer à l'extérieur peuvent être tirés en offset, selon un plan arrêté à l'avance;

b) Les stocks peuvent être réduits à un minimum, ce qui réduit également l'entreposage, car les presses pour tirage en offset permettent, le cas échéant, de reproduire rapidement les documents dont une deuxième distribution est demandée ainsi que tous les documents anciens. Des considérations analogues valent dans le cas du matériel correspondant à d'autres procédés qui a été acheté pour compléter les installations de reproduction du Secrétariat.

262. Depuis 1951, le Service est doté d'un personnel suffisant pour permettre en tout temps de reproduire la documentation requise pour les séances et pour les travaux ordinaires du Secrétariat. Ainsi, pendant les deux tiers de l'année environ, deux équipes par jour suffisent à répondre aux besoins. Pendant les sessions de l'Assemblée générale, on engage du personnel temporaire pour assurer la constitution d'une troisième équipe.

263. Comme le volume de la documentation nécessaire pour les séances varie suivant les sessions, le service de reproduction peut affecter son potentiel inutilisé à l'impression de publications qu'il faudrait autrement confier à l'extérieur. Ces travaux supplémentaires ont pu être effectués pendant les heures normales de travail; sans qu'il ait été nécessaire d'augmenter l'outillage ou d'engager du personnel d'appoint. Les dépenses supplémentaires qu'ils ont occasionnées se limitent donc au coût du papier et des fournitures diverses, auquel s'ajoute un certain pourcentage pour l'amortissement du matériel, et elles représentent au total 35 pour 100 environ du prix qu'aurait coûté l'impression des documents à l'extérieur.

⁴⁹ Documents officiels de l'Assemblée générale, dixième session, Supplément No 5.

264. Mais dès que la capacité de production est utilisée au maximum, on ne peut songer à augmenter la part des travaux effectués par les soins du Secrétariat sans considérer d'autres éléments du prix de revient. Il faut notamment envisager l'amélioration des méthodes de composition et peut-être l'acquisition de nouvelles presses d'un débit plus fort qu'il n'est actuellement nécessaire. Il faut aussi déterminer avec soin l'effectif du personnel supplémentaire à engager, en tenant compte de la nature et du volume des travaux que l'on envisage de faire exécuter par les soins du Secrétariat au lieu de les confier à l'extérieur, de façon à pouvoir faire une comparaison assez précise entre le coût de ces travaux et celui des travaux contractuels.

265. Sous réserve des observations formulées dans les paragraphes précédents, le Comité consultatif recommande d'ouvrir au chapitre 25 le crédit de 1.373.900 dollars demandé par le Secrétaire général.

TITRE IX. — PROGRAMMES TECHNIQUES

Chapitre 26. — Administration de l'assistance technique

Chapitre 27. — Développement économique

Chapitre 28. — Activités sociales

Chapitre 28a. — Activités dans le domaine des droits de l'homme

Chapitre 29. — Administration publique

	Dollars
Crédit demandé par le Secrétaire général . . .	2.061.100
Crédit recommandé par le Comité consultatif	2.061.100
1955 (dépenses effectives)	1.779.600
1956 (crédit ouvert)	2.061.100

266. Le Secrétaire général demande à l'Assemblée d'ouvrir au titre IX du budget pour 1957 un crédit de 2.061.100 dollars, égal au crédit ouvert pour 1956. Ce crédit, qui représente la somme à prélever sur le budget ordinaire pour aider à financer les opérations d'assistance technique de l'Organisation, s'ajouterait aux fonds provenant du compte spécial du Programme élargi d'assistance technique.

267. D'après l'avant-propos du Secrétaire général au projet de budget (par. 25), le chiffre indiqué représente une estimation provisoire qui pourrait être modifiée à la lumière de l'étude des programmes que le Conseil économique et social doit faire à sa vingt-deuxième session. La répartition entre les divers chapitres s'établit comme suit :

	Dollars
Chapitre 26. — Administration de l'assistance technique	386.700
Chapitre 27. — Développement économique	479.400
Chapitre 28. — Activités sociales	1.300.000
Chapitre 28a. — Activités dans le domaine des droits de l'homme	50.000
Chapitre 29. — Administration publique	145.000
	2.061.100

268. Avant d'ouvrir les crédits demandés aux chapitres 27 à 29, l'Assemblée générale devra prendre une décision de principe sur l'ampleur des programmes au regard de l'ensemble du budget. Par conséquent, tout en notant que ces crédits sont, jusqu'à nouvel ordre, égaux à ceux qui ont été ouverts pour 1956, le Comité consultatif ne les fait figurer dans le projet de résolution portant ouverture de crédits qu'à titre purement indicatif.

269. En revanche, l'étude des propositions faites par le Secrétaire général au chapitre 26 a amené le Comité consultatif à examiner, conformément au paragraphe 1 de la résolution 594 (VI) adoptée par l'Assemblée générale le 4 février 1952, les aspects administratifs du programme d'assistance technique de l'ONU ainsi que les questions connexes d'organisation et de méthode. C'est ainsi que l'on trouve, dans ce chapitre du projet de budget, non seulement des renseignements sur la fraction des dépenses qui est financée à l'aide de crédits du budget ordinaire, mais aussi des données sur les fonds nécessaires pour couvrir la totalité des dépenses d'administration et du coût des services d'exécution du programme.

270. Dans son étude, le Comité a tenu compte aussi de l'examen détaillé qu'il a fait récemment des opérations d'assistance technique de deux institutions spécialisées, l'Organisation internationale du Travail et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture. Au cours de cet examen, qui a fait l'objet de rapports distincts à l'Assemblée générale⁵⁰, le Comité a reconnu qu'il fallait s'efforcer davantage : a) d'intégrer le programme d'assistance technique dans les programmes ordinaires des organisations participantes; b) d'utiliser le plus possible les moyens existants, notamment pour ce qui est des services administratifs et financiers.

271. Les prévisions globales du chapitre 26 — à distinguer du montant des crédits demandés à ce chapitre — correspondent à la somme des dépenses autres que les dépenses directes imputables aux divers projets. Ces dépenses sont groupées sous deux rubriques : "Dépenses d'administration" et "Coût des services d'exécution", conformément aux définitions approuvées par le Bureau de l'assistance technique et le Comité administratif de coordination (E/2728⁵¹). Le Comité consultatif a réservé son jugement sur la valeur de ces définitions, mais le total des dépenses classées sous ces deux rubriques permet de déterminer dans quelle mesure le programme d'assistance technique est géré avec économie et efficacité. Le Comité s'occupe donc davantage du total de ces dépenses et de son rapport avec le coût total du programme que de la part inscrite sous l'une et l'autre rubriques.

272. Pour établir sa demande de crédits, le Secrétaire général a admis que les opérations d'assistance technique seraient du même ordre en 1957 qu'en 1955 (8 à 9 millions de dollars); il y a lieu cependant de faire les trois observations suivantes :

a) Comme il est dit dans l'avant-propos du Secrétaire général au projet de budget (par. 26), ces prévisions ne tiennent pas compte du fait que l'on a détaché à Santiago et à Mexico, à titre expérimental, un certain nombre d'agents de la Division du programme;

b) Les attributions de l'ancien Service administratif, ainsi que la préparation du budget de programme et de contrôle financier, dont s'occupait précédemment la Division du programme, ont été confiées à un nouveau Service administratif comme l'avait recommandé le Groupe d'étude en 1955;

c) Les tableaux d'effectif de 1957 comprendraient 38 postes dont le coût était imputé en 1956 sur les crédits ouverts pour le personnel temporaire. D'autre part, 9 autres postes permanents seraient supprimés.

⁵⁰ A/3142 et A/3166.

⁵¹ Documents officiels du Conseil économique et social, vingtième session, point 4 de l'ordre du jour.

273. En ce qui concerne l'alinéa *a* ci-dessus, il est à noter que certains fonctionnaires de l'AAT ont été détachés à Santiago depuis mai 1956 et que l'on se proposait d'en détacher aussi à Mexico à partir du 1er août. Toutes les communications relatives au programme qui émanent des pays méridionaux de l'Amérique latine sont maintenant adressées au groupe de Santiago qui les étudie et en rend compte au Siège, pour décision. A partir du 1er août 1956, des mesures identiques seront prises à Mexico pour la partie septentrionale de l'Amérique latine. Il serait prématuré de formuler dès maintenant des observations sur le rapport que le Secrétaire général doit présenter à la fin de l'année (avant-propos du projet de budget, par. 26), mais le Comité consultatif a reçu l'assurance que l'on agirait avec prudence afin de ne pas nuire à la bonne exécution du programme et que, comme les mesures prises avaient un caractère purement provisoire, on pourrait les annuler si l'Assemblée générale se prononçait en définitive contre ce plan.

274. En ce qui concerne l'alinéa *b* ci-dessus, la nouvelle structure du Service administratif n'appelle pas d'observations particulières. Toutefois, le Comité estime que lorsque l'on modifie l'organisation interne des services, il faut veiller à ne pas porter atteinte à la bonne administration du programme.

275. Pour ce qui est de l'alinéa *c* ci-dessus, le nombre des postes dont le coût est imputé sur les crédits ouverts pour le personnel temporaire et qui sont rattachés au Service du personnel est passé de 15 à 19 en 1955-1956. Cette augmentation s'expliquerait principalement par les difficultés croissantes que l'on a à recruter des experts faisant suffisamment autorité dans des domaines spécialisés de plus en plus nombreux. Les observations présentées plus loin au sujet des dépenses d'administration se rapportent, dans une certaine mesure, aux points *b* et *c* ci-dessus.

276. On estime qu'en 1957 le total des dépenses d'administration et du coût des services d'exécution atteindra 1.474.100 dollars contre 1.462.260 en 1956. En 1955, les dépenses effectives de cette catégorie s'étaient élevées à 1.157.571 dollars soit 15,7 pour 100 du coût total du programme (A/3124, p. 42⁵²). Pour 1954, le chiffre correspondant était de 18,6 pour 100. Lorsqu'on examine le pourcentage pour 1957, il faut tenir compte du fait que certaines dépenses supplémentaires (1.200.000 dollars) qui avaient été engagées en 1955 pour l'achat de fournitures et d'équipement n'ont pas pu être comptabilisées comme des obligations de 1955 (ce qui a réduit l'ampleur du programme) parce que les livraisons n'avaient pas été faites avant la fin de cette année. S'il avait été possible de passer en compte ces engagements, le rapport entre les dépenses d'administration et le coût des services d'exécution, d'une part, et le total des obligations, d'autre part, aurait légèrement dépassé 13 pour 100. Par contre, en étudiant le rapport entre ces dépenses et le total des obligations, on manquerait du sens des réalités si l'on tenait compte d'importants achats de matériel, c'est-à-dire d'opérations qui n'entraînent pas de dépenses d'administration aussi importantes que le reste du programme.

277. Les observations qui précèdent montrent bien à quel point il est difficile de tirer de ces pourcentages des conclusions valables sans tenir compte des circonstances propres à chaque cas. Dans son rapport de 1954

sur l'assistance technique (A/2661⁵³), le Comité consultatif a exprimé l'avis que, dans les conditions de l'époque, en ce qui concerne tant l'ampleur que la nature du programme, il était raisonnable de s'attendre à un pourcentage inférieur à 12 pour 100. Si le programme prend davantage d'ampleur et comporte des dépenses plus importantes pour les achats de matériel et de fournitures, le pourcentage des dépenses d'administration doit avoir tendance à diminuer. De même, étant donné que l'on attache de plus en plus d'importance à l'élaboration de programmes nationaux et que l'on fait de plus en plus appel aux services des secrétariats des commissions économiques régionales et à ceux des représentants résidents du Bureau de l'assistance technique, il semble qu'il devrait être possible de réduire les dépenses d'administration. Par conséquent, tout en notant avec satisfaction la diminution du rapport entre ces dépenses et le coût total du programme en 1954-1955, le Comité recommande que l'on continue de chercher par tous les moyens à réduire encore ce pourcentage.

278. Sous réserve des observations qui précèdent, le Comité consultatif recommande pour les différents chapitres indiqués ci-dessous l'ouverture des crédits demandés par le Secrétaire général, c'est-à-dire :

	Dollars
Chapitre 26	386.700
Chapitre 27	479.400
Chapitre 28	1.000.000
Chapitre 28a	50.000
Chapitre 29	145.000
TOTAL, TITRE IX	2.061.100

TITRE X. — DÉPENSES SPÉCIALES

Chapitre 30 — Transfert à l'Organisation des Nations Unies des avoirs de la Société des Nations

	Dollars
Crédit demandé par le Secrétaire général . . .	649.500
Crédit recommandé par le Comité consultatif	649.500
1955 (dépenses effectives)	649.466
1956 (crédit ouvert)	649.500

279. Le crédit demandé par le Secrétaire général au chapitre 30 (649.500 dollars) et recommandé par le Comité consultatif correspond à la septième des 15 annuités prévues à l'alinéa *a* du paragraphe 1 de la résolution 250 (III) adoptée par l'Assemblée générale le 11 décembre 1948 au sujet du remboursement des sommes dues à certains Etats Membres par suite du Transfert à l'Organisation des Nations Unies des avoirs en capital permanents de la Société des Nations.

280. A la fin de 1957, les versements effectués à ce titre atteindront un total d'environ 4.546.000 dollars, ce qui laissera un solde de 5.196.000 dollars à régler en huit ans (de 1958 à 1965).

Chapitre 31. — Amortissement de l'emprunt contracté pour la construction du Siège de l'Organisation

	Dollars
Crédit demandé par le Secrétaire général . .	2.000.000
Crédit recommandé par le Comité consultatif	2.000.000
1955 (dépenses effectives)	2.000.000
1956 (crédit ouvert)	2.000.000

281. Le Comité consultatif recommande d'ouvrir, au chapitre 31, un crédit de 2 millions de dollars pour

⁵² Documents officiels de l'Assemblée générale, onzième session, Supplément No 6.

⁵³ Documents officiels de l'Assemblée générale, neuvième session, Annexes, point 26 de l'ordre du jour.

régler la septième annuité du remboursement du prêt de 65 millions de dollars consenti, sans intérêt, par le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique, pour la construction du Siège de l'ONU. A la fin de 1957, un total de 11 millions de dollars aura été remboursé; il restera donc un solde de 54 millions de dollars qui, en vertu de l'Accord relatif au prêt, devra être réglé par des versements annuels dont le dernier sera dû le 1er juillet 1982, conformément au plan suivant:

Années	Versements annuels (Dollars)
1958 et 1959	2.000.000
1960 à 1975	2.500.000
1976 à 1981	1.500.000
1982	1.000.000

TITRE XI. — COMITÉ MIXTE DE LA CAISSE COMMUNE DES PENSIONS DU PERSONNEL DES NATIONS UNIES ET COMITÉ DES PENSIONS DU PERSONNEL DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Chapitre 32. — Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies et Comité des pensions du personnel de l'Organisation des Nations Unies

	Dollars
Crédit demandé par le Secrétaire général	133.600
Crédit recommandé par le Comité consultatif	133.600

Crédits budgétaires (totaux pour le chapitre)

Dollars	Exercices	Postes	
112.625	1955	Approuvés	8
(dépenses effectives)			
107.200	1956	Approuvés	8
133.600	1957	Demandés	9
133.600	1957	Recommandés par le Comité consultatif	9

282. Le crédit demandé pour 1957 au chapitre 32 dépasse de 26.400 dollars le crédit ouvert pour 1956; il y a à cela deux raisons essentielles: a) il faudra 10.000 dollars de plus pour les services de consultants (art. Ier, ii) car la Caisse des pensions se développe et l'évaluation actuarielle trisannuelle (art. XXXI des statuts de la Caisse) doit se faire en 1957; b) le crédit demandé à l'article III accuse une augmentation de 13.000 dollars destinée à couvrir les frais de voyage des personnes qui assisteront à la réunion que le Comité mixte de la Caisse commune doit tenir à Genève en 1957 (en 1956, le Comité mixte s'était réuni à New-York). On envisage en outre de créer un nouveau poste d'agent de 3ème classe des services généraux, ce qui entraîne une autre augmentation de quelque 3.500 dollars (charges communes comprises).

283. Le total de 133.600 dollars proposé pour ce chapitre comprend une somme de 97.510 dollars (brut) — 90.010 dollars (net) après réduction des contributions du personnel — qui sera à la charge de la Caisse conformément à l'article XXVII des statuts. En outre, une somme de 13.060 dollars, qui figure dans d'autres chapitres du projet de budget pour 1957, sera également à la charge de la Caisse. L'état récapitulatif présenté en fin de chapitre indique que le montant total net qui peut être mis à la charge de la Caisse (d'après le projet de budget initial) est de 103.070 dollars.

284. Le Comité consultatif a déjà exprimé l'avis⁵⁴ qu'il serait possible de réaliser des économies, sans

⁵⁴ Documents officiels de l'Assemblée générale, neuvième session, Supplément No 7, A/2688, par. 237; *ibid.*, dixième session, Supplément No 7, A/2921, par. 204.

porter préjudice aux travaux du Comité mixte de la Caisse commune, en espaçant davantage les sessions et en diminuant le nombre des représentants qui y participent. A sa septième session (1956), le Comité mixte a examiné une proposition relative à sa composition et a décidé que son Comité permanent: a) examinerait les observations présentées à ce sujet par les comités des pensions des organisations affiliées; b) lui présenterait un rapport à sa session de 1957, au cours de laquelle il doit étudier également la question de la fréquence de ses sessions.

285. Le Comité consultatif recommande d'ouvrir au chapitre 32 le crédit de 133.600 dollars demandé par le Secrétaire général.

TITRE XII. — COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE

Chapitre 33. — Cour internationale de Justice

	Dollars
Crédit demandé par le Secrétaire général	624.600
Crédit recommandé par le Comité consultatif	617.000
1955 (dépenses effectives)	594.463
1956 (crédit ouvert)	620.000

286. Par comparaison avec 1956, le crédit demandé à ce chapitre accuse à première vue une augmentation de 4.600 dollars, les majorations de 4.900 dollars et 1.200 dollars aux articles II et IV n'étant que partiellement compensées par une diminution de 1.500 dollars à l'article III; le montant du crédit demandé à l'article premier (355.400 dollars) n'est pas modifié.

287. Toutefois, dans le projet de budget pour 1957, il n'est pas prévu de déduction pour mouvements de personnel. Calculé au même taux qu'en 1956 (5 pour 100) l'ajustement correspondant aux postes permanents de l'article II, s'élèverait à 7.750 dollars, ce qui représenterait pour l'ensemble du chapitre, toutes choses égales d'ailleurs, une réduction effective de quelque 3.000 dollars par rapport au crédit ouvert pour 1956.

288. Etant donné que, pour tous les services de l'Organisation des Nations Unies, on prévoit un ajustement pour mouvements de personnel, il serait bon, dans le cas du Greffe de la Cour, de suivre la méthode appliquée en 1956, tout en fixant le taux de la déduction au pourcentage proposé pour le Siège en 1957 (4 pour 100). Le Comité consultatif recommande donc de réduire de 6.100 dollars le crédit demandé sous la rubrique i de l'article II.

289. Pour justifier la création d'un nouveau poste d'agent des services généraux au Greffe de la Cour (tableau 33-1), il est dit dans le projet de budget que les agents du service sténodactylographique ne sont pas assez nombreux et qu'il a fallu engager du personnel temporaire. Le Comité consultatif approuve la proposition, mais recommande, en contrepartie, de réduire de 1.500 dollars le crédit demandé pour le personnel temporaire (rubrique ii de l'article II) dont le montant (20.000 dollars) est le même qu'en 1956.

290. Les crédits demandés à l'article II et à l'article III sont égaux ou inférieurs aux crédits ouverts pour 1956; le Comité consultatif n'a donc pas d'observation particulière à formuler. L'augmentation de 1.200 dollars à l'article IV s'explique par la proposition tendant à remplacer ou à acheter des enregistreurs et du matériel de photocopie; l'utilisation de ce dernier matériel permettrait de réaliser des économies sous d'autres rubriques.

291. Pour l'ensemble du chapitre, le Comité consultatif recommande d'ouvrir un crédit de 617.000 dollars,

soit 7.600 dollars de moins que ne demande le Secrétaire général.

Récapitulation des réductions recommandées:

	Dollars
Article II:	
i) Postes permanents	6.100
ii) Personnel temporaire	1.500
TOTAL	7.600

ACTIVITÉS PRODUCTRICES DE RECETTES

292. A la suite de l'étude effectuée en 1955 sur l'ensemble des activités productrices de recettes au Siège, l'Assemblée générale a décidé, sur la recommandation du Comité consultatif: a) que les modalités de gestion actuelles devaient être maintenues, sous réserve d'un examen périodique; b) que le traitement budgétaire et comptable des principales activités productrices de recettes devait être révisé suivant les indications données dans le rapport du Secrétaire général et les observations présentées à leur sujet par le Comité consultatif⁵⁵.

293. Conformément à la deuxième de ces décisions, les prévisions pour 1957 concernant les cinq principales activités productrices de recettes⁵⁶ sont présentées sous une nouvelle forme, les dépenses directes qui découlent nettement d'une activité donnée étant maintenant imputées sur les recettes que cette activité produit. Le montant estimatif des dépenses additionnelles indirectes, qui continuent d'être couvertes par les crédits inscrits dans les chapitres correspondants du budget, est également indiqué pour chaque activité, ce qui permet de donner un tableau plus complet des résultats "commerciaux" de cette activité. L'excédent des recettes brutes par rapport au total des dépenses directes et indirectes est inscrit dans les prévisions de recettes accessoires (A/3126, part. C, sect. B) comme produit net de l'activité considérée. Etant donné toutefois que les dépenses indirectes figurent déjà dans les chapitres correspondants du budget, le total des dépenses de ce genre qui sont imputables aux cinq activités en question (pour 1957 il serait de 380.260 dollars) est porté au compte des recettes accessoires sous la rubrique "Crédit pour services afférents aux activités productrices de recettes". On trouvera de plus amples détails sur ce nouveau mode de présentation dans l'introduction à la partie D du projet de budget.

294. Le Comité consultatif a examiné les prévisions de recettes et de dépenses présentées par le Secrétaire général; dans le cas des activités qui sont gérées directement par l'Organisation des Nations Unies, le Comité a également passé en revue les propositions relatives au nombre et à la classification des postes permanents jugés nécessaires. Sous réserve des observations détaillées qui sont présentées plus loin, le Comité consultatif recommande d'ajouter, au texte du projet de résolution portant ouverture de crédits pour 1957 (voir l'annexe I au chapitre premier du présent rapport), les dispositions ci-après autorisant le Secrétaire général à prendre certaines mesures en ce qui concerne les activités productrices de recettes:

"Le Secrétaire général est autorisé, conformément au règlement financier, à imputer sur les recettes

provenant de la vente des publications, des restaurants et services annexes, de l'Administration postale de l'ONU, du Service des visites et du Comptoir de souvenirs les dépenses directes entraînées par ces activités. L'excédent des recettes par rapport à ces dépenses sera porté au compte des recettes accessoires conformément aux dispositions de l'article 7.1 du règlement financier et au paragraphe 2 de la présente résolution."

Administration postale de l'Organisation des Nations Unies

295. Voici un résumé de l'état estimatif des recettes et des dépenses de l'Administration postale pour 1957:

	Dollars	Dollars
Chiffre d'affaires brut		550.000
Dépenses directes à imputer sur les recettes	271.300	
Dépenses additionnelles couvertes par les crédits du budget ordinaire	26.050 ⁵⁷	
		297.350
Recettes nettes de l'Administration postale		252.650 ⁵⁸

296. L'Administration postale de l'ONU est un service qui procure des recettes considérables à l'Organisation, notamment grâce à la vente de timbres-poste aux philatélistes. Les ventes de timbres se font pour la plus grande part au Siège, où leur produit devrait atteindre 529.000 dollars en 1957, contre 21.000 dollars seulement pour les ventes effectuées dans les bureaux extérieurs.

297. L'accord de 1955 entre l'ONU et les autorités postales suisses (mentionné dans le projet de budget à propos du tableau D-1) prévoyait notamment ce qui suit:

i) Il serait procédé à une émission spéciale de timbres-poste pour l'Organisation des Nations Unies et pour chacune des institutions spécialisées ayant leur siège à Genève;

ii) Ces émissions se feraient progressivement, une première série de timbres devant être émise en 1955 pour l'Organisation des Nations Unies, à l'occasion de son dixième anniversaire, et une deuxième série en 1956 pour l'Organisation météorologique mondiale;

iii) Le Directeur de l'Office européen a accepté que l'émission comprenne six valeurs différentes, mais il s'est réservé le droit de soulever à nouveau la question au bout d'un an si ce nombre ne se révélait pas suffisant;

iv) Chaque série de timbres-poste serait utilisée pour le courrier officiel de l'Organisation intéressée;

v) L'Organisation des Nations Unies et le Gouvernement suisse ont conclu un arrangement prévoyant que les timbres suisses spéciaux seraient mis en vente au Palais des Nations pour l'affranchissement du courrier posté au Palais. La totalité des recettes provenant des ventes de timbres effectuées au Palais des Nations reviendrait aux autorités postales suisses, étant donné que ces timbres pourraient être et seraient probablement dans bien des cas utilisés pour l'affranchissement du courrier. L'Organisation des Nations Unies

⁵⁵ Documents officiels de l'Assemblée générale, dixième session, Supplément No 7, A/2921; *ibid.*, Annexes, point 38 de l'ordre du jour, documents A/C.5/623, A/2991 et A/3103.

⁵⁶ Administration postale de l'ONU, Service des visites, Vente des publications, Restaurants et services annexes et Comptoir de souvenirs de l'ONU.

⁵⁷ A inscrire aux "Recettes accessoires" sous la rubrique "Crédit pour services afférents aux activités productrices de recettes".

⁵⁸ A inscrire aux "Recettes accessoires" sous la rubrique "Administration postale de l'Organisation des Nations Unies".

recevrait toutefois 50 pour 100 du produit des ventes aux philatélistes effectuées par les bureaux de poste centraux de Berne et de Genève;

vi) L'Organisation des Nations Unies pourrait continuer d'utiliser les anciens timbres surchargés⁶⁰ jusqu'au 30 avril 1956.

298. L'émission des nouveaux timbres et d'un timbre spécial, commémorant le dixième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies et valable jusqu'au 31 décembre 1955, a eu lieu le 24 octobre 1955. Pour l'année 1955, les recettes que l'Organisation a tirées de la vente de ces timbres se sont élevées à plus de 25.000 dollars.

299. Aucun autre point particulier des prévisions relatives à l'Administration postale n'appelle d'observation spéciale et le Comité consultatif recommande à l'Assemblée d'approuver les prévisions présentées.

Service des visites

300. L'état estimatif des recettes et des dépenses pour 1957 peut se résumer comme suit:

	Dollars	Dollars
Chiffre d'affaires brut		570.000
Dépenses directes à imputer sur les recettes	401.900	
Dépenses additionnelles couvertes par les crédits du budget.....	148.500 ⁶⁰	
		<u>550.400</u>
Recettes nettes du Service des visites		19.600 ⁶¹

301. La raison d'être du Service des visites n'est pas de procurer à l'ONU d'importantes recettes nettes mais plutôt de faire mieux connaître l'Organisation et de fournir certains services à ses visiteurs. Cela dit, il est cependant indispensable que, dans l'ensemble, cette activité couvre ses frais.

302. Le Service des visites, qui est géré directement par l'Organisation des Nations Unies depuis le 1er juin 1955, compte, en dehors du personnel visé au tableau D-4 — c'est-à-dire des fonctionnaires qui le dirigent et des agents qui les assistent — quelque 50 à 60 guides employées à plein temps, ainsi qu'une dizaine d'autres guides travaillant à temps partiel. Les conditions de service des guides sont fixées dans un règlement spécial, mais, en matière de congé, ce sont les dispositions en vigueur à l'Organisation qui sont appliquées. Le Comité estime qu'en raison de la nature des services fournis par les guides, il serait raisonnable d'aligner les dispositions relatives aux congés, comme les autres conditions de service, sur celles qui sont appliquées dans la région pour des emplois analogues.

303. Le Comité consultatif pense d'autre part que, si l'activité du Service atteint le niveau prévu dans le projet de budget, il devrait être possible de réduire

⁶⁰ Au temps de la Société des Nations, la SDN et l'Organisation internationale du Travail avaient conclu avec les autorités postales suisses un arrangement qui leur permettait d'utiliser pour leur courrier officiel des timbres suisses portant la surcharge "Société des Nations", etc. Ces timbres étaient vendus aux philatélistes par les postes suisses, la Société des Nations et l'OIT recevant 50 pour cent du produit de la vente. En 1949, l'ONU a conclu un arrangement analogue avec le Gouvernement suisse, et les timbres suisses surchargés ont continué à servir jusqu'au 30 avril 1956.

⁶⁰ A inscrire aux "Recettes accessoires" sous la rubrique "Crédit pour services afférents aux activités productrices de recettes".

⁶¹ A inscrire aux "Recettes accessoires" sous la rubrique "Service des visites".

certaines dépenses directes, en particulier les dépenses relatives aux fournitures et services divers. Le Comité recommande par conséquent que, sur la base d'un chiffre d'affaires brut de 570.000 dollars, les dépenses soient réduites de 5.400 dollars, ce qui porterait les recettes nettes du Service des visites à 25.000 dollars en 1957.

Vente des publications

304. L'état estimatif des recettes et des dépenses pour 1957 peut se résumer comme suit:

	Dollars	Dollars
Chiffre d'affaires brut		345.000
Dépenses directes à imputer sur les recettes	147.640	
Dépenses additionnelles couvertes par les crédits du budget ordinaire..	163.210 ⁶²	
		<u>310.850</u>
Recettes nettes provenant de la vente des publications		34.150 ⁶³

305. Comme pour le Service des visites, on ne peut considérer la vente des publications comme une activité visant avant tout à produire des recettes. Toutefois le montant net des recettes prévues ne tient pas suffisamment compte du fait que, si l'on inscrit à l'actif de cette activité le produit de toutes les ventes de publications, les seules dépenses portées à son passif sont les frais de reproduction supplémentaires ou "marginiaux" (par opposition au coût d'impression proprement dit) et certaines dépenses d'administration découlant des ventes elles-mêmes. En conséquence (et sans suggérer que l'on modifie la pratique actuelle), le Comité consultatif recommande de réduire de 16.000 dollars le montant des dépenses indiqué pour cette activité au tableau D-5, ce qui porterait les recettes nettes à 50.000 dollars environ.

Restaurants et services annexes

306. L'état estimatif des recettes et des dépenses pour 1957 s'établit comme suit:

	Dollars	Dollars
Chiffre d'affaires brut		1.514.000
Dépenses directes à imputer sur les recettes	1.408.000	
Dépenses additionnelles couvertes par les crédits du budget ordinaire	40.000 ⁶⁴	
		<u>1.448.000</u>
		66.000
Remboursement au Fonds de roulement des sommes avancées pour l'achat de matériel		45.000 ⁶⁵
Recettes nettes des restaurants et services annexes		<u>21.000⁶⁶</u>

307. Les restaurants et la plupart des services annexes ont pour rôle essentiel d'offrir certaines facilités

⁶² A inscrire aux "Recettes accessoires" sous la rubrique "Crédit pour services afférents aux activités productrices de recettes".

⁶³ A inscrire aux "Recettes accessoires" sous la rubrique "Vente des publications".

⁶⁴ A créditer aux "Recettes accessoires" sous la rubrique "Crédit pour services afférents aux activités productrices de recettes".

⁶⁵ A créditer au Fonds de roulement.

⁶⁶ A inscrire aux "Recettes accessoires" sous la rubrique "Restaurants et services annexes".

aux délégations et aux fonctionnaires du Secrétariat. Dès que sont constituées les réserves qui peuvent être nécessaires à ces services pour qu'ils soient assurés de couvrir leurs frais, il convient donc, en cas d'augmentation importante des recettes nettes, de consacrer une grande partie de ces gains à améliorer la qualité des menus et du service, et peut-être aussi à réduire les prix.

308. La gestion des restaurants et services annexes est confiée par contrat à une entreprise commerciale qui suit les instructions du Bureau des services généraux. Le Comité consultatif espère que les négociations entreprises en vue de la conclusion d'un nouveau contrat permettront d'améliorer sensiblement ces services dans le sens indiqué plus haut.

309. Sous réserve de ces observations, le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale d'approuver les prévisions de recettes et de dépenses présentées par le Secrétaire général.

Comptoir de souvenirs de l'Organisation des Nations Unies

310. L'état estimatif des recettes et des dépenses pour 1957 peut se résumer comme suit :

	Dollars	Dollars
Chiffre d'affaires brut		492.500
Dépenses directes à imputer sur les recettes	376.000	
Dépenses additionnelles couvertes par les crédits du budget ordinaire	2.500 ⁶⁷	
	<hr/>	378.500
Recettes nettes du comptoir de souvenirs		114.000 ⁶⁸

311. Le comptoir de souvenirs, qui est également géré sous contrat, produit des recettes importantes. Toutefois, les dépenses d'exploitation semblent être assez élevées, vu la nature de cette activité. Le Comité consultatif note que le contrat actuel expire en juillet 1956, et il estime que, dans le nouveau contrat en cours de négociation, le Secrétaire général devrait s'assurer la possibilité de veiller à la bonne gestion du comptoir de souvenirs.

312. Le Comité des commissaires aux comptes a rappelé au Comité consultatif qu'au 31 janvier 1956, une somme de 112.500 dollars avait été prélevée sur le Fonds général de l'Organisation pour les opérations commerciales du comptoir de souvenirs. Etant donné que, sur cette somme, 71.000 dollars seulement représentaient la valeur des stocks et que, d'autre part, toutes les ventes s'effectuent au comptant, le Comité des commissaires aux comptes inclinait à penser que le comptoir de souvenirs disposait d'une trop forte encaisse. Le Comité consultatif estime qu'il faudrait réviser périodiquement le montant des avances consenties au comptoir de souvenirs sur les fonds de l'Organisation, afin d'aligner ce montant sur les besoins réels du comptoir.

313. Sous réserve de ces observations, le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale d'approuver les prévisions de recettes et de dépenses présentées par le Secrétaire général au tableau D-8.

RECETTES

314. Le Secrétaire général a présenté les prévisions de recettes pour 1957 sous deux rubriques :

⁶⁷ A inscrire aux "Recettes accessoires" sous la rubrique "Services afférents aux activités productrices de recettes".

⁶⁸ A inscrire aux "Recettes accessoires" sous la rubrique "Comptoir de souvenirs de l'ONU".

a) Recettes provenant de l'imposition du personnel;

b) Recettes accessoires.

Recettes provenant de l'imposition du personnel

	Dollars
Prévisions présentées par le Secrétaire général	4.675.000
Prévisions recommandées par le Comité consultatif	4.675.000
1955 (montant effectif)	4.335.869
1956 (estimations approuvées)	4.361.900

315. Par sa résolution 973 A (X) du 15 décembre 1955, l'Assemblée générale a décidé qu'un Fonds de péréquation des impôts serait créé à compter du 1er janvier 1956 et que toutes les recettes provenant de l'impôt sur les traitements du personnel qui ne seraient pas utilisées à d'autres fins aux termes d'une résolution de l'Assemblée générale seraient créditées à ce fonds.

316. Les prévisions pour 1957 dépassent de 314.000 dollars le montant approuvé pour 1956, et de 339.000 dollars le montant effectif des recettes réalisées à ce titre en 1955. Cette augmentation est due en grande partie au fait que, pour chacun des deux exercices antérieurs, des sommes importantes (250.000 dollars en 1955, 200.000 dollars en 1956) ont été virées à la Caisse spéciale d'indemnisation créée en vertu de la résolution 888 C (IX) adoptée par l'Assemblée générale le 17 décembre 1954.

317. Le Comité consultatif approuve les prévisions présentées par le Secrétaire général en ce qui concerne la somme à créditer au Fonds de péréquation des impôts, soit 4.675.000 dollars.

Recettes accessoires

	Dollars
Prévisions présentées par le Secrétaire général	2.146.060
Prévisions recommandées par le Comité consultatif	2.167.310
1955 (montant effectif)	2.861.781
1956 (estimations approuvées)	3.050.800

318. Les prévisions de recettes accessoires que le Secrétaire général a présentées pour 1957 sont inférieures de 905.000 dollars au montant approuvé pour 1956, et de 716.000 dollars au montant effectif des recettes de 1955. Cette diminution est due essentiellement : a) à l'adoption d'une nouvelle méthode de présentation budgétaire pour les activités productrices de recettes (voir par. 293 ci-dessus); b) au fait que la vente des Actes de la Conférence internationale sur l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques devait produire des recettes estimées à 270.000 dollars pour 1956, alors que les recettes escomptées à ce titre dans les prévisions pour 1957 n'atteindront pas plus de 55.000 dollars (règlements en retard).

319. Des observations détaillées ont été présentées dans les paragraphes 295 à 312 ci-dessus en ce qui concerne les rubriques ix à xiv des prévisions en question. Le Comité consultatif recommande, pour les raisons exposées aux paragraphes 303 et 305 respectivement :

a) D'augmenter de 5.400 dollars (c'est-à-dire de porter à 25.000 dollars) les recettes prévues à la rubrique x [Service des visites (Siège)];

b) D'augmenter de 15.850 dollars (c'est-à-dire de porter à 50.000 dollars) les recettes prévues à la rubrique xi (Vente des publications).

320. Pour la rubrique iii (Intérêts des placements et autres intérêts), le Secrétaire général s'attend à une diminution de 21.000 dollars par rapport à 1956 et de 39.500 dollars par rapport à 1955; ainsi qu'il est indiqué dans les notes explicatives, les prévisions sont fondées sur les résultats de l'exercice en cours.

321. En ce qui concerne la rubrique i (Loyers [location de bureaux, garage]), le montant estimatif des recettes brutes au titre de la location de places dans

le garage — soit 96.000 dollars — suppose une perte nette de quelque 7.000 dollars. Le Comité consultatif espère que l'Administration prendra toutes les mesures nécessaires pour éviter cette perte et, d'une manière plus générale, s'efforcera constamment de maintenir les recettes accessoires à leur niveau actuel, voire de les augmenter.

322. Le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale d'approuver, pour les prévisions de recettes accessoires, un montant total de 2.167.310 dollars, soit, pour les raisons rappelées au paragraphe 319 ci-dessus, 21.250 dollars de plus que ne le propose le Secrétaire général.

INDEX

(Sauf indication contraire, les numéros renvoient aux paragraphes)

A			
Activités économiques et sociales de l'ONU	15-21		
Activités productrices de recettes	292-313		
Affaires économiques et sociales, Département des (chap. 8)	90-102		
Affaires politiques et affaires du Conseil de sécurité, Département des (chap. 7)	82-85		
Assemblée générale, ses commissions et comités (chap. 1er)	40-43		
B			
Bibliothèque (chap. 11a)	138-144		
C			
Centres d'information (chap. 20)	111-126, 228		
Charges communes (chap. 16)	170-174		
Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires:			
Composition et fonctions	Avant-propos		
Comité d'état-major, secrétariat du (chap. 7a)	86-89		
Commission économique pour l'Amérique latine (chap. 22)	229-231, 240-245		
Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient (chap. 21)	229-239		
Commissions économiques régionales, sessions des (chap. 3b)	52-54		
Conférences, Département des (chap. 11)	127-137		
Conférences et réunions	27-30		
Conseil de sécurité, ses commissions et comités (chap. 2)	44-45		
Conseil de tutelle, ses commissions et comités (chap. 4)	55-56		
Conseil économique et social, ses commissions et comités (chap. 3)	46-49		
Construction du Siège, amortissement de l'emprunt (chap. 31)	281		
Cour internationale de Justice (chap. 33)	286-291		
D			
Dépenses communes de personnel (chap. 15)	164-169		
Dépenses imprévues et extraordinaires:			
Observations	39		
Projet de résolution présenté par le Comité consultatif	Annexe II		
F			
Fonds de péréquation des impôts	35-36		
Fonds de roulement:			
Observations	38-39		
Projet de résolution présenté par le Comité consultatif	Annexe III		
I			
Imprimerie, travaux contractuels d' (chap. 25)	250-265		
Information:			
Département de l' (chap. 10)	111-126		
Observations	22-23		
M			
Matériel (chap. 17)	175-184		
Missions spéciales et activités connexes (chap. 5)	57		
O			
Office européen de l'ONU:			
Office de l'ONU à Genève (chap. 18)	185-222		
Haut-Commissariat pour les réfugiés (chap. 19)	223-227		
Opium et stupéfiants, Comité central permanent et Organe de contrôle:			
Sessions (chap. 3a)	50-51		
Secrétariat commun (chap. 18)	201-204		
P			
Pensions, Comité mixte et Comité de l'ONU (chap. 32)	282-285		
Personnel, administration du	25-26		
Personnel temporaire et consultants (chap. 13)	151-155		
Projet de budget pour 1957:			
Observations générales	1-14		
Ordonnance du budget	32-33		
Réductions recommandées par le Comité consultatif	37		
Programmes techniques (chap. 26-29)	35-36		
Q			
Questions sociales, Groupes de spécialistes des	92-98		
R			
Recettes, prévisions de	322		
Représentation:			
Versements spéciaux prévus au paragraphe 2 de l'annexe I du Statut du personnel (chap. 23)	246-247		
Dépenses de représentation (chap. 24)	248-249		
Résolution portant ouverture de crédits pour 1957:			
Observations	37		
Projet de résolution présenté par le Comité consultatif	Annexe I		
S			
Secrétaire général, Services relevant du (chap. 6):			
Cabinet du Secrétaire général	59-62		
Service financier	68-69		
Service juridique	63-67		
Service médical	75-77		
Service du personnel	70-71		
Service de vérification intérieure des comptes	72-74		
Secrétariat de l'ONU, Travaux du	34		
Service mobile de l'ONU (chap. 5a)	58		
Services administratifs et financiers	24		
Services généraux, Bureau des (chap. 12)	145-150		
SDN, transfert des avoirs de la (chap. 30)	279-280		
Sous-Secrétaires sans département, Cabinet des (chap. 6a)	79-81		
T			
Tutelle et renseignements relatifs aux territoires non autonomes, Département de la (chap. 9)	103-110		
V			
Voyages du personnel, frais de (chap. 14)	156-163		